



Parcs
Canada

Parks
Canada



Parc national du Canada

Banff

Plan directeur

2010-2015



Canada

Parc national du Canada Banff

AVANT-PROPOS



Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada offrent aux Canadiennes et aux Canadiens, d'un océan à l'autre, des occasions uniques d'explorer et de comprendre notre fabuleux pays. Ce sont des lieux d'apprentissage, de loisir et des sources d'inspiration où la population canadienne peut renouer avec son passé et comprendre les forces naturelles, culturelles et sociales qui ont façonné notre pays.

Tous ces endroits, de notre plus petit parc national jusqu'à notre lieu historique national le plus visité en passant par notre aire marine nationale de conservation la plus vaste, offrent à la population canadienne et aux visiteurs une foule d'expériences pour apprécier le patrimoine naturel et historique du Canada. Au cœur de l'identité canadienne, ils font partie de notre passé, de notre présent et de notre avenir. Ce sont des lieux d'apprentissage merveilleux, inspirants et d'une grande beauté.

Notre gouvernement vise à assurer que les Canadiens et Canadiennes créent des liens étroits avec ce patrimoine et à faire en sorte que nos endroits protégés soient utilisés de manière à les léguer intacts aux générations futures.

Dans l'avenir, nous voulons que ces endroits spéciaux aident la population à mieux comprendre et apprécier le Canada, tout en contribuant davantage à la santé économique de nos collectivités ainsi qu'à la vitalité de notre société.

La vision de notre gouvernement consiste à établir au Canada une culture de conservation du patrimoine, en offrant à la population canadienne des occasions exceptionnelles de faire l'expérience de son patrimoine naturel et culturel.

Ces valeurs constituent le fondement du nouveau plan directeur du parc national du Canada Banff. Je suis très reconnaissant envers les Canadiennes et les Canadiens qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan directeur du parc national du Canada Banff.

Le ministre de l'Environnement,

Jim Prentice

RECOMMANDATIONS

Recommandé par :

Alan Latourelle
Directeur général
Parcs Canada

Kevin Van Tighem
Directeur, Unité de gestion Banff
Parcs Canada

Pamela Veinotte
Directeur, Unité de gestion
Lake Louise, Yoho et Kootenay
Parcs Canada



SOMMAIRE

Le plan directeur actualisé du parc national Banff expose l'orientation stratégique à suivre pour exécuter de manière intégrée le mandat de Parcs Canada, à savoir la conservation des ressources patrimoniales, l'expérience du visiteur ainsi que l'appréciation et la compréhension du public. Il présente une vision d'avenir axée sur la protection du patrimoine naturel et culturel exceptionnel du parc et sur la création d'expériences mémorables qui permettent à la population canadienne de nouer des liens significatifs avec le patrimoine des montagnes du Canada.

Le plan directeur renferme onze stratégies clés, qui décrivent l'approche de gestion à adopter pour le parc dans son ensemble, ainsi que neuf approches de gestion spécifiques à un secteur, qui fournissent une orientation plus détaillée pour des secteurs géographiques distincts. Il comprend en tout quelque 200 mesures. Le plan contient aussi des indicateurs de rendement clés qui permettront à Parcs Canada d'évaluer ses progrès au fil des ans et d'en rendre compte. Le plan a été élaboré à l'issue d'un vaste programme de participation du public, grâce auquel les Autochtones, les intervenants, les résidents, les visiteurs et le grand public ont pu faire connaître leurs opinions et leurs aspirations pour ce joyau de notre patrimoine.

Les paragraphes qui suivent résument les stratégies clés et les principales mesures de gestion qui seront appliquées pendant la période visée par le présent plan.

C'est ici que tout commence

Le parc national Banff est le premier parc national du Canada et le porte-étendard du réseau d'aires protégées de Parcs Canada. Pour cette raison, la portée de ses programmes, de ses services et de ses communications dépassera ses limites physiques, de façon à faire connaître aux visiteurs les nombreuses aires patrimoniales gérées par Parcs Canada à l'échelle du pays. Le parc demeurera un chef de file de l'élaboration et de l'application de politiques sur

les aires protégées, et il dirigera un dialogue national sur le modèle de conservation unique incarné par les aires patrimoniales protégées du Canada. La longue tradition de participation du public se poursuivra grâce aux mesures suivantes :

- Aider les intervenants à nouer des liens avec le parc par des possibilités structurées qui leur permettent de participer à la prise de décisions et au choix des orientations.
- Tenir compte des préoccupations et des intérêts variés des intervenants et du public dans la prise de décisions et les opérations.
- Encourager la population à appuyer de manière continue la protection du parc national Banff et à participer à son intendance en favorisant la coopération et l'action concertée.

Établir et rétablir des liens

Les paysages de montagnes sont naturellement fragmentés par la roche, les cours d'eau et la glace. Les couloirs de transport nationaux – la voie ferrée du Canadien Pacifique et la Transcanadienne – ont exacerbé cette fragmentation, notamment en entravant les déplacements de la faune et en morcelant les écosystèmes aquatiques. Pendant la majeure partie du XX^e siècle, le parc national Banff a fait l'objet de débats entre les tenants de l'économie du tourisme et ceux de la conservation. Ces discussions ont engendré des dissensions qui ont réduit l'éventail des possibilités futures.

Le deuxième siècle d'existence du parc doit permettre l'établissement et le rétablissement de liens qui sont porteurs d'un nouveau sens et qui ouvrent des possibilités pour l'avenir. Les mesures destinées à renforcer les liens unissant la population et à réduire la fragmentation du paysage gagneront en importance comme stratégie d'adaptation aux pressions à venir. Voici quelles sont ces mesures :

- Reconnaître la fragmentation du milieu naturel et la rupture des liens humains avec le paysage et travailler à corriger la situation.
- Gérer le parc en tant qu'élément interrelié de l'écosystème régional.

- Parrainer des initiatives conjointes en vue de créer des liens entre des citoyens ayant des perspectives différentes.
- Gérer les couloirs de transport non seulement pour relier les voyageurs à leurs destinations, mais aussi pour rétablir les liens entre les écosystèmes.
- Travailler avec les collectivités autochtones afin de rétablir et de mettre en valeur les liens culturels qui les unissent au territoire et de les encourager à recueillir et à transmettre des renseignements sur leur façon de voir la nature.

Un modèle d'intendance des parcs nationaux

La gestion des aires protégées dans un monde en évolution est une tâche difficile et complexe. Parcs Canada s'est donné comme priorité de renforcer la culture de coopération, d'apprentissage et d'intendance dans le parc. La présence d'un très grand nombre d'installations est un phénomène inusité dans un parc national, mais cette caractéristique en est venue à définir le parc national Banff au même titre que ses paysages de montagnes saisissants, ses écosystèmes en santé, sa culture des montagnes, ses possibilités d'aventure en milieu sauvage et son rôle dans l'histoire du Canada. Ces anomalies sont autant de possibilités de souligner l'importance de cet endroit et son statut de parc national en transformant l'exception en exceptionnel : intégrer les réalisations du parc en matière de conservation à l'expérience du visiteur et au récit que nous racontons au monde entier, afin de stimuler la réflexion et de donner de l'espoir pour l'avenir au-delà des limites du parc.

Le parc partagera l'exaltation de la science et de l'intendance en faisant participer le plus grand nombre possible de citoyens à la surveillance et à l'étude des écosystèmes des montagnes et en veillant à ce que les intervenants régionaux, les visiteurs, les entreprises et les collectivités environnantes participent pleinement au dialogue innovateur et aux possibilités d'apprentissage associés à la création de nouvelles solutions de conservation.

Le parc national Banff assurera la santé de ses écosystèmes par les mesures suivantes :

- Faire fond sur les réalisations des années récentes; protéger les écosystèmes et, au besoin, les remettre en état (ex. : par des brûlages dirigés, rétablir 50 % du cycle du feu à long terme partout dans le parc); rétablir la connectivité des milieux aquatiques; préserver la qualité de l'habitat en gérant et en réduisant au minimum les perturbations dans les corridors fauniques connus.
- Mettre l'accent sur le rétablissement et la gestion intensive des éléments des écosystèmes qui sont les plus rares (notamment ceux qui sont classés espèces en péril en vertu de la loi), qui revêtent une importance écologique exceptionnelle ou qui sont les plus vulnérables, y compris les espèces clés; dans cette optique, préserver et accroître la sûreté de l'habitat du grizzli et réintroduire les espèces disparues.
- Intégrer aux programmes de remise en état et de gestion des écosystèmes des possibilités intéressantes qui contribuent à enrichir l'expérience du visiteur et qui aident le public à saisir toute la valeur du patrimoine naturel; pour ce faire, concevoir un programme de science citoyenne axé sur les principaux programmes de surveillance écologique et sur d'autres études concernant les écosystèmes et diffuser à grande échelle les récits des citoyens de la science.

Bienvenue.... à des montagnes de possibilités

L'accroissement de l'affluence et l'enrichissement de l'expérience du visiteur représentent des priorités importantes qui permettront au parc national Banff et aux autres parcs nationaux de conserver leur pertinence et leur efficacité. Parcs Canada fera la promotion du parc auprès des visiteurs de la région et des autres citoyens du pays, en particulier les citadins, les néo-Canadiens (récemment immigrés) et les jeunes (de moins de 22 ans). Le parc élaborera et fera connaître de nouveaux programmes et services qui faciliteront la prestation de produits de type *Expérience virtuelle* et *Sensibilisation des automobilistes en transit*, et il améliorera les installations à l'appui des expériences de type *Aperçu depuis les confins*.

Parcs Canada mettra l'accent sur les thèmes de la nature, de la beauté, de la culture et de l'aventure en faisant de l'accueil un thème récurrent à chaque étape du cycle du voyage. Il proposera des expériences exceptionnelles en offrant une gamme complète de possibilités de loisirs et d'apprentissage ainsi qu'en examinant et en rafraîchissant continuellement son offre. De plus, Parcs Canada s'emploiera activement à attirer les « touristes-bénévoles » et à faire participer les visiteurs à des activités d'intendance, pour faire de la protection et de la gestion du parc une source enrichissante d'expériences significatives.

Parmi les autres initiatives prévues, citons les suivantes :

- Revitaliser l'offre de camping en investissant dans l'infrastructure destinée aux campeurs novices, aux conducteurs de véhicules de plaisance et aux personnes à la recherche d'une expérience confortable et sans tracas.
- Désigner des voies pour les vélos sur des promenades telles que la boucle du Lac-Minnewanka.
- Améliorer l'épuration des eaux usées, la conservation de l'énergie et de l'eau ainsi que les programmes de recyclage dans les installations destinées aux visiteurs, par exemple les campings, les toilettes et les centres d'accueil.
- Renouveler le vaste réseau de sentiers de 1 500 km du parc, en mettant l'accent sur les sentiers de randonnée d'une journée les plus fréquentés du bassin hydrographique de la rivière Bow.
- Relier les récits des lieux historiques nationaux au paysage élargi des parcs des montagnes et aux expériences contemporaines des visiteurs et offrir une gamme variée de possibilités d'apprentissage innovatrices et stimulantes pour que ces récits demeurent dynamiques et pertinents.
- Faire mieux connaître la Saskatchewan Nord en tant que rivière du patrimoine canadien et le parc national Banff en tant que site du patrimoine mondial.
- Au moyen des médias sociaux, de la technologie moderne et des programmes de diffusion externe, accroître la visibilité des montagnes en exposant les foyers, les écoles et les collectivités à un contenu à jour, dynamique et stimulant ainsi qu'aux expériences offertes dans le parc.
- Élaborer, appuyer et promouvoir des activités spéciales et de nouvelles activités récréatives qui amènent le public à mieux comprendre et à

apprécier à leur juste valeur les écosystèmes et l'histoire des Rocheuses ainsi que le mandat de Parcs Canada.

- Faire en sorte que le programme d'interprétation du patrimoine offert par Parcs Canada et par les entreprises en exploitation dans le parc réponde continuellement à des normes élevées.

Gérer l'aménagement et les activités commerciales

En raison de sa longue histoire et de sa popularité, le parc national Banff est hautement aménagé. Les secteurs aménagés représentent des lieux de rassemblement essentiels qui permettent aux visiteurs de faire l'expérience du parc et d'en apprendre davantage à son sujet. Des limites à l'aménagement dans les parcs nationaux du Canada ont été établies à la fin des années 1990 et au début des années 2000 à l'issue d'analyses et d'examen publics approfondis.

Parcs Canada conservera les limites fixées pour l'aménagement commercial dans le parc national Banff tout en encourageant les promoteurs à réaliser des projets de réaménagement innovateurs qui enrichiront l'expérience du visiteur et rehausseront la qualité de l'environnement bâti. Le parc appuiera Banff et Lake Louise dans leur rôle premier de centres de services aux visiteurs et de collectivités de montagne durables, et il maintiendra les plafonds fixés pour la taille, l'aménagement commercial supplémentaire et l'utilisation du territoire dans les deux collectivités.

Pour accroître sa visibilité dans la ville de Banff, Parcs Canada aménagera des installations pour les visiteurs sur l'avenue Banff, renouvellera les lieux historiques nationaux et améliorera le programme d'interprétation qu'il exécute au centre-ville.

Parcs Canada envisagera de déplacer des sentiers, des campings et des refuges ou d'en aménager de nouveaux, sous réserve d'une évaluation environnementale, lorsque ces installations contribuent à des expériences de haute qualité qui cadrent avec les approches de gestion spécifiques au secteur et qui respectent les priorités en matière d'intégrité écologique. En compagnie de chaque station de ski, il élaborera des lignes directrices qui seront assorties de

plafonds de croissance permanents négociés. En outre, il se peut que de nouvelles activités commerciales soient envisagées là où elles aident manifestement Parcs Canada à gérer l'envergure, les paramètres temporels ou la nature de l'activité humaine.

Certaines parcelles déjà perturbées seront ramenées à leur état naturel, de manière à ce qu'elles deviennent des habitats de choix dans les Rocheuses, par exemple des prairies, des tremblaies-parc, des savanes à douglas de Menzies et des milieux humides. Parcs Canada poursuivra sur sa lancée pour réduire encore davantage sa consommation d'énergie de sources non renouvelables et ses émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de ses opérations dans le parc national.

Approches de gestion spécifiques à un secteur

Le parc a été divisé en neuf secteurs géographiques distincts dans lesquels les approches générales seront adaptées aux conditions locales. Les secteurs se trouvant à l'intérieur et autour de la vallée de la Bow sont très fréquentés et fortement aménagés, ce qui contraste avec les secteurs sauvages situés à l'écart des couloirs de transport. Voici les principales mesures préconisées :

- Poursuivre la mise en œuvre des stratégies approuvées pour les secteurs suivants :
 - Promenade des Glaciers : remise à neuf des installations, notamment des points d'entrée; amélioration du programme d'interprétation du changement climatique; amélioration des pratiques d'intendance.
 - Secteur de Lake Louise : poursuite des travaux visant à améliorer l'habitat et les corridors fauniques; amélioration des sentiers de l'avant-pays; création de nouvelles possibilités d'interprétation.
 - Terres adjacentes à la ville de Banff : poursuite des travaux d'amélioration des sentiers pour enrichir l'expérience du visiteur et réduire la fragmentation de l'habitat faunique; amélioration de l'intégration entre la ville et les terres adjacentes du parc; réaménagement du lieu historique national Cave and Basin.



- Revitaliser le poste d'entrée Est pour en faire un lieu d'accueil.
- Accroître la visibilité de Parcs Canada dans la ville de Banff.
- Renouveler l'infrastructure pour les visiteurs et profiter des occasions qui se présentent d'améliorer les services tout en appuyant les objectifs écologiques.
- Chercher des moyens de réduire la mortalité faunique le long de la voie ferrée et des routes du parc.
- Préserver la qualité de l'habitat faunique dans le secteur des versants est et continuer à offrir aux visiteurs des possibilités de profiter de la nature sauvage en milieu reculé.

Mesure du rendement

Parcs Canada dispose de 17 indicateurs nationaux assortis de 37 étalons de mesure pour surveiller et évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan directeur. Le prochain *Rapport sur l'état du parc* paraîtra en 2014.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	2
RECOMMANDATIONS	4
SOMMAIRE.....	5
1 VISION D’AVENIR POUR LE PARC NATIONAL BANFF	15
2 UN PLAN DIRECTEUR POUR LE PARC NATIONAL BANFF	16
2.1 Mandat et orientation.....	16
2.2 Processus d’élaboration du plan directeur.....	18
2.3 Mesure de l’efficacité	21
2.4 Contexte réglementaire et stratégique.....	21
2.5 Planification et gestion conjointes	23
2.6 Les parcs nationaux des montagnes	26
3 IMPORTANCE DU PARC NATIONAL BANFF	29
4 SITUATION ACTUELLE	33
4.1 Sources d’information.....	33
4.2 Résumé du <i>Rapport sur l’état du parc</i>	34
4.3 Tendances au chapitre de la fréquentation.....	36
4.4 Priorités et défis de gestion.....	38
5 CONCEPTS DIRECTEURS ET STRATÉGIES CLÉS.....	40
5.1 C’est ici que tout commence.....	40
PARCS CANADA EST RECONNU DANS LE MONDE ENTIER COMME UN CHEF DE FILE DE LA CONSERVATION DES AIRES PROTÉGÉES.	40
5.2 Établir et rétablir des liens	43
5.3 Un modèle d’intendance des parcs nationaux	45
5.4 Bienvenue... à des montagnes de possibilités	63
5.5 Gérer l’aménagement et les activités commerciales.....	79
6. APPROCHES DE GESTION SPÉCIFIQUES À UN SECTEUR.....	88



6.1	VALLÉE DE LA BASSE BOW	89
6.2	Cœur montagnard du parc national	93
6.3	Rivière Spray	110
6.4	Versants est.....	114
6.5	Vallée de la moyenne Bow	120
6.6	Chaînes principaux	125
6.7	Cœur subalpin du parc national	130
6.8	Promenade des Glaciers	140
6.9	Rivière Saskatchewan Nord	144
7	ZONAGE ET CONSTITUTION DE RÉSERVES INTÉGRALES.....	148
7.1	Système de zonage des parcs nationaux.....	148
7.2	Zones du parc national Banff	148
7.3	Constitution de réserves intégrales	152
8	SURVEILLANCE ET REDDITION DE COMPTES	155
9	RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE	156
9.1	Introduction	156
9.2	Description	156
9.3	Effets et mesures d'atténuation	157
9.4	Expérience du visiteur et éducation.....	161
9.5	Mise en œuvre et surveillance	162
9.6	Mobilisation du public.....	163
9.7	Conclusion.....	163
10	RÉSUMÉ DES MESURES PRIORITAIRES POUR 2010 À 2014.....	165
ANNEXE 1	MESURE DU RENDEMENT	170
ANNEXE 2	SÛRETÉ DE L'HABITAT DU GRIZZLI PAR UNITÉ DE GESTION DU PAYSAGE	185
ANNEXE 3	TERRES ADJACENTES À LA VILLE DE BANFF (2007)	188
ANNEXE 4	STRATÉGIE DE GESTION DU SECTEUR DE LAKE LOUISE (2004).....	195
ANNEXE 5	CONCEPT STRATÉGIQUE – PROMENADE DES GLACIERS (2009)	205



1 VISION D'AVENIR POUR LE PARC NATIONAL BANFF

Le parc national Banff incarne la majesté et l'intemporalité des Rocheuses – depuis les hauts sommets de la ligne de partage des eaux jusqu'aux prés alpins et aux vallées silencieuses des chaînons frontaux, en passant par les glaciers donnant naissance aux eaux d'amont et les sources thermales du mont Sulphur. C'est un lieu où la nature prospère et évolue à tout jamais.

Les visiteurs des quatre coins de la planète se sentent chaleureusement accueillis et sont invités à participer à la vie du parc. Ils y trouvent inspiration, plaisir, bien-être et enrichissement du savoir.

La population canadienne met en valeur et perpétue le patrimoine des montagnes du parc national Banff – les rythmes naturels du territoire et de sa faune, l'art et la littérature qu'il inspire ainsi que les traditions d'exploration des milieux sauvages et de conservation des écosystèmes qui y sont nées. Les visiteurs sont transformés par l'expérience vécue au contact des écosystèmes et de la culture des montagnes, et ils sont motivés à participer à l'entreprise collective qui consiste à perpétuer et à mettre en valeur tout ce qui, dans les Rocheuses canadiennes, revêt un caractère authentique et précieux.

Le parc national Banff est, avant toute chose, un lieu d'émerveillement, où la richesse du patrimoine des montagnes du Canada est appréciée, respectée et mise en valeur par tous.

[traduction] « Ces montagnes sont nos lieux sacrés. »

John Snow, chef de la bande Wesley, Première nation nakoda



2 UN PLAN DIRECTEUR POUR LE PARC NATIONAL BANFF

Les parcs nationaux figurent au cœur même du paysage humain de l'espoir et du renouveau. Les valeurs durables de ces joyaux servent de point d'ancrage à l'esprit humain et assurent la préservation des fonctions écologiques dans un monde en constante évolution. Ces parcs figurent parmi les lieux les plus soigneusement protégés de la planète; nous leur accordons de la valeur non seulement parce qu'ils existent, mais aussi parce que ce sont des endroits où les visiteurs sont invités à venir se ressourcer dans des décors où la nature et l'histoire du Canada sont à l'honneur. Dans les parcs nationaux, les visiteurs trouvent renouveau et inspiration par des expériences personnelles qui leur font découvrir des lieux et des récits authentiques qui définissent le Canada.

2.1 Mandat et orientation

Le présent plan directeur expose l'orientation globale à adopter pour la gestion du parc national Banff au cours des 10 à 15 prochaines années. Il servira de cadre à l'ensemble des décisions et des travaux de planification liés au parc.

Mandat de Parcs Canada

Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

En vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, chaque parc national du Canada doit se doter d'un plan directeur. Ces documents reflètent les politiques et les lois du gouvernement du Canada, et ils sont rédigés avec la collaboration



de la population canadienne. Parcs Canada examine et actualise les plans directeurs tous les cinq ans.

Voici l'énoncé des résultats de Parcs Canada, qui sert de cadre à l'ensemble des activités du programme :

Grâce à des expériences significatives, les Canadiens et les Canadiennes ont un lien solide avec leurs parcs nationaux, leurs lieux historiques nationaux et leurs aires marines nationales de conservation. Ils jouissent de ces lieux protégés de façon à les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain. (Plan d'entreprise 2009-2010 – 2013-2014).

Voici les priorités de Parcs Canada :

- *Parcs Canada continuera de diriger des projets de gestion active dans les parcs nationaux pour améliorer les indicateurs clés de l'intégrité écologique. Il fera des investissements stratégiques de manière à obtenir des résultats concrets sur le terrain.*
- *Un pourcentage accru de citoyens seront conscients de l'existence des lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada et en comprendront l'importance. De plus, davantage de citoyens seront au courant du nombre croissant de possibilités de participation créées à leur intention.*
- *Dans le cadre de son approche à l'égard de la création de possibilités pour les visiteurs, Parcs Canada lancera des initiatives ciblées pour promouvoir les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation comme destinations touristiques expérientielles, dans le but d'y attirer un nombre accru de visiteurs.*

Dans l'exécution de son mandat de conservation des ressources patrimoniales, d'enrichissement de l'expérience du visiteur ainsi que d'appréciation et de compréhension du public, l'Agence Parcs Canada accorde la priorité au maintien ou au rétablissement de l'intégrité écologique. Elle veille ainsi à ce que les parcs nationaux soient légués intacts aux générations futures, tant pour leur agrément que pour l'enrichissement de leurs connaissances.

2.2 Processus d'élaboration du plan directeur

En 1994, à la demande du gouvernement du Canada, le Groupe de travail sur la vallée de la Bow à Banff a recommandé, pour le parc national Banff, des mesures de gestion à long terme qui favoriseraient le maintien de l'intégrité écologique tout en permettant des niveaux d'aménagement appropriés et en préservant les possibilités d'accès. Ce groupe de travail indépendant était composé de cinq représentants du milieu universitaire et du secteur privé qui possédaient des compétences spécialisées en écologie, en tourisme, en politiques publiques et en gestion. La participation du public a occupé une place importante dans les travaux de ce groupe. Une table ronde, formée de représentants de 14 secteurs d'activité détenant des intérêts dans la région, a élaboré un énoncé de vision, des principes et des valeurs pour orienter la gestion de la vallée de la Bow et du parc national Banff.

La version de 1997 du plan directeur du parc national du Canada Banff, laquelle a été approuvée au terme de quatre années d'études scientifiques, d'analyses et de consultations publiques, a intégré bon nombre des recommandations de la table ronde.

Le plan directeur de 1997 a grandement contribué à améliorer la santé écologique du parc national Banff. Il a aussi orienté les investissements et les décisions qui aident le parc national Banff à conserver sa pertinence et son attrait comme parc national le plus célèbre du Canada et comme destination de choix pour les voyageurs des quatre coins du globe. Le premier examen quinquennal du plan directeur, qui a eu lieu en 2004, a donné lieu à l'intégration d'une stratégie de gestion de l'activité humaine assortie d'une stratégie de gestion pour le secteur de Lake Louise. En 2007, Parcs Canada a modifié le plan directeur en y ajoutant un plan d'action pour les terres adjacentes à la ville de Banff.

L'approche adoptée par Parcs Canada pour l'élaboration des plans directeurs a évolué au fil des ans. En 2008, l'Agence a mis la dernière main à de nouvelles lignes directrices nationales sur le sujet. Ces lignes directrices exigent notamment que les plans directeurs présentent une orientation stratégique plutôt que des mesures prescriptives précises et qu'ils intègrent plus

explicitement les trois éléments du mandat de Parcs Canada : la conservation des ressources patrimoniales, l'expérience du visiteur ainsi que l'appréciation et la compréhension du public.

L'examen actuel permet à Parcs Canada de consolider ses orientations stratégiques tout en harmonisant le contenu du plan avec les nouvelles lignes directrices de planification et avec ses priorités globales. Le présent document n'est pas un nouveau plan. Il s'agit plutôt d'un plan réécrit qui reconduit les principales orientations stratégiques devant régir l'intégrité écologique du parc national Banff, tout en présentant du nouveau contenu lié à l'expérience du visiteur ainsi qu'à l'appréciation et à la compréhension du public.

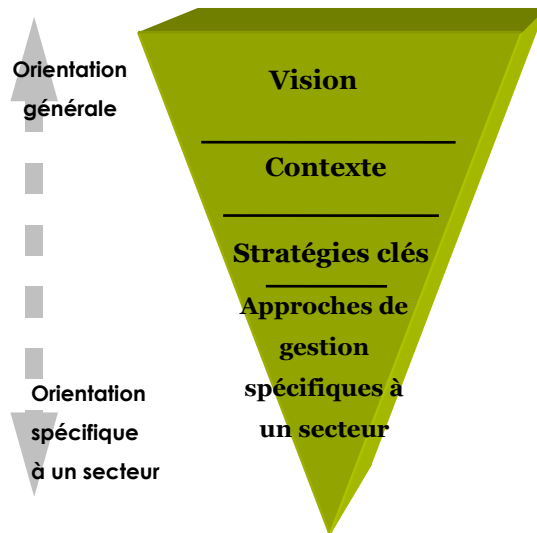
Les sept parcs nationaux des montagnes – les parcs nationaux Banff, Yoho, Kootenay et Jasper ainsi que les parcs nationaux du Mont-Revelstoke, des Glaciers et des Lacs-Waterton – ont un grand nombre de caractéristiques et d'enjeux en commun. Les visiteurs passent de l'un à l'autre, et les intervenants détiennent souvent des intérêts dans plusieurs parcs. Pour cette raison, Parcs Canada a examiné et modifié simultanément les plans directeurs de ces sept aires protégées, dans le cadre d'un processus commun.

Les sept plans directeurs contiennent tous un énoncé de vision commun et des stratégies thématiques étroitement apparentées (stratégies clés), de manière à faciliter la coordination des approches.

Chaque plan directeur contient les éléments suivants :

- un énoncé de vision qui lui est propre;
- de l'information contextuelle sur les politiques et la réglementation applicables;
- des stratégies clés exposant l'orientation que doit suivre le parc dans son ensemble;
- des approches de gestion spécifiques à un secteur qui présentent dans le détail l'orientation à suivre afin d'accéder à l'état optimal souhaité pour des secteurs géographiques distincts de chaque parc.

Collectivement, les politiques et la réglementation, les stratégies clés et l'orientation exposée dans les approches de gestion spécifiques à un secteur présentent l'orientation à adopter pour la gestion du parc. Ces éléments doivent être envisagés comme un ensemble intégré.



2.3 Mesure de l'efficacité

Les aires protégées de Parcs Canada mesurent leur rendement au moyen d'indicateurs nationaux communs et uniformes. Ces indicateurs, dont la liste figure à l'annexe 1, sont appuyés par des étalons de mesure nationaux et locaux. Parcs Canada a élaboré des indicateurs et des étalons de mesure nationaux pour l'appréciation et la compréhension du public ainsi que pour l'expérience du visiteur afin de remplacer ceux qui avaient été employés dans le *Rapport sur l'état du parc* de 2008.

Pour mettre en œuvre le présent plan directeur, il faudra notamment travailler avec les intervenants afin de choisir des étalons de mesure locaux ciblés, solides et praticables là où ils font défaut.

Parcs Canada continuera de rendre compte publiquement de son rendement par trois moyens : la rédaction de rapports annuels, la publication d'un rapport quinquennal brochant un tableau de l'état du parc tel qu'il a été évalué en fonction d'indicateurs clés et, enfin, l'évaluation des progrès qu'il a accomplis dans l'exécution de son mandat.

2.4 Contexte réglementaire et stratégique

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* et la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* régissent les responsabilités et les pouvoirs rattachés à la gestion des parcs nationaux. Le plan directeur, dont l'élaboration est prévue à l'article 11 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, expose l'orientation stratégique que doit suivre un parc national donné. Le cadre juridique qui définit les responsabilités de Parcs Canada comprend d'autres instruments législatifs importants ainsi que plusieurs règlements pris en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. En voici quelques exemples :

- La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes du gouvernement du Canada prévoient un processus rigoureux et solide sur le plan scientifique pour la tenue d'un examen public et l'étude des



effets environnementaux possibles en prévision de l'exécution de projets d'aménagement, de la délivrance de permis et de la prise de décisions stratégiques.

- La *Loi sur les espèces en péril* confère des obligations bien précises à Parcs Canada. Tout en étant la principale compétence fédérale responsable du rétablissement de la faune des fontaines de Banff, Parcs Canada travaille de concert avec d'autres compétences responsables d'espèces inscrites dont l'aire de répartition relève de plusieurs administrations. Par exemple, dans le cas du caribou, il collabore avec le principal organisme responsable, Environnement Canada, et avec des organismes provinciaux voisins à l'élaboration de plans de rétablissement.
- En vertu des annexes 4 et 5 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, l'aménagement des collectivités et des stations de ski est assujéti à des limites précises. L'entente de constitution de la ville de Banff et le présent plan directeur établissent l'orientation et les pouvoirs rattachés à l'utilisation du territoire et à l'aménagement de la ville de Banff.
- De vastes étendues des parcs nationaux des montagnes sont protégées, par voie de règlement, à titre de réserves intégrales. Ce statut permet d'en préserver le caractère naturel et les possibilités exceptionnelles qui y sont offertes.

Parcs Canada est chargé de veiller à ce que les parcs nationaux soient légués intacts aux générations futures, tant pour leur agrément que pour l'enrichissement de leurs connaissances. Pour ce faire, il a recours à un outil particulier, la mise en œuvre de l'orientation stratégique exposée dans le plan directeur. De plus, les décisions opérationnelles et les décisions découlant du plan d'affaires doivent être conformes aux lois, aux politiques et aux lignes directrices qui régissent l'approche de Parcs Canada à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation. Voici quelques lois, règlements et politiques qui régissent la gestion du parc national Banff :

- *Loi sur les parcs nationaux du Canada*
- *Principes directeurs et politiques de gestion* de Parcs Canada
- *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada
- Plan directeur des lieux historiques nationaux des parcs des montagnes



- *Lignes directrices pour la gestion des stations de ski*
- *Règlement sur l'accès par aéronef aux parcs nationaux*
- *Règlement sur la constitution de réserves intégrales dans les parcs nationaux*
- *Lignes directrices sur le réaménagement des établissements d'hébergement commercial périphériques et des auberges des parcs nationaux des Rocheuses*
- *Bulletin de gestion 2.6.10 – Évaluation des activités récréatives et des activités spéciales*

2.5 Planification et gestion conjointes

Parcs Canada a le privilège de pouvoir compter sur un très grand nombre de partenaires qui l'aident à gérer le parc national Banff. Les partenariats et la participation du public y sont donc un mode de vie.

2.5.1 Premières nations

Les Siksikas et les Stoneys/Nakodas entretiennent des liens de longue date avec le territoire qui fait aujourd'hui partie du parc national Banff. Parcs Canada et les Premières nations travaillent ensemble à des initiatives qui visent à encourager les Autochtones à renouer avec leur patrimoine et qui leur permettent de participer plus activement à la gestion du parc et de tirer parti de son existence. En outre, le gouvernement du Canada et la Première nation siksika négocient actuellement le règlement de revendications territoriales particulières dans le secteur du mont Castle.

2.5.2 Propriétaires fonciers voisins et administrations internes

Parcs Canada collabore activement avec les autres administrations chargées de gérer ce paysage des Rocheuses et de servir les citoyens qui lui accordent de la valeur. Il s'agit notamment des gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, de la municipalité de Canmore et du district municipal de Bighorn. À l'intérieur du parc, l'Agence a noué des relations de travail étroites avec la municipalité de Banff, le Conseil consultatif de Lake Louise et le district en voie d'organisation no 9.

Le parc national Banff siège au Central Rockies Ecosystem Interagency Liaison Group, aux côtés de nombreux organismes de la Colombie-Britannique et de l'Alberta qui gèrent collectivement l'écosystème régional. Il entretient également des liens de coopération étroits avec des équipes de gestion voisines au sein d'Alberta Tourism, Parks and Recreation et de BC Parks. Par ailleurs, le parc fait partie de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes avec trois autres parcs nationaux et trois parcs provinciaux de la Colombie-Britannique.

2.5.3 Particuliers et organismes

Chaque année, plusieurs centaines de personnes consacrent bénévolement des milliers d'heures à une gamme variée d'activités dans le parc national Banff – surveillance des ressources, réparation de sentiers, nettoyage, prestation de renseignements aux visiteurs et participation aux travaux de groupes consultatifs de gestion. En outre, plus de 14 000 particuliers participent à des sondages à titre de membres du groupe Parcs écoute.

Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec un grand nombre d'organismes, tels que les Amis du parc national Banff, Banff Heritage Tourism Corporation, l'Interpretive Guides Association et Banff Lake Louise Tourism, afin de promouvoir le tourisme patrimonial et la création d'expériences de qualité supérieure dans les parcs nationaux.

2.5.4 Ville de Banff et collectivité de Lake Louise

Le parc national Banff renferme deux collectivités qui fournissent des services, un soutien et des possibilités d'hébergement tout en servant de lieu de rassemblement aux visiteurs : la ville de Banff et la collectivité de Lake Louise.

La localité de Banff, qui a été administrée par le gouvernement fédéral pendant plus d'un siècle, a été constituée en municipalité sous le régime de l'Alberta en 1990, en vertu d'une entente de constitution conclue par le Canada et l'Alberta. Si la municipalité est administrée de la même façon que les collectivités comparables des autres régions de la province, elle fait néanmoins partie intégrante du parc national Banff et est donc assujettie à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et à ses règlements. Le gouvernement fédéral demeure propriétaire de l'ensemble des terres de la ville et, en vertu de l'entente de constitution, conserve tous ses pouvoirs d'approbation en ce qui a trait à la planification, à l'utilisation du territoire, à l'aménagement et aux questions environnementales.

En 2008, la municipalité de Banff a élaboré son troisième plan communautaire, que le ministre responsable de Parcs Canada a approuvé en 2009. Ce plan présente la vision adoptée par la collectivité pour la ville de Banff et, à l'instar du présent plan directeur, expose l'orientation stratégique à suivre pour d'autres règlements municipaux. L'entente de constitution précise que les règlements de la municipalité de Banff en matière d'utilisation du territoire doivent être conformes au plan directeur. La ville fait l'objet d'une section distincte plus loin dans le présent document.

La collectivité de Lake Louise sert les visiteurs du côté ouest du parc. Elle est administrée par Parcs Canada, avec les conseils d'un organe consultatif communautaire. Le plan communautaire de Lake Louise, qui a été approuvé en 2001, présente l'orientation à suivre pour l'aménagement et l'utilisation du territoire. La collectivité de Lake Louise fait l'objet d'une section distincte plus loin dans le présent document.

2.6 Les parcs nationaux des montagnes

Les sept parcs des montagnes – les parcs nationaux Banff, Jasper, Kootenay et Yoho ainsi que les parcs nationaux des Glaciers, du Mont-Revelstoke et des Lacs-Waterton – représentent collectivement les régions naturelles de la chaîne Columbia et des Rocheuses. Le peuple canadien a ainsi choisi de préserver à l'état naturel une importante partie de son patrimoine des montagnes, pour que les générations futures puissent continuer de trouver une source d'inspiration dans les expériences offertes par ces régions montagneuses du Canada. Les visiteurs, les automobilistes en transit, les résidents et tous les autres citoyens du pays peuvent contribuer à enrichir ce patrimoine et en tirer parti.

Les Autochtones occupent ces terres depuis plus de 10 000 ans, comme en témoignent les innombrables sites archéologiques et les artefacts culturels, les récits des premiers voyageurs et la tradition orale des collectivités autochtones contemporaines. Ces parcs renferment également 15 lieux historiques nationaux qui représentent les principaux thèmes de l'histoire canadienne.

Cinq des sept parcs font partie de deux sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, signe que la communauté mondiale en reconnaît la valeur universelle exceptionnelle. Compte tenu de leur importance collective en tant que principales aires protégées de l'Ouest canadien, il importe que leurs stratégies de gestion soient coordonnées et adaptées à leur temps.

Même si la gestion directe de ces parcs incombe en grande partie à Parcs Canada, il n'en demeure pas moins que les conseils et le soutien des autres intervenants sont essentiels. Plusieurs centaines d'intervenants, de résidents et de bénévoles font don d'innombrables heures en siégeant à des groupes de consultation, en participant à des initiatives de partenariat et en menant à bien des projets d'intendance volontaire. Des milliers de citoyens expriment leurs opinions dans le cadre des consultations menées sur l'ébauche des plans directeurs. Parcs Canada partage la responsabilité et le défi de perpétuer le patrimoine des montagnes du Canada afin d'enrichir l'expérience des générations à venir et de les aider à mieux comprendre la richesse de ce legs.



Les sept parcs nationaux des montagnes ont adopté un énoncé de vision commun qui s'harmonise avec la vision particulière de chaque parc tout en lui servant de cadre :

Énoncé de vision des parcs des montagnes

Les parcs nationaux des montagnes du Canada constituent des exemples vivants et bien connus de ce qu'il y a de mieux en matière de conservation des écosystèmes et de l'histoire des montagnes, de facilitation d'expériences authentiques dans la nature, d'initiatives communes, d'expériences d'apprentissage enrichissantes et de culture des montagnes. Les visiteurs y sont chaleureusement accueillis et y vivent des expériences qui dépassent leurs attentes.

Les pics silencieux, les mosaïques des forêts, les eaux grouillantes de vie, la faune, les lieux habités, l'air pur et la capacité infinie d'inspirer – autant d'éléments qui continueront d'apporter renouveau, espoir et découverte de soi aux générations futures, comme ils l'ont fait pour les générations qui nous ont précédés.





3 IMPORTANCE DU PARC NATIONAL BANFF

Le parc national Banff a été la première aire protégée du Canada et la troisième du monde (après le parc national Yellowstone, aux États-Unis, et le parc national Royal, en Australie). Les visiteurs continuent de trouver une source d'inspiration dans ce cadre montagneux exceptionnel, qui offre un mélange unique de nature, de beauté, de culture et d'aventure. Divers autres endroits de la planète renferment des exemples exceptionnels d'un ou de plusieurs de ces éléments, mais aucun n'égale le parc national Banff pour son excellence dans ces quatre aspects.

Les vallées de la Bow et de la Saskatchewan Nord représentent d'importants corridors de déplacement est-ouest et sont occupées par des groupes humains depuis au moins 10 000 ans. La première réserve de parc a vu le jour dans le sillage des efforts déployés par notre jeune pays pour relier ses deux extrémités par une voie ferrée traversant l'un de ces corridors. Encore aujourd'hui, la vallée de la Bow demeure l'un des principaux couloirs de transport continental.

La réserve originale qui entourait les sources thermales du mont Sulphur fut créée en 1885, contribuant ainsi à un tout nouvel idéal, celui de protéger des lieux patrimoniaux pour l'agrément du peuple canadien et pour l'enrichissement de ses connaissances. Grâce à son succès et à sa popularité, le concept des parcs nationaux s'est depuis étendu à l'échelle du pays et du monde. Le Canada renferme aujourd'hui plus de 8 500 aires protégées, et la planète en compte au-delà de 106 000.

Comme le laisse entendre un historien et écrivain de Banff, la création de parcs dans les Rocheuses figure sans doute parmi les plus grandes réalisations culturelles du Canada :

[traduction] « Ce n'est pas ce que nous avons construit qui nous distingue comme culture, mais plutôt ce que nous avons préservé. »

— R.W. Sandford (*The Weekender Effect*, 2008)

Le parc national Banff est bien connu pour sa longue tradition de recherche et de conservation de la faune, pour ses innovations dans la science appliquée de la remise en état écologique, pour son rôle dans l'industrie canadienne du tourisme, pour son statut emblématique de symbole du Canada à l'échelle mondiale et pour sa contribution à l'évolution constante de la théorie et de la pratique de la gestion des aires protégées. Des délégations du monde entier affluent vers le parc national Banff pour apprendre.

Avec le parc national Yoho et le parc national des Glaciers, le parc national Banff est le berceau de l'alpinisme et du ski alpin au Canada. De tout temps, il représente une source d'inspiration pour les artistes et les écrivains, qui continuent d'alimenter un riche fonds culturel incarnant l'esprit des montagnes et les liens entre les humains et les paysages montagneux. Le parc demeure un centre de la culture des montagnes et des aventures de plein air où résidents et visiteurs se rapprochent de la nature, vivent l'aventure et nouent des liens entre eux.

Le parc national Banff renferme huit lieux historiques nationaux. Sept d'entre eux sont gérés directement par Parcs Canada et disposent de plans directeurs qui ont été approuvés en 2008. La mise en œuvre de ces plans assurera le maintien de l'intégrité commémorative de ces lieux historiques, tandis que l'orientation donnée dans le présent plan directeur accroîtra la pertinence et la portée de leurs programmes, tout en renforçant leur contribution à l'expérience contemporaine du visiteur.

Lieux historiques nationaux du parc national Banff

Lieu historique national Cave and Basin

Lieu historique national du Musée-du-Parc-Banff

Lieu historique national de la Station-d'Étude-des-Rayons-Cosmiques-du-

Lieu historique national du Mont-Sulphur

Lieu historique national Banff Springs Hotel

Lieu historique national du Refuge-du-Col-Abbot

Lieu historique national de l'Auberge-de-Ski-Skoki

Lieu historique national du Col-Kicking Horse

Lieu historique national du Col-Howse



Le parc représente bien la région naturelle des Rocheuses. Il protège les eaux d'amont de la rivière Bow (un important affluent de la Saskatchewan Sud) ainsi que les biefs d'amont de la Saskatchewan Nord, officiellement classée rivière du patrimoine canadien. Le parc national Banff doit sa renommée à ses imposantes montagnes de calcaire, à ses lacs de cirque ainsi qu'à ses vastes étendues sauvages et à ses territoires fauniques naturels à peu de distance d'importants centres de population humaine. Il procure un habitat important à des prédateurs tels que le loup, le carcajou et le grizzli ainsi qu'à des poissons indigènes comme l'omble à tête plate et la truite fardée (versant ouest). Certaines espèces rares et sensibles, dont d'importants prédateurs, y sont plus communes et plus répandues aujourd'hui que dans les années 1970, et elles errent en toute liberté sur un territoire plus vaste que par le passé.

Voici les caractéristiques qui font du parc national Banff un endroit exceptionnel :

- Le berceau des parcs nationaux du Canada : le lieu historique national Cave and Basin.
- La limite septentrionale de l'aire de répartition canadienne du mélèze subalpin, de la truite fardée (versant ouest) et d'autres espèces.
- Des populations sauvages en santé et facilement visibles de mouflons d'Amérique, de chèvres de montagne, de wapitis, de cerfs muets, d'aigles royaux, de cincles plongeurs et d'autres espèces typiques des Rocheuses.
- Des caractéristiques du paysage qui jouissent d'un statut emblématique, notamment le lac Louise, le lac Moraine, le lac Peyto et les lacs Vermilion, les monts Rundle et Temple, le mont Cascade et les chutes Bow.
- Le sommet hydrographique de l'Amérique du Nord (le champ de glace Columbia), où l'eau rayonne vers trois océans.
- La rivière Saskatchewan Nord et le lieu historique national du Col-Howse, qui ont tous deux joué un rôle clé dans l'histoire de la traite des fourrures au Canada. La Saskatchewan Nord a été classée rivière du patrimoine canadien.
- L'une des cavernes les plus longues du Canada : la caverne Castleguard, qui s'étend sur 20 km sous le champ de glace Columbia.



- Les étendues sauvages sans route les plus méridionales du Canada et les possibilités d'excursion de plusieurs jours qui y sont offertes.
- Les spectaculaires promenades de la Vallée-de-la-Bow et des Glaciers.
- La ville de Banff et sa gamme exceptionnelle de services aux visiteurs, de musées, de galeries et de bâtiments patrimoniaux, de même que son centre éducatif, connu dans le monde entier.
- Trois des meilleures stations de ski alpin du Canada.



4 SITUATION ACTUELLE

Compte tenu de son prestige et des valeurs qu'il incarne depuis toujours, le parc national Banff est une source de grande fierté pour la population canadienne. Il accueille à lui seul 25 % de l'ensemble des visiteurs des parcs nationaux. Bien qu'ils varient d'une année à l'autre, les niveaux de fréquentation croissent de façon soutenue. Le parc accueille maintenant plus de trois millions de visiteurs par année, compte près de 8 000 résidents à l'année, est traversé par la Transcanadienne et la voie ferrée du Canadien Pacifique et abrite un grand nombre d'installations pour les visiteurs. Il est ouvert à longueur d'année et accueille environ 25 % de ses visiteurs pendant les mois d'hiver. Ses trois stations de ski sont les pierres angulaires du tourisme hivernal. Les visiteurs interrogés expriment systématiquement un degré de satisfaction élevé à l'égard du parc.

Le défi fondamental consiste à préserver les valeurs patrimoniales du parc tout en veillant à ce que l'aire protégée conserve sa pertinence sociale dans un monde en constante évolution où ni l'une ni l'autre de ces richesses ne peut être tenue pour acquise.

4.1 Sources d'information

Parcs Canada évalue les programmes et les activités du parc pour s'assurer qu'ils contribuent à l'atteinte des objectifs énoncés dans le plan directeur au chapitre de la protection et de la conservation des ressources, de l'expérience du visiteur ainsi que de l'appréciation et de la compréhension du public. Pour rendre compte de l'état du parc et de l'efficacité de ses mesures de gestion, Parcs Canada a recours à un outil en particulier, le *Rapport sur l'état du parc*.

Ce rapport, qui est rédigé tous les cinq ans, présente les résultats des travaux permanents de surveillance des ressources naturelles et culturelles ainsi que les données en sciences sociales recueillies auprès des visiteurs et d'autres citoyens du pays. Il joue un triple rôle : définir les lacunes dans les approches adoptées



pour la gestion du parc, faire état des enjeux naissants et des connaissances à acquérir, et, enfin, déterminer la portée de l'examen du plan directeur.

Selon le dernier *Rapport sur l'état du parc national Banff*, qui a été publié en 2008, l'intégrité écologique du parc était dans un état passable, et la tendance était stable. L'état des ressources culturelles a lui aussi été jugé passable; la tendance oscillait entre la stabilité et l'amélioration.

Parcs Canada disposait de peu de données pour quantifier l'état de l'expérience offerte aux visiteurs, le degré de compréhension des visiteurs ainsi que le niveau de mobilisation des partenaires et des intervenants. Les expériences offertes aux visiteurs et les possibilités d'apprentissage ont été jugées passables, avec une tendance à l'amélioration. Depuis, plusieurs sondages réalisés auprès des visiteurs sur des sujets spécialisés (ex. : tendances liées au camping, attitudes à l'égard des activités spéciales et fréquentation de l'arrière-pays) ont permis à Parcs Canada de mieux connaître l'expérience du visiteur. Par ailleurs, l'Agence a chargé un expert-conseil de faire une évaluation qualitative des expériences offertes aux visiteurs et une analyse des données existantes. Les renseignements ainsi acquis sont venus enrichir les ressources à sa disposition pour élaborer les stratégies clés du présent plan en matière d'expérience du visiteur.

Le contenu du plan est également modelé par un dialogue permanent avec le public et les intervenants qui a lieu dans le cadre du présent processus d'examen et d'autres processus de planification.

La section qui suit résume les conclusions du *Rapport sur l'état du parc* et des autres travaux qui ont préparé le terrain pour l'examen du présent plan directeur.

4.2 Résumé du *Rapport sur l'état du parc*

Voici les principales conclusions du Rapport sur l'état du parc de 2008 :

- Dans l'ensemble, les indicateurs de l'intégrité écologique sont dans un état passable, et les tendances varient. Les étalons de mesure les plus

préoccupants sont les espèces en péril (notamment le caribou), la qualité de l'eau, la connectivité des milieux aquatiques, les plantes non indigènes et la stabilité de la population de grizzlis.

- Parcs Canada a réalisé des progrès dans la gestion de la population de wapitis, le rétablissement des corridors fauniques, la réduction de la fragmentation engendrée par la Transcanadienne (grâce à l'installation de passages pour animaux), la protection de la physe des fontaines de Banff, une espèce en voie de disparition, et le rétablissement du feu par les brûlages dirigés.
- La croissance rapide de la population régionale continue d'exercer des pressions : le profil d'occupation des terres environnantes est en train de changer, les espèces migratrices en subissent les contrecoups, et la circulation s'intensifie. Pour contrer ces effets, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont agrandi certains parcs provinciaux existants et en ont créé d'autres, qui servent de zones tampons complémentaires et qui permettent de détourner une partie des activités récréatives jusque-là concentrées dans le parc national.
- Les impacts du changement climatique se mesurent à la hausse des températures, à la diminution des précipitations hivernales et au recul des glaciers. Il se pourrait que le phénomène contribue aussi aux épidémies d'insectes forestiers. Les impacts écologiques à long terme sont difficiles à prédire.
- Les ressources culturelles sont encore éclipsées par les ressources écologiques. En raison du manque de données, notamment de l'absence d'évaluations et d'inventaires récents, le Rapport ne fournit aucune indication des tendances.
- Parcs Canada est en train d'élaborer des indicateurs à l'échelle nationale pour évaluer l'expérience du visiteur et l'éducation du public. Les données existantes servent à évaluer la plupart des indicateurs, mais il existe encore des lacunes au chapitre du rapprochement avec le lieu, de la compréhension et de l'influence exercée sur les attitudes.
- Le nombre total de visiteurs augmente lentement mais de façon soutenue; en revanche, le nombre de campeurs a baissé d'environ 20 % dans les cinq



dernières années. Il se dessine un changement perceptible sur les marchés : une baisse du nombre de visiteurs étrangers, compensée par une augmentation du nombre de visiteurs de la région. Ainsi, les visiteurs sont aujourd'hui en majorité des citoyens des régions environnantes. Par ailleurs, Parcs Canada dispose encore d'intéressantes possibilités de nouer des liens avec un échantillon plus vaste de citoyens.

- Le niveau de satisfaction demeure élevé, et les visiteurs participent à une gamme variée d'activités, les balades en voiture et les activités liées au lotissement urbain (boutiques, restaurants) demeurant les plus populaires. Environ 65 % des installations des visiteurs sont dans un état passable. Comme il repose sur des données tirées de sources de renseignements existantes, le *Rapport sur l'état du parc* reflète l'importance accordée par le passé aux installations et aux activités plutôt qu'à la qualité de l'expérience offerte.
- L'efficacité des programmes d'éducation publique n'est pas bien mesurée. Pour établir un contact avec un nombre accru de visiteurs, Parcs Canada doit saisir les possibilités qui s'offrent à lui au chapitre de la collecte de données sur les marchés et des nouvelles technologies. Bon nombre de visiteurs sont des habitués, et il faut recourir dans leur cas à des outils de communication différents de ceux qui sont employés traditionnellement, notamment pour établir un contact avec eux à domicile, avant leur arrivée dans le parc – ce qui représente un défi de taille. Les centres de villégiature en pleine croissance, les collectivités de résidences secondaires, les parcs provinciaux et les « aubaines » touristiques de dernière minute sur Internet, toutes ces options s'offrent maintenant aux visiteurs de la région et s'ajoutent à leur choix de destinations récréatives.

4.3 Tendances au chapitre de la fréquentation

L'affluence a augmenté dans le parc national Banff à un taux annuel composé de près de 5,5 % après la Seconde Guerre mondiale. Le nombre de visiteurs est passé d'environ un demi-million en 1950 à près de cinq millions au milieu des années 1990 (Banff-vallée de la Bow : À l'heure des choix, 1996, page 42; les dénombrements effectués à cette époque comprenaient la circulation de transit,

ce qui n'est plus le cas aujourd'hui). Le taux de croissance annuel s'est modéré dans les 20 dernières années pour passer de 1,4 % dans les années 1990 à 1 % à la fin de la première décennie du XXI^e siècle. L'affluence varie d'une année à l'autre, en fonction de divers facteurs économiques et des marchés. Le nombre le plus élevé de visiteurs, soit 3 348 632 personnes, a été enregistré en 2007–2008. Chaque année, plus de quatre millions d'automobilistes de plus traversent le parc national Banff sur la Transcanadienne sans s'y arrêter.

Malgré tout, l'affluence n'a pas suivi la croissance démographique régionale. Cet écart laisse entrevoir un changement chez le public, qui semble désormais moins s'intéresser au parc national Banff. Ce changement traduit un phénomène observé à plus grande échelle depuis quelques années : l'affluence stagne ou diminue dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du pays. Parcs Canada doit donc veiller à ce que le parc national Banff conserve sa pertinence dans un pays qui change et qui s'urbanise. Pour que le parc réalise son plein potentiel, il faut s'employer en priorité à renouveler et à réinventer l'expérience du visiteur afin de l'adapter aux motivations et aux intérêts de toute la population canadienne. Parcs Canada doit relever ce défi pour stimuler la fréquentation du parc et, partant, amener la population à nouer des liens profonds par des expériences personnelles rattachées à des lieux authentiques et inspirants. Ces liens lui permettront de rallier continuellement le public derrière la cause de la conservation du patrimoine – un soutien dont il a absolument besoin pour perpétuer le legs des aires protégées du Canada dans l'avenir.

En prévision de l'examen 2009-2010 du plan directeur, Parcs Canada a entrepris une évaluation de l'expérience du visiteur, une analyse du marché et des séances de réflexion avec des groupes témoins. Les niveaux de satisfaction des visiteurs demeurent élevés au chapitre de la qualité et de la diversité des services offerts par le parc, mais les visiteurs considèrent la congestion comme un problème à certains endroits. Les cotes de satisfaction les moins élevées ont été accordées pour la perception du rapport qualité-prix dans les établissements d'hébergement et les comptoirs de vente au détail. Les personnes qui disent s'intéresser aux caractéristiques naturelles et culturelles

représentent un plus grand pourcentage des visiteurs du parc que de la population canadienne dans son ensemble.

4.4 Priorités et défis de gestion

Voici les priorités de gestion du parc national Banff :

- S'adapter aux impacts futurs du changement climatique planétaire sur les écosystèmes, le tourisme et l'hydrologie.
- Poursuivre les progrès accomplis en vue de rétablir la santé de l'écosystème et réduire au minimum les risques pour les espèces et les habitats sensibles aux perturbations.
- Faire en sorte que les ours, les loups et les autres carnivores puissent occuper en toute sécurité leurs corridors de déplacement et les parcelles importantes de leur habitat.
- Préserver la biodiversité malgré la présence d'agresseurs tels que le changement climatique et la propagation d'espèces non indigènes.
- Rétablir la connectivité, la fonction et le biote naturel des ruisseaux et des lacs.
- Mobiliser les Autochtones et nouer des liens significatifs avec eux.
- Améliorer les installations d'accueil et d'orientation aux postes d'entrée du parc.
- Réduire au minimum la congestion, les retards et les risques de conflits entre visiteurs, surtout pendant les heures et les saisons de pointe.
- Renforcer chez les visiteurs actuels la perception qu'ils obtiennent un produit de valeur, tout en offrant aux automobilistes en transit un nombre accru de services et de possibilités de nouer des liens.
- Recourir à la technologie moderne pour fournir de meilleurs renseignements aux visiteurs éventuels et aux non-visiteurs.
- Renouveler l'offre de produits par des moyens qui tiennent compte des motivations et des intérêts variés de la population, afin que le parc national

conserve sa pertinence aux yeux d'une gamme complète de visiteurs canadiens et étrangers.

- Réagir de façon opportune et significative aux tendances qui se dessinent au chapitre des voyages et des loisirs.
- Profiter du statut emblématique du parc national Banff pour initier le public à d'autres aires protégées du réseau national.
- Gérer les activités spéciales, les nouvelles activités récréatives, la délivrance des permis de guide et l'accès commercial au milieu sauvage par des moyens qui renforcent la marque de Parcs Canada.
- Fournir une garantie à long terme aux stations de ski.
- Coordonner plus efficacement la contribution des bénévoles.
- Mieux faire connaître les lieux historiques et les caractéristiques du patrimoine culturel et aider les visiteurs à en saisir toute la valeur.



5 CONCEPTS DIRECTEURS ET STRATÉGIES CLÉS

Les stratégies clés présentées ci-dessous résument l'approche globale qui permettra à Parcs Canada d'exécuter son mandat dans le contexte particulier du parc national Banff.

5.1 C'est ici que tout commence

Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada doivent leur existence à la décision prise en 1885 par le gouvernement du Canada de réserver les sources thermales du mont Sulphur pour l'agrément du public. Ce lieu de renouvellement spirituel et de guérison pour les Autochtones qui traversaient les vallées des montagnes de l'Ouest canadien est devenu, grâce au leadership visionnaire du gouvernement de l'époque, le premier parc protégé du Canada.

Depuis ses débuts à Banff, le réseau canadien des lieux patrimoniaux protégés est devenu l'un des plus importants du monde, avec ses 42 parcs nationaux, ses 167 lieux historiques nationaux et ses trois aires marines nationales de conservation, répartis d'un océan à l'autre. Le concept de parc national consistait à protéger les ressources tout en stimulant le tourisme afin de créer un modèle de conservation unique, la protection faisant partie de l'expérience et de l'apprentissage du visiteur. Ce concept a continué de se développer et d'évoluer, donnant lieu à des réalisations remarquables, depuis la réintroduction du bison des plaines dans le parc national des Prairies, dans le Sud de la Saskatchewan, en 2007, jusqu'à la protection des terres et des modes de vie ancestraux grâce à l'expansion du parc national Nahanni, en 2009.

Parcs Canada est reconnu dans le monde entier comme un chef de file de la conservation des aires protégées.

Plus de trois millions de Canadiens et de touristes étrangers visitent le parc national Banff chaque année, ce qui en fait le plus populaire et le plus fréquenté des parcs au Canada. En raison de son emplacement sur la Transcanadienne, le

parc est traversé par des millions d'autres visiteurs en route vers d'autres destinations.

Parcs Canada continuera de profiter de la popularité et de la visibilité du parc national Banff pour relater son histoire aux visiteurs de tous les coins du pays et du monde entier. Les visiteurs du parc national Banff seront encouragés à faire l'expérience de l'éventail spectaculaire de lieux patrimoniaux protégés de Parcs Canada — des endroits qui continuent de façonner notre pays en rapprochant la population canadienne des écosystèmes et des récits qui nous définissent.

5.1.1 Stratégie clé

Assumer pleinement le rôle du parc national Banff en tant que premier parc national du Canada et en tant que figure de proue des politiques sur les aires protégées

- *Veiller à ce que tous les programmes, les services et les communications mettent l'accent sur l'idéal de la conservation des aires protégées qui est né ici et sur le réseau grandissant d'aires patrimoniales protégées que Parcs Canada administre au nom de la population canadienne.*
- *Faire preuve d'un leadership exemplaire dans l'élaboration et l'application des politiques sur les aires protégées ainsi que dans le maintien du dialogue national sur le modèle de conservation exceptionnel incarné par les aires patrimoniales protégées du Canada.*

Orientation

- 5.1.1.1 Interpréter l'importance du parc national Banff non seulement dans le contexte de l'écologie et de l'histoire de la région naturelle des montagnes Rocheuses qu'il représente, mais aussi dans le contexte de la conservation du réseau d'aires protégées du Canada et de l'importance du parc en tant que site du patrimoine mondial.
- 5.1.1.2 Élaborer et accueillir des projets pilotes, des colloques sur les politiques et d'autres activités visant à contribuer à l'élaboration de politiques ou à diriger leur mise en œuvre.



5.1.2 Stratégie clé

Offrir des possibilités de façonner et de diriger la gestion du premier parc national du Canada

- *Aider les intervenants à se rapprocher du parc en leur offrant des possibilités structurées de participer à la prise de décisions et à la définition de l'orientation.*
- *Tenir compte des préoccupations et des intérêts variés des intervenants et du public dans la prise de décisions et dans les opérations.*
- *Favoriser l'intendance et le soutien à long terme du parc national Banff en stimulant la coopération et l'action concertée.*

Orientation

- 5.1.2.1 Veiller à ce que l'ensemble des activités et des processus de mobilisation du public :
- aient des objectifs et des résultats attendus clairs;
 - soient inclusifs, accessibles et efficaces, eu égard aux tâches à accomplir;
 - respectent le temps, les besoins, la capacité et la contribution des participants.
- 5.1.2.2 Confirmer et élargir le rôle central de la table ronde du parc national Banff en en modifiant la composition et le mandat afin d'assurer une représentation équilibrée des groupes (constitutifs) d'intervenants et en la faisant participer aux discussions sur la mise en œuvre des politiques
- 5.1.2.3 Créer de nouveaux groupes consultatifs uniquement lorsqu'il s'agit de la seule façon de répondre à une priorité du plan directeur. Relier les travaux de tous les groupes consultatifs du parc à la table ronde et à la mise en œuvre du plan directeur.



5.2 Établir et rétablir des liens

Les paysages de montagnes sont naturellement fragmentés par des roches, des rivières et de la glace. Les déplacements peuvent être difficiles et dangereux pour les humains et pour la faune. Les montagnes ont toujours isolé les cultures et les populations, de sorte que les quelques corridors qui traversent ces paysages sont extrêmement importants.

La création du parc national Banff a découlé en grande partie des efforts déployés par le gouvernement pour relier un jeune pays, d'un océan à l'autre, par une voie ferrée transcontinentale. La vallée de la Bow était l'un des seuls secteurs de cette région montagneuse du Canada qui pouvaient se traverser sans trop de problèmes. Pendant des milliers d'années, les Autochtones ont utilisé les cols Kicking Horse et Vermilion comme axes de transport et de commerce; la voie ferrée et les routes modernes ont donc naturellement suivi les sentiers existants.

La création d'un parc a eu pour effet d'éloigner les Premières nations des modes de vie qu'elles connaissaient depuis des centaines d'années et de l'environnement qui leur avait permis de survivre. La construction de la voie ferrée du Canadien Pacifique dans les années 1880, suivie dans les années 1960 par celle de la Transcanadienne, a eu pour effet de relier le Canada d'est en ouest, mais aussi de fragmenter les populations fauniques des Rocheuses en créant des obstacles à leurs déplacements et en augmentant les causes de mortalité faunique. Les projets de construction liés au transport et, plus tard, les projets de stabilisation des lacs et les projets hydroélectriques ont morcelé davantage les cours d'eau en bloquant l'accès des poissons aux frayères et en entravant le processus naturel des crues printanières. Si le parc national Banff a contribué à relier le Canada au cours du premier siècle de son existence, il a aussi, de bien des façons, divisé et fragmenté le territoire.

Pendant une grande partie du XX^e siècle, le parc national Banff a été le lieu d'un débat enflammé entre les tenants de l'économie du tourisme et ceux de la conservation. Ainsi, à la fin des années 1980, la répartition des paysages semblait refléter la division tout aussi définie de la communauté humaine. L'étude sur la vallée de la Bow à Banff et la Stratégie de promotion du tourisme

patrimonial ont représenté des efforts concertés et visionnaires pour régler les problèmes de fragmentation écologique et sociale.

Si le premier siècle d'existence du parc national Banff a été marqué par une fragmentation et une division qui ont réduit l'éventail des possibilités pour les Rocheuses canadiennes, son deuxième siècle doit permettre d'établir et de rétablir des liens par des moyens significatifs qui ouvrent des possibilités pour l'avenir. Les mesures visant à renforcer les liens qui unissent la population et à réduire la fragmentation du paysage pourraient gagner en importance comme stratégie d'adaptation aux pressions à venir.

5.2.1 Stratégie clé

Faire du parc national Banff un lieu pour établir – et rétablir – des liens entre les humains, les paysages, la faune et les cours d'eau

- *Reconnaître la fragmentation du milieu naturel et la rupture des liens humains avec le paysage et s'efforcer de corriger la situation.*
- *Gérer le parc en tant que partie intégrante de l'écosystème régional.*
- *Parrainer des initiatives conjointes en vue de créer des liens entre des citoyens ayant des perspectives différentes.*
- *Gérer les couloirs de transport non seulement pour relier les voyageurs à leurs destinations, mais aussi pour rétablir les liens entre les écosystèmes.*

Orientation

- 5.2.1.1 Recourir à des processus de consultation et à des comités consultatifs en vue de tisser de nouveaux liens entre des intervenants ayant des perspectives et des intérêts différents.
- 5.2.1.2 Collaborer avec les collectivités autochtones pour mettre en valeur et rétablir leurs liens culturels avec le territoire. Promouvoir la collecte et la transmission de renseignements sur la façon dont les Autochtones voient la nature. Intégrer ces renseignements aux décisions de gestion,

de manière à respecter les traditions culturelles et la propriété intellectuelle.

- 5.2.1.3 Participer à des initiatives régionales et nationales en vue de coordonner l'aménagement du territoire, de travailler à l'atteinte d'objectifs communs liés à la protection des ressources et à l'expérience du visiteur et d'améliorer la prise de décisions relatives à l'écosystème régional.
- 5.2.1.4 Préserver et rétablir des corridors fauniques sûrs dans le parc (ex. : les corridors Cascade, Fairview et Whitehorn) et collaborer à la protection des corridors régionaux (ex. : du parc Yellowstone au Yukon et de la vallée de la Bow à la vallée des lacs Vermilion) en préservant ou en améliorant la qualité de l'habitat et en réduisant au minimum l'abandon du territoire par la faune.
- 5.2.1.5 Dans la mesure du possible, rétablir la connectivité des cours d'eau, des zones humides et des lacs altérés par des barrages, des ponceaux et des ouvrages linéaires. Établir l'ordre de priorité en fonction des avantages écologiques, des possibilités et des coûts.
- 5.2.1.6 Veiller à la sécurité du transport de transit au Canada en concevant et en entretenant des routes et une voie ferrée qui aident les animaux à se déplacer de façon sécuritaire dans les montagnes.
- 5.2.1.7 Collaborer avec les entreprises d'hélicoptères pour élaborer et instaurer des couloirs de vol et des pratiques exemplaires pour les survols, afin de perturber le moins possible la faune et les humains qui fréquentent les vallées et les cols sauvages.

5.3 Un modèle d'intendance des parcs nationaux

La gestion des aires protégées dans un monde en évolution est difficile et complexe. Les parcs nationaux des montagnes du Canada sont depuis longtemps à l'avant-garde de la recherche et de l'innovation en ce qui a trait à la conception de nouveaux moyens d'interagir avec les paysages, de façon à faire découvrir ces lieux au monde entier tout en veillant à ce qu'ils demeurent intacts pour les générations futures. En tant qu'élément d'un réseau d'aires

protégées, le parc national Banff a bénéficié de l'expérience acquise ailleurs et des idées nouvelles de personnes compétentes qui partagent le même intérêt pour ces joyaux de notre patrimoine.

Pour atteindre les résultats visés par le plan directeur, Parcs Canada doit faire participer le public à la découverte de solutions aux petits et aux grands défis du parc par l'apprentissage et l'action concertée.

Le renforcement de la culture de coopération, d'apprentissage et d'intendance dans le parc est une priorité. Tout en relevant les défis de gestion, Parcs Canada peut créer des possibilités pour les visiteurs, comme le démontre le travail récemment accompli dans les dossiers de la surveillance de la faune, des brûlages dirigés, de la gestion des mauvaises herbes envahissantes, de la surveillance des oiseaux et du réaménagement des sentiers. Par des programmes innovateurs, Parcs Canada continuera d'augmenter le niveau de participation à l'intendance du parc et de renforcer les relations déjà établies, et il établira des contacts avec les citoyens et les jeunes pour tracer la voie de l'avenir.

Parcs Canada a pour mandat de veiller à ce que les parcs demeurent intacts pour l'agrément des générations futures et pour l'enrichissement de leurs connaissances. La population canadienne accorde une grande valeur au bien-être écologique et au patrimoine culturel des parcs nationaux des montagnes. Ces paramètres déterminent l'orientation des recherches, des innovations et des investissements qui permettront de relever les défis de conservation que les parcs des montagnes partagent avec de nombreuses autres régions montagneuses du monde. Les parcs des montagnes font donc systématiquement figure de chefs de file dans l'élaboration de nouvelles solutions aux problèmes de conservation.

5.3.1 Stratégie clé

Transformer l'exception en exceptionnel

- *Chercher sans cesse de nouveaux moyens pour le parc national Banff de transformer ce que certains considèrent comme des problèmes ou des*

anomalies en des possibilités de renforcer les liens qui unissent la population canadienne au patrimoine des Rocheuses.

- *Favoriser et maintenir l'analyse critique, la collégialité et la pensée créatrice nécessaires pour relever de façon innovatrice les défis liés à la conservation.*
- *Être un chef de file dans l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles techniques de conservation.*
- *Intégrer les réalisations en matière de conservation du parc national Banff à l'expérience du visiteur, de même qu'au récit que nous transmettons au monde entier, afin de contribuer à stimuler la réflexion et à donner de l'espoir quant à l'avenir au-delà des limites du parc.*

Le parc national Banff est non seulement le premier parc national du Canada, mais il est aussi celui qui, depuis longtemps, suscite le plus de controverse. Depuis sa création, il n'a cessé de faire l'objet de débats sur les types d'aménagement et les activités qui conviennent le mieux dans le cadre d'un parc national. Citons notamment le débat, au début du XX^e siècle, sur l'interdiction des automobiles dans les parcs, celui, dans les années 1940 et 1950, sur la chasse aux prédateurs, et celui, à la fin du XX^e siècle, sur l'expansion des routes et la croissance commerciale dans la ville de Banff et ses stations de ski.

Une importante route transcontinentale, une voie ferrée, trois stations de ski, un terrain de golf, une installation hydroélectrique et une municipalité en pleine expansion de près de 8 000 habitants, voilà autant de caractéristiques inusitées pour un parc national. Néanmoins, le parc national Banff se définit presque autant par ces caractéristiques que par ses panoramas saisissants, ses écosystèmes en santé, sa culture des montagnes, ses possibilités d'aventure en milieu sauvage et son rôle dans l'histoire du Canada.

Ces anomalies sont autant de possibilités exceptionnelles pour Parcs Canada et ses partenaires de souligner l'importance de cet endroit et son statut de parc national. En fait, c'est précisément ce que fait Parcs Canada dans le parc national Banff depuis 125 ans. Il continuera de faire évoluer les possibilités de conservation et de tourisme, tout simplement en tirant parti de la nature même

du parc – une aire protégée remplie de contradictions stimulantes et fructueuses.

Orientation

- 5.3.1.1 Aborder chaque défi de conservation comme une possibilité de mobiliser une communauté variée de citoyens désireux d'échanger de l'information, de trouver des options et de collaborer. Au-delà de la réduction des effets de l'aménagement, trouver des façons de promouvoir la conservation des écosystèmes et de créer de nouveaux exemples à suivre en matière de conservation.
- 5.3.1.2 Appuyer activement les travaux de la Banff Heritage Tourism Corporation, de l'Interpretive Guides Association, des Amis du parc national Banff, des organismes récréatifs à but non lucratif et des voyageurs, afin de les aider à créer des exemples d'innovation touristique qui renforcent le rôle du parc national Banff en tant qu'aire protégée exceptionnelle.
- 5.3.1.3 Collaborer avec les stations de ski, les centres de villégiature, les fournisseurs de services aux visiteurs et les exploitants d'attractions pour élaborer et promouvoir des produits touristiques durables solidement enracinés dans le patrimoine écologique et culturel des Rocheuses.
- 5.3.1.4 Collaborer avec un comité scientifique sur les écosystèmes et un groupe consultatif pour faire la synthèse des données scientifiques et élaborer de nouvelles stratégies de gestion adaptative. Tenir compte de l'écosystème élargi du parc tout en continuant de mettre l'accent sur les paysages montagnards très importants de la vallée de la Bow.
- 5.3.1.5 Élaborer et appliquer des mesures permettant aux espèces clés comme le grizzli et aux humains de coexister en sécurité sur le territoire.
- 5.3.1.6 Accroître et améliorer l'utilisation des technologies environnementales (dont le recours aux énergies renouvelables, le réacheminement des déchets, le compostage et la conservation de l'eau et de l'énergie) dans les campings, les aires de fréquentation diurne, les refuges et les

auberges de l'arrière-pays, les opérations de Parcs Canada et, par l'examen des projets d'aménagement, les installations commerciales. Faire connaître ces initiatives aux visiteurs.

- 5.3.1.7 Veiller à ce que les mesures de conservation, telles que l'aménagement de passages pour animaux le long des routes, les brûlages dirigés, la restauration de bâtiments historiques, l'archéologie d'urgence et la modification de sentiers, soient conçues et appliquées de manière à rehausser la qualité de l'expérience et des possibilités d'apprentissage offertes aux visiteurs.
- 5.3.1.8 Restreindre l'activité humaine lorsqu'il n'existe aucune autre mesure efficace pour protéger des ressources sensibles ou garantir la sécurité publique. Communiquer aux personnes touchées la raison d'être et le caractère nécessaire de ces restrictions. Là où des restrictions s'imposent, proposer des solutions de rechange valables (voir également le point 5.4.2.7).



Leadership en matière de conservation

La présence d'une grande route qui fragmente le paysage des Rocheuses et qui nuit sans cesse aux animaux sauvages a incité Parcs Canada à trouver des solutions novatrices, à savoir la construction de clôtures ainsi que de passages inférieurs et supérieurs pour les animaux. Grâce à ces projets d'avant-garde qui contribuent à rétablir les écosystèmes du parc national Banff, l'usage des clôtures et des passages pour animaux est de plus en plus courant dans un grand nombre de réserves fauniques dans le monde. Sans la présence de la Transcanadienne, cette contribution de Parcs Canada à la science appliquée de la remise en état des écosystèmes n'aurait pas trouvé son origine dans le parc national Banff. En ce sens, la présence d'une route dans un parc national a permis d'accroître l'importance du parc et de renforcer son rôle dans la conservation en étendant sa portée à de nombreux autres endroits où la mortalité faunique sur les routes et la fragmentation des écosystèmes doivent être efficacement réduits.

Le parc national Banff a également été le premier endroit au Canada où l'on a fermé les décharges et conçu des poubelles à l'épreuve des ours. Les systèmes mis à l'essai dans le parc ont depuis été adoptés et font partie des normes dans les parcs nationaux et ailleurs, et ils permettent de protéger à la fois les ours et les humains dans bien des régions du Canada.

Le parc national Banff continuera de mettre à l'essai des approches nouvelles ou améliorées en vue d'atténuer les impacts de l'aménagement, ainsi que des façons innovatrices de rétablir les fonctions de l'écosystème.



5.3.2 Stratégie clé

Partager l'exaltation de la science et de l'intendance

- *Faire participer le plus grand nombre possible de citoyens à la surveillance et à l'étude des écosystèmes des montagnes ainsi qu'à la synthèse et à l'évaluation des résultats, tout en conservant un haut degré de rigueur scientifique et de validité statistique.*
- *Veiller à ce que les intervenants régionaux, les visiteurs, les entreprises du parc et les collectivités participent pleinement au dialogue innovateur et aux possibilités d'apprentissage associés à la création de nouvelles solutions en matière de conservation.*

Parcs Canada continue de chercher de nouvelles façons de faire participer activement les intervenants, les visiteurs du parc, les entreprises et les collectivités locales aux programmes de surveillance, à la collecte de données de recherche ainsi qu'à l'intégration et à l'application de données scientifiques. Cette démarche – c'est-à-dire la réalisation d'activités scientifiques par des moyens créant des possibilités significatives non seulement pour les spécialistes, mais aussi pour les visiteurs du parc et les collectivités de la région – est devenue l'une des caractéristiques du parc national Banff et demeurera l'une des stratégies clés de la gestion du parc.

L'étude des écosystèmes procure non seulement de l'information et des conseils, mais aussi de belles possibilités d'expérience individuelle et d'apprentissage collectif. À mesure que nous approfondirons notre connaissance des écosystèmes des montagnes, les données scientifiques contribueront à donner forme aux récits transmis par les programmes d'interprétation et de diffusion externe.

De nombreux citoyens ont manifesté leur engagement et leur passion à l'égard du maintien de la santé des ressources du parc et de la qualité des installations. Parcs Canada fera activement appel aux bénévoles et aux visiteurs du parc dans le plus grand nombre possible d'activités d'intendance, pour faire de la protection et de la gestion du parc une source enrichissante d'expériences significatives.

Orientation

- 5.3.2.1 Établir les priorités relatives aux programmes de science appliquée, à la surveillance des écosystèmes, aux partenariats scientifiques et aux communications scientifiques avec la collaboration des établissements d'enseignement, des groupes d'intérêts, des intervenants et du public.
- 5.3.2.2 Accroître le nombre de bénévoles qui participent aux programmes de surveillance et de recherche scientifique. Concevoir des activités de science citoyenne à partir des principaux programmes de surveillance écologique et d'autres études sur les écosystèmes. Faire circuler à grande échelle les récits des citoyens de la science sur Internet et dans les nouveaux médias.
- 5.3.2.3 Collaborer de façon continue avec les intervenants et les exploitants commerciaux dans le but d'intégrer les données scientifiques aux récits qu'ils relatent aux visiteurs du parc.
- 5.3.2.4 Veiller à ce que les visiteurs du parc connaissent et comprennent les initiatives de conservation, particulièrement celles qui peuvent imposer des limites à leurs activités dans le parc, et faire en sorte que cette sensibilisation contribue à leur expérience d'apprentissage.
- 5.3.2.5 Communiquer l'exaltation de la découverte et de l'aventure scientifique en affichant les résultats des travaux de recherche et de surveillance au moyen d'Internet et des nouveaux médias pour les transmettre dans les endroits très fréquentés par les visiteurs du parc et, au-delà, aux écoles et dans les foyers du monde entier.
- 5.3.2.6 Créer des espaces publics (physiques et virtuels) où scientifiques, bénévoles et visiteurs peuvent échanger afin d'alimenter le ferment intellectuel de l'étude des écosystèmes du parc et de favoriser toutes sortes de possibilités d'apprentissage et d'expériences.

5.3.3 Stratégie clé

Assurer la santé des écosystèmes

- *Miser sur les réalisations des dernières années, continuer de protéger les écosystèmes et, le cas échéant, les remettre en état.*

- *Mettre l'accent sur le rétablissement et la gestion intensive des éléments des écosystèmes qui sont les plus rares (notamment ceux qui sont classés espèces en péril en vertu de la loi), qui revêtent une importance écologique exceptionnelle ou qui sont les plus vulnérables, y compris les espèces clés.*
- *Intégrer aux programmes de remise en état et de gestion des écosystèmes des possibilités intéressantes qui contribuent à enrichir l'expérience du visiteur et qui aident le public à saisir toute la valeur du patrimoine naturel.*

La mise en œuvre réussie de cette stratégie aidera les écosystèmes du parc à s'adapter au changement climatique, tout en permettant à la population canadienne de continuer à découvrir des milieux sauvages et des écosystèmes intacts et en santé et d'en profiter pleinement. Elle permettra de protéger pour toujours notre patrimoine naturel commun.

Des paysages saisissants, une faune abondante et des écosystèmes en santé, tels sont non seulement les éléments qui attirent depuis toujours les visiteurs vers le parc national Banff, mais aussi les fondements d'une industrie du tourisme durable. En outre, le parc préserve et accroît l'appui du public pour l'intégrité écologique en offrant à un nombre croissant de visiteurs la possibilité de découvrir les écosystèmes des montagnes et d'en apprendre davantage à leur sujet.

Les visiteurs trouvent dans le parc national Banff une large gamme de systèmes naturels : depuis des eaux d'amont glaciaires relativement pures jusqu'à des prés alpins, en passant par des prairies, des lacs et des ruisseaux montagnards. Les grizzlis et divers autres prédateurs occupent la majeure partie de leur aire de répartition historique dans le parc. Le mouflon d'Amérique, la chèvre de montagne, le wapiti et divers autres mammifères de grande taille sont des espèces répandues; seul le bison et peut-être le caribou ne font plus partie de la faune historique des Rocheuses.

La vallée de la basse Bow et le secteur de Lake Louise sont à la fois des secteurs de forte affluence et des lieux de grande valeur écologique. Ils subissent l'impact des couloirs de transport, des perturbations d'origine humaine, d'une activité humaine importante, de la suppression des incendies et de la présence

envahissante de plantes non indigènes. L'aire de répartition des populations fauniques dépasse les limites du parc; ainsi, des mesures d'intervention régionales coordonnées sont nécessaires pour gérer efficacement certains enjeux, comme la mortalité d'origine anthropique.

Comme il le fait depuis 10 ans, Parcs Canada s'emploiera à :

- remettre en état les écosystèmes perturbés et rétablir le feu;
- mieux comprendre les interactions entre prédateurs, proies et humains dans l'écosystème montagnard;
- accroître la sûreté de l'habitat des carnivores qui ont une crainte naturelle des humains dans les corridors fauniques essentiels et les territoires saisonniers;
- contribuer à la santé des paysages régionaux en travaillant avec les voisins du parc;
- offrir aux visiteurs des possibilités d'en apprendre davantage sur les efforts de gestion des ressources du parc et d'y contribuer.

Le cours supérieur des rivières Bow, Red Deer et Saskatchewan Nord – des rivières essentielles aux habitants des collectivités situées à l'est des montagnes – se trouve dans le parc national Banff. Le parc participe au plan d'aménagement du bassin hydrographique de la Bow.

Orientation

Écorégion montagnarde

- 5.3.3.1 Collaborer avec des chercheurs, des membres de la collectivité, des citoyens de la science et des visiteurs du parc pour mettre à l'essai des mesures de gestion adaptative permettant de comprendre et de rétablir les principaux processus écologiques (prédation, feu, herbivorie et dispersion) à l'œuvre dans les écosystèmes montagnards du parc. Ces écosystèmes ne représentent que 3 % de la superficie du parc, mais ils jouent un rôle d'une importance disproportionnée pour la biodiversité et l'habitat hivernal.

Cônes alluviaux et zones riveraines

- 5.3.3.2 Dans la mesure du possible, éloigner les projets d'aménagement, les sentiers et les perturbations des cônes alluviaux et des zones riveraines en appliquant le processus d'examen des projets d'aménagement, en menant à bien des projets de réfection et en sensibilisant les visiteurs et les intervenants. Accorder la priorité à ces zones écologiques essentielles pour les activités de remise en état visant à atténuer les impacts des projets d'aménagement.
- 5.3.3.3 Rétablir les régimes hydrologiques naturels et, dans la mesure du possible, la structure des communautés aquatiques (voir également le point 5.2.1.5).

Écosystèmes aquatiques

- 5.3.3.4 Créer et promouvoir de nouvelles activités pour les visiteurs en incitant la population canadienne, en particulier les pêcheurs à la ligne, à prendre part à des activités visant à éliminer ou à réduire les populations de poissons non indigènes qui menacent les populations indigènes (par l'empiètement ou l'hybridation).
- 5.3.3.5 Préserver ou améliorer la qualité de l'eau dans tous les tronçons de la rivière Bow afin d'atteindre ou de dépasser les conditions de référence là où la rivière s'écoule à l'extérieur du parc; conserver la meilleure qualité de l'eau possible dans toutes les autres rivières qui tirent leur origine dans le parc. Veiller à ce que toutes les collectivités et les installations périphériques atteignent ou dépassent les cibles fixées par Parcs Canada pour les parcs des montagnes en ce qui a trait aux effluents des eaux usées qui sont déversés dans les écosystèmes aquatiques.



Cibles avant-gardistes pour l'intendance de l'environnement
Collectivités et installations périphériques des parcs nationaux des
montagnes

Paramètre	Lignes directrices fédérales	Cibles de Parcs Canada pour les parcs des montagnes
Phosphore total (mg/l)	1	<0,15
Coliformes fécaux (UFC/100 ml)	400 (méthode FM)	<20 (sortie de l'émissaire)
Total des solides en suspension (mg/l)	25	<10
Demande biochimique d'oxygène (5 jours) (BOD ₅) (mg/l)	20	<10 (été) <20 (hiver)
Ammoniac (NH ₃ – N) (mg/l)	s.o.	<1 (été) <5 (hiver)
Chlore (normes de l'Alberta)	s.o.	0,10 mg/l

5.3.3.6 Terminer le retrait expérimental des poissons non indigènes de l'écosystème aquatique des lacs Devon ainsi que la remise en état de cet écosystème et évaluer la possibilité de réaliser ailleurs le même genre de projet.



Prairies et savanes à conifères

5.3.3.7 Maintenir le programme de base de Parcs Canada et l'améliorer par de nouvelles possibilités de bénévolat pour :

- Limiter ou éliminer les mauvaises herbes envahissantes non indigènes dans les zones de végétation indigène.
- Rétablir la structure de la végétation dépendante du feu comme la savane à douglas de Menzies.
- Maintenir la densité et la répartition naturelles des populations de wapitis et d'autres espèces qui exercent une grande influence sur la santé de la végétation.

5.3.3.8 Là où la structure de la végétation a été rétablie, utiliser les brûlages dirigés de façon répétée pour entretenir les prairies et les savanes à conifères.

Rétablissement et reproduction des processus écosystémiques

5.3.3.9 Feu : Par les brûlages dirigés et les incendies naturels, veiller à ce que le cycle du feu à long terme soit rétabli à 50 % dans tous les secteurs du parc.

5.3.3.10 Prédation : Réduire au minimum l'abandon du territoire chez les carnivores qui ont une crainte naturelle des humains, comme le loup et le couguar, notamment dans la zone montagnarde, pour que les prédateurs puissent utiliser efficacement l'habitat disponible tout au long de leur cycle biologique.

5.3.3.11 Hydrologie : Lorsque l'occasion se présente, retirer ou modifier les ponceaux, les bermes et les autres constructions pour rétablir la connectivité des milieux aquatiques ainsi que les processus naturels des cours d'eau et des lacs.

5.3.3.12 Corridors fauniques : Maintenir la qualité de l'habitat en gérant et en limitant les perturbations humaines dans les corridors fauniques connus.

5.3.3.13 Herbivorie : Maintenir les populations de wapitis dans la gamme de variabilité historique et continuer de réduire les effets des refuges non naturels contre les prédateurs (ex. : ville de Banff) sur l'aire de répartition, la croissance des populations et les habitudes de

migration. Dans la mesure du possible, rétablir toute la gamme d'animaux herbivores dans les écosystèmes du parc.

Espèces en péril

5.3.3.14 Intégrer des mesures de protection et d'éducation liées à la physe des fontaines de Banff aux nouvelles activités offertes au lieu historique national Cave and Basin.

Espèces en péril

Les espèces suivantes, qui sont présentes dans le parc national Banff, sont énumérées à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* du Canada :

<u>Espèce en voie de disparition</u> :	Physe des fontaines de Banff (espèce endémique : on ne la retrouve nulle part ailleurs dans le monde)
<u>Espèce menacée</u> :	Caribou des bois (population des montagnes du Sud)
<u>Espèces préoccupantes</u> :	Crapaud de l'Ouest Pic de Lewis (le parc se situe à la limite de l'aire de répartition naturelle de cette espèce)

La *Loi sur les espèces en péril* du Canada exige l'élaboration d'un programme de rétablissement et d'un ou de plusieurs plans d'action ainsi que la désignation de l'habitat essentiel de chaque espèce menacée ou en voie de disparition. Dans le cas des espèces préoccupantes, un plan de gestion doit être élaboré.

Sous la direction de Parcs Canada, toutes les exigences relatives au programme de rétablissement de la physe des fontaines de Banff ont été remplies et approuvées. Environnement Canada s'occupe du programme de rétablissement des autres espèces.

D'autres espèces font actuellement l'objet d'une évaluation et pourraient être ajoutées à la liste au cours de la période visée par le présent plan directeur.

- 5.3.3.15 Terminer l'étude de faisabilité sur la réintroduction d'une population de caribous des bois en âge de reproduction. Donner suite aux conclusions.
- 5.3.3.16 Collaborer avec les intervenants pour mettre en œuvre des mesures proactives qui permettront d'éviter que d'autres espèces ne soient ajoutées à la liste des espèces menacées et en voie de disparition.

Bison

- 5.3.3.17 Réintroduire une population de bisons des plaines en âge de reproduction. (Le bison des plaines, une espèce clé, est absent du parc depuis sa création.) Travailler avec les intervenants et les administrations voisines, avant la réintroduction de l'espèce, pour répondre aux préoccupations éventuelles au moyen de stratégies de gestion conjointes.

Grizzli

- 5.3.3.18 Améliorer continuellement — au moyen d'analyses scientifiques critiques, de l'intégration de nouvelles données et de l'examen par les pairs — les hypothèses et les données utilisées pour la modélisation de la sûreté de l'habitat et l'estimation des taux de mortalité. Élaborer une méthode plus solide et plus rentable pour faire le suivi des indicateurs démographiques clés et calculer l'effectif estimatif de la population de grizzlis à partir de données probantes.
- 5.3.3.19 Limiter ou éliminer les sources de mortalité non naturelle des grizzlis, notamment le long des couloirs de transport.



Conservation du grizzli

Le grizzli est depuis longtemps un symbole des régions sauvages des Rocheuses canadiennes. Cette espèce, qui a besoin d'un vaste territoire, est largement reconnue comme un indicateur de la santé et de la diversité des écosystèmes des montagnes et comme un étalon de mesure des pratiques durables en matière d'aménagement du territoire. Si les grizzlis prospèrent, nous pouvons avoir la certitude que les besoins vitaux de bon nombre d'autres espèces sont satisfaits.

En collaboration avec des partenaires provinciaux de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, Parcs Canada s'est fixé comme objectif d'éviter le déclin de la population de grizzlis dans les Rocheuses.

Des recherches effectuées partout en Amérique du Nord ont donné naissance à des concepts clés et à des outils d'analyse permettant une gestion efficace de la population de grizzlis. Citons notamment le concept de sûreté de l'habitat, surtout dans les principaux lieux de reproduction. La survie des femelles reproductrices est le facteur clé du maintien d'une population, a fortiori à la lumière des recherches révélant que la population de grizzlis du parc a le taux de reproduction documenté le plus bas de toute l'espèce en Amérique du Nord.

L'habitat du grizzli est sûr lorsque la probabilité de rencontre ours-humains est faible et que les animaux peuvent vaquer à leurs activités quotidiennes sans trop se faire déranger par l'activité humaine. La sûreté de l'habitat s'assimile également à des étendues sauvages de qualité. Ainsi, la gestion de la sûreté de l'habitat contribue à préserver les caractéristiques uniques qui concourent à une expérience inégalée pour les visiteurs.



La prévisibilité des activités humaines permet aux ours d'éviter les humains. Lorsque les activités humaines sont prévisibles dans le temps et dans l'espace, le nombre de conflits entre ours et humains baisse, tout comme le nombre de blessures causées aux humains et le nombre d'ours qui meurent par suite d'un contact avec les humains.

Le parc national Banff continuera d'utiliser des cibles rattachées à la sûreté de l'habitat du grizzli comme outil décisionnel clé pour gérer les projets d'aménagement et l'affluence, en fonction de modèles analytiques valides et à jour. C'est pourquoi le parc a été divisé en 27 unités de gestion du paysage (UGP) qui correspondent, en gros, à la superficie du territoire nécessaire à une grizzli femelle (voir, à l'annexe 2, la carte des unités de gestion du paysage et les cotes de sûreté de l'habitat). Parcs Canada prendra des mesures pour préserver ou améliorer le niveau de sûreté calculé de l'habitat dans chacune de ces unités.

Voici les priorités en matière de gestion des grizzlis dans le parc national Banff :

- Sensibiliser le public à l'écologie et au comportement des ours et l'aider à mieux comprendre l'espèce.
- Réduire les conflits entre humains et ours.
- Réduire la mortalité non naturelle des ours (ex. : par collision avec des véhicules ou des trains).
- Veiller à ce que les grizzlis aient accès en toute sécurité à l'habitat disponible sur l'ensemble du territoire.

5.3.3.20 Dans la mesure du possible, déplacer les installations à l'extérieur de l'habitat de choix du grizzli et les aménager dans des secteurs qui offrent de meilleures expériences récréatives et esthétiques (ex. : réaménager les sentiers à l'écart des zones riveraines, de



préférence sur les pentes, là où le sol est mieux drainé, et le panorama, plus intéressant).

- 5.3.3.21 Aménager de nouveaux sentiers récréatifs pour concentrer l'activité humaine à l'écart de l'habitat de choix du grizzli, afin de préserver la sûreté de l'habitat en réduisant les excursions hors sentier.
- 5.3.3.22 Réduire à un minimum le risque de rencontres grizzlis-humains en sensibilisant les visiteurs aux précautions à prendre au pays des ours, en supprimant les sources de nourriture non naturelles qui attirent les grizzlis, en modifiant l'infrastructure et, au besoin, en procédant à des fermetures saisonnières ou en contrôlant les activités récréatives dans les secteurs où les grizzlis se nourrissent et se déplacent. Il s'agit d'abord et avant tout de gérer intensivement les quatre principaux lieux de reproduction connus des grizzlis dans le parc afin de permettre à l'espèce d'occuper au maximum et en toute sécurité son habitat dans les secteurs suivants :
 - les bassins hydrographiques de la rivière Pipestone, du ruisseau Baker et de la vallée Skoki;
 - les bassins hydrographiques de la vallée Flints Park et de la haute Cascade;
 - les bassins hydrographiques des rivières Red Deer et Panther;
 - les bassins hydrographiques de la moyenne Spray et du ruisseau Bryant.
- 5.3.3.23 Collaborer avec les gestionnaires des terres adjacentes pour préserver et, si possible, accroître la connectivité de l'habitat grâce à des corridors sûrs et de qualité permettant les échanges génétiques et la connectivité entre les populations fauniques adjacentes.
- 5.3.3.24 Dans la gestion des brûlages dirigés et des incendies, tenir compte de leur contribution à l'amélioration de l'habitat du grizzli et de leur influence sur la répartition et les déplacements des grizzlis.



5.4 Bienvenue... à des montagnes de possibilités

Les visiteurs qui séjournent dans le parc national Banff découvrent des écosystèmes de montagnes dynamiques et en santé et vivent des expériences mémorables façonnées par la nature, la beauté, la culture et l'aventure des Rocheuses canadiennes. Pour les Autochtones, le parc national Banff est un lieu pour rétablir des liens rompus. Aux citoyens, le parc propose un contraste et des possibilités de renouveau et de ressourcement. Aux jeunes, il offre découverte, réseautage et aventure. Ceux qui viennent d'arriver au Canada ou qui visitent un parc national pour la première fois y découvrent les récits qui définissent notre pays.

Quels que soient leurs antécédents ou leurs intérêts, les visiteurs du parc national Banff ont l'occasion d'y vivre des expériences significatives et enrichissantes qui leur permettent de mieux comprendre le patrimoine naturel et l'histoire culturelle des Rocheuses canadiennes.

Pour que toutes ces expériences se matérialisent, il faut d'abord que les visiteurs séjournent dans le parc. Ce ne sont pas tous les citoyens qui ont découvert les parcs nationaux ou qui estiment que ce sont des lieux méritant d'être visités. L'urbanisation, les coûts de déplacement et la gamme d'autres options qui existent en matière de loisirs ne sont que quelques-uns des facteurs qui peuvent rompre les liens entre la population et les lieux patrimoniaux. Pour Parcs Canada, il importe en priorité d'accroître l'affluence et la qualité de l'expérience offerte afin de veiller à ce que le parc national Banff et les autres parcs nationaux conservent leur pertinence et leur efficacité.

La superficie du parc, sa popularité et l'éventail des activités qui y sont offertes tout au long de l'année, conjugués à la nécessité d'intégrer le tourisme et les loisirs aux efforts de protection de l'écosystème, représentent à la fois des défis et des possibilités à saisir. Les installations commerciales et publiques et les pôles d'attraction du parc national Banff sont des carrefours d'où il est possible de proposer de nouvelles expériences et de bonifier celles qui sont déjà offertes. Les possibilités de loisirs et de divertissements – allant du camping au magasinage urbain, en passant par la randonnée, l'étude de la nature, le ski



alpin et l'hébergement de luxe – acquièrent une saveur et un sens particuliers dans un paysage de montagnes protégé de renommée mondiale.

Les visiteurs du parc ont des besoins et des attentes très variés. C'est pourquoi Parcs Canada et ses partenaires de l'industrie du tourisme s'appuient sur des recherches permanentes pour comprendre les tendances sociales et les besoins des visiteurs. Ces renseignements permettent d'améliorer et de renouveler la gamme de produits offerts aux visiteurs. C'est dans cette optique que Parcs Canada a conçu cinq niveaux de mobilisation (voir l'encadré aux pages 59 et 60).

Les expériences mémorables dépendent aussi beaucoup de la qualité des communications, c'est-à-dire de la capacité d'obtenir des renseignements exacts, opportuns et utiles, surtout en personne, auprès d'experts locaux. Les employés de Parcs Canada ne peuvent pas nouer de liens personnels avec plus de trois millions de visiteurs chaque année. Pour bon nombre de visiteurs, le contact se fait principalement avec les travailleurs de l'industrie des services et les guides des voyagistes, qui sont souvent des employés temporaires ou nouvellement embauchés. L'un des principaux défis consiste à établir et à maintenir des normes élevées en matière de services d'information et de gestion des relations pour les employés de première ligne qui offrent des services aux visiteurs du parc.

5.4.1 Stratégie clé

Accueillir les visiteurs en mettant l'accent sur la nature, la beauté, la culture et l'aventure

- *Veiller à ce que la notion d'« accueil » soit un thème récurrent à chaque étape du cycle du voyage.*
- *Faire découvrir aux visiteurs non seulement les écosystèmes des montagnes et l'histoire du parc national Banff, mais aussi le grand réseau d'aires protégées et la diversité qu'elles représentent et mettent en valeur.*

L'accueil chaleureux et inconditionnel dans ce paysage de montagnes protégé se reflétera dans l'infrastructure touristique, de même que chez les ambassadeurs locaux, le personnel de Parcs Canada et les autres fournisseurs de services.

Le parc national Banff est le parc national le plus fréquenté et le mieux connu du Canada. Il réunit des paysages emblématiques, des récits humains inspirants et des écosystèmes de montagnes dynamiques. Voilà pourquoi le parc est particulièrement bien placé pour initier les visiteurs canadiens et étrangers aux autres parcs nationaux des montagnes et à l'ensemble du réseau de parcs nationaux.

Orientation

- 5.4.1.1 Renouveler l'expérience offerte au poste d'entrée Est pour mettre l'accent sur l'accueil et l'orientation vers le parc national Banff et les autres parcs nationaux des montagnes, vers le site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes et vers le réseau de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation dans l'ensemble du pays.
- 5.4.1.2 Renouveler le lieu historique national Cave and Basin pour en faire un point d'intérêt incontournable où sont dynamisées et mises en valeur l'histoire du réseau de parcs qui a vu le jour dans la réserve des sources thermales ainsi que les réalisations en matière de conservation et de tourisme qui sont devenues possibles grâce au concept de parc



national qui y a pris forme. Accueillir les visiteurs qui sont inspirés par ce remarquable exemple du patrimoine canadien et les amener à visiter d'autres lieux protégés du Canada.

- 5.4.1.3 Dynamiser l'expérience offerte sur la promenade des Glaciers en mettant en relief le prestige de cette route panoramique, où les visiteurs découvrent les paysages de glaciers spectaculaires de la ligne de partage des eaux et l'une des richesses du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes.
- 5.4.1.4 En collaboration avec les partenaires de l'industrie du tourisme et les collectivités, élaborer une stratégie de communications et d'apprentissage fondée sur la notion d'accueil et l'appliquer à l'échelle du parc, de façon à ce qu'elle soit reflétée par tous les résidents et les travailleurs du parc, afin d'accueillir les visiteurs dans le parc national Banff, au Canada et dans le réseau des parcs nationaux.

5.4.2 Stratégie clé

Faire découvrir des expériences exceptionnelles aux visiteurs

- *Planifier systématiquement les possibilités d'enrichir l'expérience du visiteur, à divers niveaux de mobilisation, dans le contexte d'une aire protégée.*
- *Sensibiliser un nombre accru de citoyens à l'existence du parc national Banff en tant que destination de choix ouverte à l'année.*
- *Faire en sorte que les visiteurs soient au courant de l'éventail de possibilités qui leur sont offertes dans le parc national Banff et dans les environs et qu'ils puissent avoir facilement accès aux activités qui conviennent le mieux à leurs intérêts.*
- *Proposer une gamme complète d'activités de loisirs et de possibilités d'apprentissage aux visiteurs en réévaluant et en renouvelant continuellement la gamme d'expériences offertes.*
- *Mieux connaître les visiteurs du parc et les publics cibles et évaluer l'efficacité des mesures prises pour faciliter la création d'expériences mémorables et pour renforcer l'attachement des visiteurs pour le parc.*



- *Prendre des mesures pour attirer des « touristes-bénévoles » et pour amener les visiteurs du parc à participer aux activités d'intendance, afin de faire de la protection et de la gestion du parc une source d'expériences enrichissantes.*
- *Maintenir des normes élevées en ce qui a trait aux services d'interprétation du patrimoine offerts par Parcs Canada et par les entreprises en exploitation dans le parc.*

Pour exécuter son mandat, Parcs Canada doit à tout prix faire vivre à la population canadienne des expériences authentiques et inspirantes. En mettant davantage l'accent sur le tourisme expérientiel axé sur le patrimoine du parc – la nature, la beauté, la culture et l'aventure des Rocheuses canadiennes –, il proposera aux visiteurs une expérience optimale dans le parc national en collaboration avec les organismes récréatifs sans but lucratif, l'industrie du tourisme et la collectivité de Banff. Cette démarche se reflétera dans chaque programme et activité ainsi que dans chaque aspect de la prestation des services.

En concentrant l'expérience du visiteur sur les valeurs patrimoniales uniques du parc national Banff, la marque de Parcs Canada, « *Unique. Vraiment.* », constituera un thème unificateur pour la conception et la promotion de produits ainsi que pour la prestation de services.

Le parc national Banff se donnera comme priorité de renouveler, d'améliorer, d'élargir et de promouvoir la gamme de produits actuellement offerts. En collaboration avec les promoteurs externes et les intervenants de tous les secteurs, et sous réserve d'une évaluation nationale et locale, il introduira également de nouvelles activités récréatives et d'apprentissage qui appuieront son mandat.

Les cinq niveaux de mobilisation rattachés à l'expérience du visiteur

Le niveau de mobilisation ***Expérience virtuelle*** s'adresse aux personnes qui s'intéressent aux écosystèmes des montagnes, à la culture, à l'histoire et aux loisirs, où qu'elles soient dans le monde, et qui ont la technologie nécessaire à portée de la main. Le parc national Banff leur offrira des expériences visuelles et/ou auditives brèves et intenses de la vie en montagne au moyen de médias électroniques ou imprimés. Pour les voyageurs réticents, ces expériences peuvent équivaloir à une visite; pour d'autres, elles feront partie de l'étape de l'imagination et du désir de faire un voyage et pourront être suivies d'une visite réelle.

Les voyageurs qui traversent le parc sans s'arrêter sont ciblés dans le niveau de mobilisation ***Sensibilisation des automobilistes en transit***. Jusqu'à maintenant, ces visiteurs ont été en grande partie ignorés. Puisqu'ils représentent un volume important dans les principaux couloirs de transport, ces visiteurs procurent à Parcs Canada d'énormes possibilités au chapitre de l'établissement de liens avec le parc et de l'intendance de l'environnement. À ceux qui empruntent la Transcanadienne et d'autres routes – ponctuées de clôtures de protection, de passages pour animaux et de panneaux de signalisation complémentaires –, la traversée offre un contraste avec le monde extérieur au parc. Même s'il s'agit principalement d'une expérience visuelle, une interprétation subtile les amènera à mieux comprendre ce paysage montagneux, à en appuyer la protection continue et à vouloir y revenir ou y rester plus longtemps.

Ceux et celles qui préfèrent rester près de la civilisation et des collectivités du parc représentent le second groupe de visiteurs en importance. Ce sont eux qui profitent le plus des programmes, des installations et des services du parc. Ils peuvent s'y arrêter pour la journée ou passer quelques jours dans le cadre d'un voyage plus long ou d'une conférence.



Ces visiteurs peuvent s'arrêter prendre une photo, pique-niquer, faire une courte promenade, faire du ski alpin ou assister à un festival, autant d'activités qui les inciteront à développer un lien plus profond avec le parc. Ce niveau de mobilisation ***Aperçu depuis les confins*** gagnera du sens et de la valeur grâce à des programmes divertissants axés sur le patrimoine et à des moyens dynamiques qui ramèneront le milieu sauvage jusqu'à la chambre d'hôtel, au pavillon de jour, au terrain de camping ou au lieu de rassemblement. Seront particulièrement séduits par cette approche ceux qui veulent un voyage sans tracas, une cure de jouvence ou des moments de détente, ou encore la liberté et l'exaltation du plein air.

Le niveau de mobilisation ***Incursion dans la nature sauvage*** vise les visiteurs qui séjournent dans le parc dans le but principal de faire l'expérience de l'endroit, mais qui s'éloignent rarement de la civilisation, que ce soit physiquement ou par l'esprit. Ils préfèrent souvent visiter des attractions ou faire appel aux services de guides et d'entreprises de transport pour s'éloigner un peu de la route dans une sécurité relative. Moins nombreux, ces visiteurs ont plus de temps pour la réflexion personnelle et l'apprentissage en profondeur et cherchent à vivre des moments mémorables en présence d'animaux sauvages. Leur expérience du parc leur donne un sentiment de regain, de liberté et d'attachement véritable pour la nature et la culture des montagnes. Il faudra prendre soin d'aménager et d'entretenir des installations et d'offrir des services qui appuient ce niveau de mobilisation, car, tout en répondant aux besoins de ces visiteurs, Parcs Canada établira ainsi une norme en matière d'excellence du service pour tous les niveaux de mobilisation offerts dans le parc.



Les visiteurs à la recherche d'expériences de type ***Aventure au cœur de la nature sauvage des Rocheuses*** éprouvent une grande affinité avec la nature ou un grand intérêt pour l'aventure, les défis et la découverte en montagne. Ces visiteurs s'immergent dans l'expérience, physiquement et par l'esprit. Leurs voyages sont soigneusement planifiés et intensément personnels, et ils peuvent prendre la forme de longues randonnées d'une journée, de randonnées équestres guidées dans des vallées éloignées, d'expéditions ou d'excursions avec coucher sans guide. Les liens déjà intimes de ces visiteurs avec le parc peuvent être entretenus grâce à la diffusion à distance d'information sur la planification d'excursions, à une aide discrète et, au besoin, à des contacts avec des guides agréés. Ils seront incités à approfondir leur attachement pour le parc en devenant des ambassadeurs ou des intendants.

Orientation

- 5.4.2.1 Faire connaître le parc national Banff à la population canadienne en tant que destination réelle ou virtuelle et en tant que chef de file de la conservation. Mettre l'accent sur la promotion du parc auprès des visiteurs de la région et des autres citoyens du pays, surtout les citadins, les néo-Canadiens (récemment immigrés) et les jeunes (âgés de moins de 22 ans).
- 5.4.2.2 Améliorer et renouveler les installations, les renseignements et le matériel promotionnel à l'intention des visiteurs, en fonction des travaux de planification et de création de possibilités axées sur les cinq niveaux de mobilisation (voir l'encadré aux pages 60 et 61). Intégrer cette approche à toutes les étapes du voyage, de celle de l'imagination et de la planification à celle du partage des souvenirs de voyage.
- 5.4.2.3 Mettre sur pied et promouvoir de nouveaux programmes et services qui facilitent les *expériences virtuelles* et la *sensibilisation des automobilistes en transit*. Améliorer les installations qui appuient les



expériences de type *Aperçu depuis les confins* et maintenir des normes élevées à cet égard.

- 5.4.2.4 Faire de la catégorie *Aperçu depuis les confins* une initiation au parc et une invitation à l'explorer davantage.
- 5.4.2.5 Réévaluer et renouveler sans cesse les programmes, les services et le matériel promotionnel rattachés aux expériences de type *Aperçu depuis les confins*, *Incursion dans la nature sauvage* et *Aventure au cœur de la nature sauvage des Rocheuses* afin :
 - de les harmoniser avec les objectifs écologiques et les approches de gestion spécifiques à un secteur;
 - de mieux répondre aux besoins et aux attentes des visiteurs;
 - d'améliorer l'interprétation des thèmes patrimoniaux du parc.
- 5.4.2.6 Appuyer les efforts déployés par l'industrie du tourisme pour attirer des visiteurs étrangers en faisant la promotion du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes.
- 5.4.2.7 Collaborer avec des partenaires (comme Travel Alberta, Banff Lake Louise Tourism, d'Alberta Tourism, Parks and Recreation et BC Parks, les collectivités du parc, d'autres parcs nationaux des montagnes et les exploitants d'entreprises touristiques) pour renseigner les visiteurs sur l'éventail des possibilités qui s'offrent à eux dans la région des Rocheuses, y compris les installations récréatives et les parcs municipaux et provinciaux de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Aider les visiteurs à accéder aux possibilités qui leur conviennent le mieux en fonction de leurs intérêts, c'est-à-dire :
 - Créer du matériel promotionnel, des programmes et des services qui correspondent à divers intérêts et à divers niveaux de mobilisation, aider les visiteurs à se créer des attentes réalistes et offrir une expérience mémorable, depuis le moment où le visiteur envisage un voyage jusqu'au moment où il se le remémore.
 - Orienter les visiteurs vers les possibilités qui correspondent le mieux à leurs intérêts, qui concourent à l'atteinte des objectifs écologiques et qui tiennent compte des limites de capacité durant la saison estivale.

- Offrir aux visiteurs l'information dont ils ont besoin pour assurer leur propre sécurité ainsi que pour protéger la faune et les écosystèmes du parc.
- Employer des moyens de communications sensibles aux marchés pour mousser l'expectative à l'égard des périodes d'ouverture dans des secteurs frappés de restrictions périodiques et pour expliquer les restrictions ou les limites de façon à mieux faire comprendre la nature particulière des parcs, à proposer des solutions de rechange et à inviter les visiteurs à apprendre et à participer à l'intendance du parc.
- Miser sur les réalisations et les forces des programmes et des services actuels pour les visiteurs qui cherchent une expérience authentique, une exploration culturelle et un sentiment de liberté, de même que pour ceux qui cherchent des possibilités de divertissement, de détente et de jouvence, et proposer un éventail complet d'activités récréatives et de possibilités d'apprentissage aux visiteurs en réévaluant et en renouvelant continuellement l'offre.
- Collaborer avec l'Interpretive Guides Association, la Banff Heritage Tourism Corporation et d'autres organismes pour élaborer et maintenir des normes de formation et d'attestation pour les employés qui ont un contact direct avec les visiteurs et qui leur fournissent des renseignements.

5.4.2.8



Accorder la priorité au renouvellement et au maintien des services de première ligne ainsi qu'à l'entretien des biens du parc dans des endroits accessibles au plus grand nombre de visiteurs, c'est-à-dire :

- Grouper et améliorer les installations d'accueil et d'orientation ainsi que les aires de pique-nique et les aires de fréquentation diurne, en insistant tout particulièrement sur celles qui appuient plusieurs niveaux de mobilisation, depuis les grands rassemblements familiaux ou sociaux jusqu'à la contemplation tranquille de la nature.
- Améliorer les programmes d'interprétation axés sur le patrimoine du parc et sur l'intendance.

- Réévaluer et revitaliser l'offre de camping du parc en investissant dans l'infrastructure destinée aux campeurs novices, aux conducteurs de véhicules de plaisance et aux personnes à la recherche d'une expérience confortable et sans tracas.
 - Améliorer l'épuration des eaux usées, la conservation de l'eau et de l'énergie et les programmes de recyclage dans les installations pour les visiteurs comme les campings, les toilettes et les centres d'accueil, et veiller à ce que les visiteurs soient au courant de ces améliorations et de leurs avantages.
 - Désigner une voie pour les vélos le long de routes comme la boucle du Lac-Minnewanka, afin de créer une gamme de produits pour les cyclistes et de réduire les coûts liés à la consommation d'énergie et aux gaz à effet de serre.
 - Renouveler le vaste réseau de sentiers de 1 500 km du parc, en mettant l'accent sur les sentiers très fréquentés du bassin hydrographique de la rivière Bow; déplacer les sentiers existants et en aménager de nouveaux de manière à enrichir l'expérience du visiteur, à atteindre les objectifs d'intégrité écologique et à respecter les approches de gestion spécifiques à un secteur (voir ci-dessous).
- 5.4.2.9 Élaborer une stratégie pour améliorer les possibilités autres que le ski alpin offertes en hiver, en renouvelant l'offre de produits (sentiers pour le ski, la raquette et la randonnée pédestre, observation de la nature, etc.) et en offrant un éventail élargi de produits éducatifs et expérientiels.
- 5.4.2.10 Adopter et utiliser des technologies de communications en évolution pour faciliter la création de possibilités, enrichir l'expérience offerte aux visiteurs et les amener à renforcer leur attachement pour le parc.
- 5.4.2.11 Réévaluer continuellement l'ensemble des activités du programme afin de cerner et de proposer, en collaboration avec des groupes d'intérêts et des entreprises de services touristiques, de nouvelles possibilités de tourisme-bénévolat pour les visiteurs qui souhaitent en apprendre davantage sur les activités d'intendance et y participer, de manière à faire de l'intendance du parc une source d'expériences significatives et enrichissantes et une possibilité d'apprentissage continu.

5.4.2.12 Mieux connaître les visiteurs du parc et évaluer l'efficacité des mesures prises pour faciliter la création d'expériences mémorables ainsi que pour aider les visiteurs à nouer des liens plus profonds avec le parc et le patrimoine canadien :

- Créer un profil complet des visiteurs du parc et le mettre régulièrement à jour.
- Suivre les tendances et les changements liés à la fréquentation.
- Échanger de l'information sur le marché avec les fournisseurs de services touristiques municipaux et commerciaux.

5.4.2.13 Consolider la position des parcs nationaux des montagnes sur le marché et renforcer le sentiment de valeur et le désir d'intendance chez les visiteurs en faisant l'interprétation active des initiatives de conservation et d'intendance des écosystèmes et en les utilisant pour définir plus précisément les parcs des montagnes.

5.4.2.14 Élaborer, appuyer et promouvoir des activités spéciales et de nouvelles activités récréatives qui :

- permettent au public de mieux comprendre et apprécier les écosystèmes, l'histoire des Rocheuses et le mandat de Parcs Canada;
- sont élaborées et offertes en collaboration avec une gamme variée de partenaires et d'intervenants du parc;
- donnent aux visiteurs des occasions de vivre des expériences extraordinaires;
- sont harmonisées avec le caractère du parc (section 3) et les approches de gestion spécifiques à un secteur (section 6);
- appuient les objectifs de protection des ressources écologiques (point 5.3) et culturelles (point 5.4.3);
- stimulent la fréquentation pendant les saisons appropriées et aux endroits qui ont une capacité d'accueil et une résilience écologique suffisantes.

Évaluer périodiquement les propositions au moyen d'un processus d'examen public structuré qui met l'accent sur l'inclusion et la prise de décisions en temps opportun.

5.4.3 Stratégie clé

Célébrer l'histoire, la culture et le patrimoine mondial

- *Établir un lien entre les possibilités offertes aux visiteurs et le patrimoine culturel riche et dynamique des parcs des montagnes, de façon à ce que les lieux historiques nationaux et les ressources culturelles qui se trouvent dans les parcs fassent partie intégrante de l'expérience contemporaine du visiteur et de son attachement pour l'endroit.*
- *Intégrer l'histoire, la culture et le patrimoine mondial à la façon dont le public est invité aujourd'hui à découvrir et à comprendre les parcs des montagnes du Canada.*

Depuis bien avant la création des parcs, les Rocheuses ont été le théâtre d'activités nouvelles et de traditions qui ont enrichi et façonné la culture humaine dans les montagnes. Les récits qui définissent les parcs des montagnes sont le fruit de l'occupation du territoire par les Autochtones d'hier et d'aujourd'hui, de l'exploration et du commerce des fourrures par les Européens, de la construction d'un chemin de fer en même temps que de l'édification d'un pays, de l'émergence et de l'évolution des loisirs et du tourisme et, enfin, des collectivités uniques qui les ont peuplés. Le riche patrimoine culturel de ces parcs nationaux permet aux visiteurs de remonter dans un passé dynamique et de perpétuer ce legs humain tout en y contribuant.

Le parc renferme huit lieux historiques nationaux, le plus connu étant le lieu historique national Cave and Basin. La rivière Saskatchewan Nord a acquis le statut de rivière du patrimoine canadien. Le parc compte de nombreuses autres caractéristiques culturelles, comme des sites archéologiques, des bâtiments historiques, les vestiges de la collectivité minière de Bankhead et les gares ferroviaires de Banff et de Lake Louise. En outre, la ville de Banff compte un certain nombre de bâtiments à valeur patrimoniale désignés par la municipalité.

Les parcs des montagnes protègent d'importantes ressources culturelles, en grande partie en favorisant les liens que nous entretenons avec elles, tout en protégeant leur authenticité et leur caractère historique.

Les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO sont des exemples remarquables de patrimoine commun à tous les peuples. Ils sont choisis conformément aux lignes directrices de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial*. La désignation de ces sites engage les organismes de gestion responsables à préserver à perpétuité les valeurs universelles exceptionnelles qui ont justifié leur création. À l'heure actuelle, 176 sites du monde sont inscrits en raison de leurs valeurs naturelles.

Cinq parcs des montagnes font partie de deux de ces sites. Le parc national des Lacs-Waterton fait partie du site du patrimoine mondial du parc international de la paix Waterton-Glacier. Les parcs nationaux Banff, Yoho, Kootenay et Jasper font partie du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes, avec le parc provincial Hamber ainsi que les parcs provinciaux du Mont-Robson et du Mont-Assiniboine, en Colombie-Britannique. Ce site doit son statut à son exceptionnelle beauté naturelle et à l'importance de ses processus biologiques, dont le trésor de fossiles des schistes argileux de Burgess, dans le parc national Yoho.

Le Comité du patrimoine mondial a encouragé le Canada à proposer l'agrandissement du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes en raison de l'importance mondiale du paysage protégé. Toute initiative en ce sens devra être amorcée par le gouvernement de l'Alberta ou par le gouvernement de la Colombie-Britannique, à leur discrétion, puisque les parcs provinciaux avoisinants relèvent d'eux.

Orientation

- 5.4.3.1 Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des ressources culturelles qui précise les mesures à prendre par le parc national Banff pour gérer et faire connaître les ressources culturelles situées à l'extérieur de ses lieux historiques nationaux.
- 5.4.3.2 Amener les Autochtones à participer davantage aux efforts de documentation et de mise en valeur de leur culture et des liens qui les unissent aux paysages du parc. Élaborer un protocole de travail, en consultation avec les sages, dans le cadre du processus d'examen de toutes les activités qui exigent de nouvelles perturbations du paysage.
- 5.4.3.3 Mettre en œuvre le plan directeur approuvé pour les lieux historiques nationaux du parc.
- 5.4.3.4 Lier les récits des lieux historiques nationaux au paysage élargi des parcs des montagnes et aux expériences contemporaines des visiteurs, et offrir une vaste gamme de possibilités d'apprentissage innovatrices et stimulantes pour que ces récits demeurent dynamiques et pertinents. En particulier, mettre l'accent sur le lieu historique national Cave and Basin et sur le lieu historique national du Musée-du-Parc-Banff en raison de leur accessibilité.
- 5.4.3.5 Créer de nouvelles possibilités de rapprocher les visiteurs de l'histoire en montant des expositions d'interprétation itinérantes et en offrant des services d'interprétation itinérante dans les lieux de forte affluence et en mettant sur pied des programmes qui relient l'histoire du parc national Banff aux expériences contemporaines et aux principales attractions.
- 5.4.3.6 Continuer de travailler de concert avec les musées locaux, les associations de préservation du patrimoine et l'industrie du tourisme et créer de nouveaux partenariats dans les buts suivants :
 - offrir aux visiteurs de nouvelles possibilités d'apprentissage liées à l'histoire du parc;
 - planifier et organiser des activités culturelles ou des festivals sur le thème du patrimoine culturel;

- 5.4.3.7 En collaboration avec des partenaires, promouvoir le statut de rivière du patrimoine canadien de la Saskatchewan Nord et le statut de site du patrimoine mondial du parc national Banff.
- 5.4.3.8 Travailler en collaboration avec les gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique s'ils décident de proposer l'annexion des parcs provinciaux avoisinants au site du patrimoine mondial.

5.4.4 Stratégie clé

Accroître la visibilité des montagnes dans les foyers canadiens

- *Au moyen des médias sociaux, de la technologie moderne et de programmes de diffusion externe, diffuser dans les foyers, les écoles et les collectivités un contenu à jour, dynamique et passionnant sur les possibilités offertes par le parc, afin que la population canadienne puisse intégrer les montagnes à sa vie quotidienne.*

Pour favoriser un dialogue continu et une passion durable pour les parcs au-delà de leurs limites, Parcs Canada fera connaître l'évolution de la culture des montagnes, des sciences, des loisirs et de la gestion des parcs à un public qui, autrement, n'aurait peut-être pas la possibilité de se renseigner sur les parcs et les lieux historiques nationaux, de les visiter ou de participer aux activités les concernant.

Près de 80 % de la population canadienne vit dans les centres urbains, et plus de 20 % des habitants du pays sont nés à l'extérieur du Canada. Parcs Canada établira des contacts avec ce public grâce à des programmes de communications innovateurs. Les mesures de diffusion externe comme les programmes de sensibilisation à l'environnement dans les écoles, les activités de sensibilisation à l'intention de certains groupes, le contenu en temps réel des sites Web de Parcs Canada et de ses partenaires, les publications, les contacts avec les médias de masse et les activités communautaires ramènent les parcs des montagnes jusque dans les foyers et les collectivités. Quels que soient leurs lieux de résidence, de travail ou de rassemblement, les citoyens seront invités à découvrir le remarquable patrimoine des montagnes de leur pays. Ils

comprendront et apprécieront le parc national Banff, et ils pourront nouer des liens avec des milieux sauvages, une culture et une histoire.

Orientation

- 5.4.4.1 Cibler les jeunes, les citoyens et les néo-Canadiens au moyen de programmes les rapprochant du contexte, des récits, des expériences, des chercheurs, des gestionnaires et des milieux dynamiques du parc.
- 5.4.4.2 Collaborer avec des organismes voués au patrimoine, des écoles et des organisateurs de festivals pour faire circuler régulièrement les programmes de diffusion externe et d'éducation (ex. : la troupe esPRIT, le patrimoine raconté par l'interprétation et le théâtre) dans les petites collectivités et les grandes villes de l'Ouest du Canada, en donnant la priorité à la région métropolitaine de Calgary et au corridor de la Bow.
- 5.4.4.3 Rafraîchir et renouveler continuellement le contenu du site Web pour accroître la visibilité du parc national Banff sur Internet et y offrir des possibilités d'apprentissage, d'échange et d'expérience aux internautes canadiens et étrangers, afin qu'ils puissent connaître l'exaltation d'être sur place virtuellement.
- 5.4.4.4 Collaborer avec les organismes provinciaux du milieu de l'enseignement pour élaborer un programme d'études et des possibilités d'apprentissage à l'intention des enseignants et des élèves, en vue d'intégrer dans la salle de classe les thèmes des parcs nationaux des montagnes, l'histoire du réseau d'aires protégées depuis ses origines à Banff et les messages de sécurité.

5.5 Gérer l'aménagement et les activités commerciales

En raison de sa longue histoire et de sa popularité, le parc national Banff est hautement aménagé : routes, infrastructure pour les visiteurs, attractions touristiques, services publics et collectivités. La Transcanadienne et la voie ferrée du Canadien Pacifique sont des couloirs de transport nationaux.

Les secteurs aménagés sont des zones de rassemblement essentielles qui permettent aux visiteurs de faire l'expérience du parc national et d'en apprendre davantage à son sujet. Par ailleurs, la conception des bâtiments, des installations et des panneaux peut mettre en évidence l'histoire du parc et la beauté du paysage des montagnes et contribuer directement à la perception de la valeur obtenue. Certains des paysages les plus populaires du parc intègrent le milieu bâti et la nature, comme le long de l'avenue Banff en direction du mont Cascade, l'hôtel Fairmont Banff Springs dans la vallée de la Spray ou le Num-Ti-Jah Lodge, qui longe le lac Bow.

S'il n'est pas géré convenablement, toutefois, l'aménagement, de même que les activités s'y rattachant, peut compromettre les caractéristiques naturelles et culturelles du parc qui attirent le public. La majeure partie des installations se trouve au fond des vallées, là où se situe une grande partie de l'habitat le plus productif de la faune.

Des limites à l'aménagement dans les parcs nationaux du Canada ont été fixées à la fin des années 1990 et au début des années 2000 à la suite d'analyses approfondies et d'examen publics. Ces limites sont prescrites par la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, les plans directeurs et les plans communautaires, le zonage des parcs nationaux et les ententes sur l'aménagement du territoire. De vastes étendues du parc sont protégées par voie de règlement en tant que réserve intégrale.

Banff et Lake Louise représentent une grande partie de l'histoire du parc national Banff. Ces deux collectivités ont été créées peu après l'achèvement de la voie ferrée du Canadien Pacifique en tant que centres des services aux visiteurs. Bien que ce soit toujours là leur rôle principal, elles sont aujourd'hui des collectivités dynamiques auxquelles les résidents sont très attachés.

Dans les prochaines années, la ville de Banff et le village de Lake Louise seront confrontés à un même défi, celui d'assurer une gestion durable en respectant les limites de croissance fixées, tout en offrant aux visiteurs les produits et les services dont ils ont besoin pour profiter du parc. Il importe donc que résidents et visiteurs comprennent les impacts des activités des collectivités et du tourisme sur les ressources du parc. Les deux collectivités sont dotées de plans

communautaires approuvés qui définissent leur rôle en tant que centres pour les visiteurs et qui veillent à ce que leur caractère communautaire soit préservé.

La ville de Canmore, qui compte environ 18 000 résidents permanents et saisonniers, est située juste à l'extérieur du poste d'entrée Est du parc. Cette ville exerce une forte influence sur les activités du parc. Elle offre des services aux visiteurs du parc et permet à un nombre accru de voyageurs de loger dans la vallée de la Bow et de visiter le parc durant la journée. Par ailleurs, un certain nombre d'employés du parc ont choisi d'habiter à Canmore. Parcs Canada continuera de collaborer avec la municipalité de Canmore dans les dossiers liés au tourisme, aux loisirs et à l'intendance de l'environnement en vue de consolider les liens qui unissent les visiteurs et les résidents au paysage des montagnes. Le parc et la ville continueront de gérer les répercussions de l'activité humaine dans le parc sur Canmore ainsi que les effets de la croissance démographique sur le parc et l'écosystème du Centre des Rocheuses.

5.5.1 Stratégie clé

Gérer l'aménagement et les activités commerciales en vue de protéger et de célébrer les valeurs patrimoniales du parc national

- *Chercher à établir des liens significatifs et durables entre les collectivités du parc national et les paysages environnants.*
- *Continuer de limiter l'aménagement et les activités commerciales dans le parc national Banff, tout en favorisant la réalisation de projets de réaménagement innovateurs en vue d'enrichir l'expérience du visiteur et la qualité de l'environnement bâti.*
- *Faire preuve de leadership dans l'élaboration de pratiques d'intendance innovatrices.*
- *Mettre en œuvre des lignes directrices sur l'examen des projets d'aménagement et le motif architectural dans le but de veiller à ce que le milieu bâti respecte son emplacement dans un site du patrimoine mondial.*

Orientation

5.5.1.1 Appuyer Banff et Lake Louise dans leur rôle principal de centres de services aux visiteurs et de collectivités de montagne durables :

- Collaborer avec les représentants élus de chaque collectivité en vue de protéger le caractère de petite collectivité de montagne correspondant au cadre du parc national et d'améliorer l'orientation vers les possibilités offertes aux visiteurs.
- Maintenir les limites établies pour la taille des deux collectivités du parc, l'aménagement commercial additionnel et l'utilisation du territoire (voir les approches de gestion spécifiques à un secteur à la page 77).
- Accroître la visibilité de Parcs Canada dans la ville de Banff en aménageant des installations pour les visiteurs sur l'avenue Banff, en renouvelant les lieux historiques nationaux et en améliorant les programmes d'interprétation exécutés au centre-ville.
- Améliorer l'apparence de Lake Louise en enjolivant l'entrée de la collectivité.

5.5.1.2 Renforcer les liens qui unissent les résidents et les visiteurs des collectivités de la vallée de la Bow au parc national Banff :

- Appuyer, dans la mesure du possible, les travaux des municipalités et des partenaires régionaux en vue de la création d'un réseau de transport en commun dans la vallée de la Bow. S'employer en priorité à réduire les problèmes de congestion et de stationnement à l'extérieur des collectivités du parc et à améliorer l'accès aux points de départ des sentiers, aux terrains de camping, aux promenades et aux aires de fréquentation diurne.
- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie sur les terres adjacentes à la ville de Banff (voir l'annexe 3).
- Continuer de mettre en œuvre la Stratégie de gestion du secteur de Lac Louise (voir l'annexe 4).



- Collaborer avec les collectivités situées à l'intérieur du parc et dans les environs afin d'améliorer la signalisation et les moyens d'interprétation.
 - Continuer de participer activement, avec le gouvernement de l'Alberta et la ville de Canmore, à la planification d'activités récréatives et de mesures de conservation régionales.
- 5.5.1.3 À l'extérieur de Banff et de Lake Louise, gérer les établissements d'hébergement commercial conformément aux lignes directrices de 2007 sur le réaménagement des établissements d'hébergement commercial périphériques des parcs nationaux des Rocheuses. Interdire les nouveaux établissements d'hébergement commercial.
- 5.5.1.4 Envisager la possibilité de déplacer des sentiers, des campings et des refuges ou d'en aménager de nouveaux, sous réserve d'une évaluation environnementale, lorsqu'ils permettent d'offrir aux visiteurs des expériences de qualité qui sont conformes aux approches de gestion spécifiques à un secteur et qui s'inscrivent dans les priorités énoncées à la stratégie clé 5.3.3 en ce qui a trait à l'intégrité écologique.
- 5.5.1.5 Pour chaque station de ski, élaborer des lignes directrices qui fixent des plafonds de croissance négociés et permanents de façon à :
- faciliter la préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique du parc;
 - contribuer à la prestation d'expériences mémorables et d'activités éducatives aux visiteurs du parc national;
 - fournir aux exploitants des stations de ski des paramètres clairs leur permettant d'élaborer des plans à long terme et des plans d'exploitation pour assurer la rentabilité de leur entreprise.
- Dans le cadre du processus de planification des stations de ski, déterminer et fixer par voie législative les limites permanentes du domaine à bail de la station de ski Sunshine.
- 5.5.1.6 En dehors des collectivités du parc, des établissements d'hébergement commercial périphériques et des stations de ski, envisager les propositions de nouvelles installations pour appuyer de nouvelles

activités récréatives en plein air, sous réserve des critères énoncés au point 5.4.2.14 (ci-dessus) et des principes suivants :

- Les projets doivent prévoir des mesures pour atténuer les impacts éventuels à l'échelle du secteur, du parc ou de la région, notamment les conflits éventuels entre groupes d'utilisateurs, et, autant que possible, faire usage de parcelles déjà perturbées.
- Ils ne doivent engendrer aucune augmentation nette de la superficie des terres perturbées ou de l'abandon du territoire par la faune à l'échelle du parc.

5.5.1.7 Continuer de renouveler les permis d'exploitation délivrés pour les activités approuvées aux niveaux de fréquentation actuels dans les secteurs suivants :

- les secteurs de zone 1;
- le site écologiquement fragile des lacs Vermilion;
- les versants est, à l'exception du site écologiquement fragile du chaînon Fairholme;
- le secteur de la Saskatchewan Nord.

Dans les versants est et le secteur de la Saskatchewan Nord, envisager de délivrer de nouveaux permis d'exploitation pour des excursions équestres guidées d'une journée commençant le long de la limite est du parc, à l'exception du secteur Clearwater (zone 1) et du site écologiquement fragile du chaînon Fairholme.

5.5.1.8 Envisager de nouvelles activités commerciales si elles aident clairement Parcs Canada à gérer l'intensité, la nature et les paramètres temporels de l'activité humaine dans les endroits suivants :

- les zones écosensibles comme les corridors fauniques, les zones humides et les zones riveraines, ainsi que l'habitat du grizzli, du loup ou d'espèces en péril;
- les endroits où les foules ou les conflits éventuels entre groupes d'utilisateurs exigent une gestion attentive.

5.5.1.9 Collaborer avec les organismes de loisirs et les organismes de jeunes, au moyen de l'agrément de guides, de la délivrance de permis d'exploitation et d'autres mesures, afin de permettre aux jeunes et aux

excursionnistes moins expérimentés de faire l'expérience de la nature sauvage des Rocheuses de façon sécuritaire et responsable.

- 5.5.1.10 Rétablir les paysages perturbés antérieurement pour créer des habitats de grande qualité (prairies, forêts-parcs à trembles, savanes à douglas de Menzies et zones humides).
- 5.5.1.11 Élaborer un plan à long terme pour obtenir les agrégats nécessaires à la construction et à l'entretien des routes. Sous réserve d'une comptabilisation complète des coûts financiers et environnementaux, privilégier les matériaux provenant de l'extérieur du parc. Exploiter des sources d'approvisionnement se trouvant dans le parc si le recours à des sources extérieures n'est pas possible ou si les avantages écologiques l'emportent sur les coûts.

S'il faut employer des agrégats provenant de l'intérieur du parc national Banff, les utiliser selon une stratégie à long terme qui :

- interdit l'aménagement de sources de gravier sous les communautés et les habitats de plantes rares, les ressources archéologiques ou les lieux revêtant une valeur esthétique pour les visiteurs;
- garantit la remise en état active des carrières de gravier actuelles ou nouvelles tout au long de leur cycle de vie;
- garantit que les coûts de remise en état sont entièrement comptabilisés dans les budgets de construction et de réfection des routes.

- 5.5.1.12 Autoriser la modification du réseau actuel de services publics et de communications lorsque ces changements améliorent l'efficacité et la sécurité, produisent des gains écologiques et apportent des améliorations esthétiques qui contribuent à la qualité de l'expérience du visiteur.
- 5.5.1.13 Appliquer des principes d'intendance de pointe et les lignes directrices relatives à l'architecture et à la signalisation dans tous les projets d'aménagement.
- 5.5.1.14 Améliorer la gestion de l'environnement, y compris les installations de réacheminement des déchets et de recyclage dans les campings, ainsi

que les mesures prises pour améliorer la conservation de l'eau et de l'énergie dans toutes les installations du parc national.

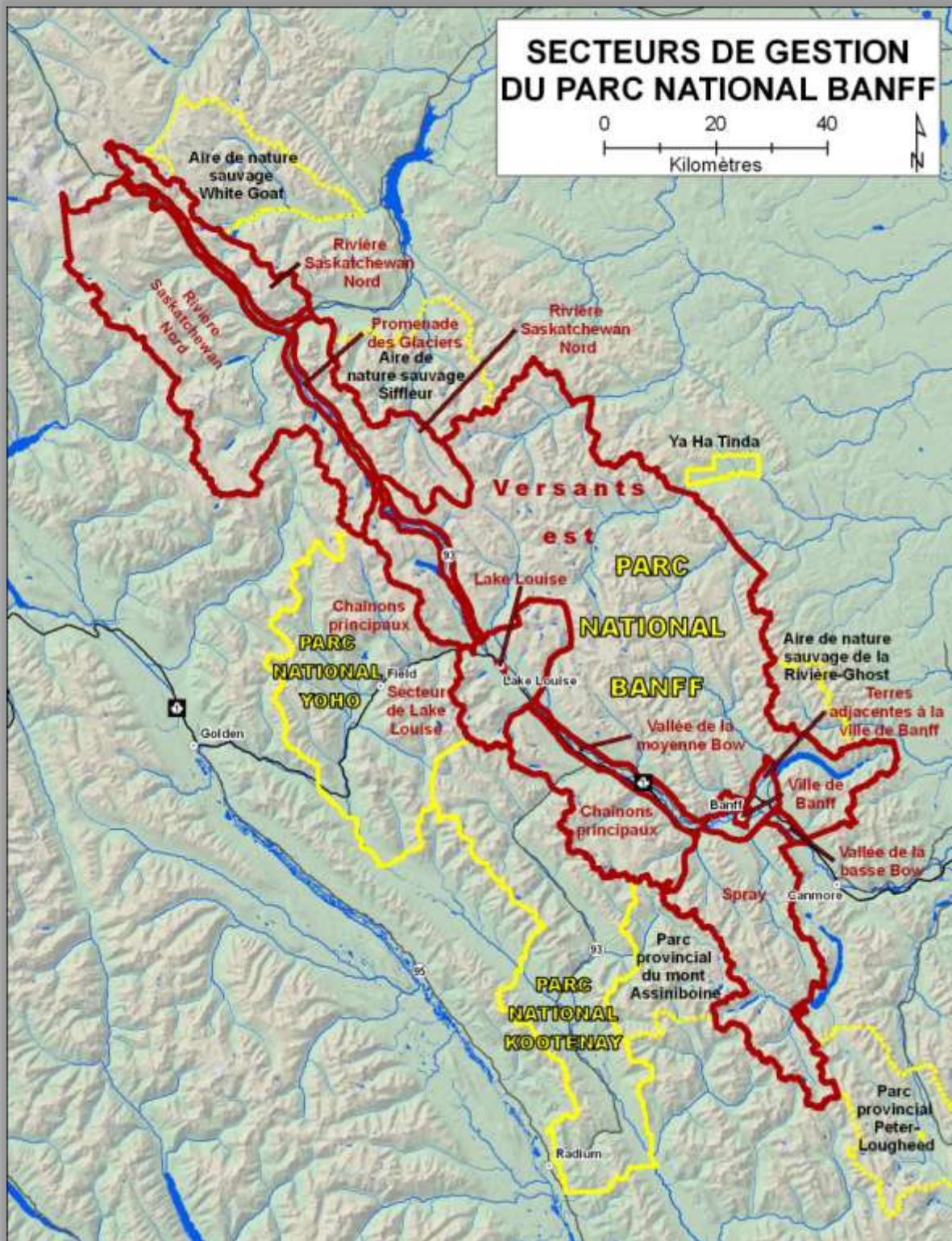
5.5.1.15 Miser sur les récents succès obtenus en matière de réduction de la consommation d'énergie provenant de sources non renouvelables et des gaz à effet de serre dans le cadre des opérations du parc national :

- en continuant de choisir des véhicules ayant une faible consommation de carburant et de moderniser les systèmes de chauffage dans les installations du parc;
- en menant des vérifications de l'efficacité énergétique et en réglant les problèmes en temps opportun;
- dans les secteurs des versants est et de la Saskatchewan Nord, en limitant l'utilisation des hélicoptères de Parcs Canada à la lutte contre les incendies et aux opérations de recherche et de sauvetage;
- en modernisant les installations utilisées pour les vidéoconférences et les conférences par ordinateur afin de réduire au minimum les longs déplacements du personnel de Parcs Canada;
- en envisageant des options pour une infrastructure énergétique de rechange dans les auberges ou les refuges de la zone 2 et dans la réserve intégrale où les sources d'énergie renouvelable peuvent remplacer la source d'énergie non renouvelable employée actuellement. N'approuver que les éléments d'infrastructure conçus et exploités pour préserver le caractère esthétique de la nature sauvage et l'expérience du visiteur.

- 5.5.1.16 Soumettre à un examen public exhaustif toute proposition visant la modification des limites de la réserve intégrale (ex. : à des fins liées à des sources d'énergie de remplacement dans l'arrière-pays), avant de recommander la modification de la réglementation.



6. APPROCHES DE GESTION SPÉCIFIQUES À UN SECTEUR



6.1 Vallée de la basse Bow

6.1.1 État futur souhaité

Parcs Canada et les parcs nationaux des montagnes accueillent leurs visiteurs au poste d'entrée Est, où du personnel fournit une gamme variée de services d'orientation personnalisés et de renseignements sur les activités à venir et les possibilités offertes. Les visiteurs ont pour la plupart déjà obtenu de l'information et un laissez-passer, soit en ligne, soit par l'intermédiaire de tiers fournisseurs. Ils pénètrent dans le parc en ayant peu de doutes sur la direction qu'ils doivent prendre ou sur les possibilités qui les attendent.

En entrant dans le parc, les visiteurs sont immédiatement entourés par les paysages sauvages de la zone montagnarde, qui sont occupés par la gamme complète d'espèces fauniques indigènes. La clôture qui borde la route témoigne du fait que ce parc répond à des normes de gestion rigoureuses. Les remparts impressionnants du mont Rundle, au sud, et les savanes à douglas de Menzies parsemées de trembles et d'épinettes riveraines, au nord, encadrent un vaste panorama dominé par les parois rocheuses et les chutes du mont Cascade.

À leur arrivée, les visiteurs se sentent chaleureusement accueillis et acquièrent la certitude grandissante qu'il s'agit de la meilleure destination possible pour quiconque cherche la nature, la beauté, la culture ou l'aventure des montagnes. Le paysage est sauvage et inviolé, mais accessible. De la route, les visiteurs entrevoient déjà les possibilités que leur offre ce séjour, en observant des cyclistes rouler sur le sentier de l'Héritage-de-Banff ou des wapitis brouter de l'autre côté de la clôture routière. Les automobilistes en transit, en provenance ou à destination de la Colombie-Britannique, se sentent chaleureusement accueillis dans ce paysage emblématique des Rocheuses. Ils prennent connaissance de l'importance des passages pour animaux et sont encouragés à revenir dans le parc pour un séjour plus long.

6.1.2 Situation actuelle

- Environ huit millions de personnes pénètrent dans le parc chaque année. De ce nombre, 4,7 millions ne font que traverser le parc en route vers d'autres destinations.
- Le poste d'entrée Est sert principalement de guichet de perception des droits. En période de pointe, les voitures qui attendent leur tour pour entrer dans le parc forment de longues files.
- Il n'y a aucune installation pour les visiteurs dans ce secteur. À peu près rien ne leur indique qu'ils sont les bienvenus dans le parc.
- Les automobilistes en transit qui n'ont pas besoin de s'arrêter pour acheter un laissez-passer ne sont pas toujours conscients de l'existence de la voie de contournement.
- Une fois que les visiteurs ont pénétré dans le parc, ils n'ont accès à aucune autre information avant d'arriver aux bretelles de la ville de Banff.
- Des travaux d'éclaircie mécanique et des brûlages dirigés contribuent actuellement à rétablir la mosaïque de végétation naturelle et à réduire les risques d'incendie à Harvie Heights et à Canmore.
- La faune emprunte les passages inférieurs pour traverser ce secteur de l'habitat montagnard. Cependant, les animaux peuvent encore passer par-dessous la clôture et se retrouvent parfois sur la route.
- Le sentier de l'Héritage-de-Banff, qui relie le poste d'entrée Est à la ville de Banff, sera achevé en 2010.
- Le sentier riverain Rundle est très fréquenté par les amateurs de vélo de montagne. Il communique avec le Canmore Nordic Centre, où un vaste réseau de pistes de vélo de montagne est en cours d'aménagement.
- La rivière Bow jouit d'une grande popularité auprès des canoteurs et des pêcheurs à la ligne.

6.1.3 Objectifs

- Le poste d'entrée Est devient un point d'arrivée, d'accueil et d'orientation plutôt qu'un simple comptoir de perception des droits.

- Les visiteurs et les automobilistes en transit sont chaleureusement accueillis dans le parc, et ils obtiennent des renseignements à jour ainsi que les services d'orientation de base dont ils ont besoin pour profiter pleinement de leur séjour.
- Les files d'attente sont éliminées ou, à tout le moins, intégrées à l'expérience du parc national grâce à des moyens innovateurs et à des services personnalisés.
- La structure et la fonction de l'écosystème montagnard sont rétablies.
- Les ongulés et les gros carnivores ont librement accès à leur habitat partout dans ce secteur.
- La mortalité faunique est éliminée sur la Transcanadienne et réduite sur la voie ferrée du Canadien Pacifique.
- Le sentier de l'Héritage-de-Banff favorise le resserrement des liens entre Banff et Canmore et devient un point d'ancrage populaire pour une gamme élargie de produits liés au cyclisme dans le parc.

6.1.4 Mesures clés

- Travailler en partenariat avec d'autres ordres de gouvernement, le secteur privé et des organismes sans but lucratif afin de dynamiser progressivement l'expérience d'arrivée au poste d'entrée Est, en commençant par l'aménagement d'une aire d'accueil où du personnel offre une orientation et des services de base. Cette aire d'accueil doit :
 - permettre la tenue de recherches sur la faisabilité, la dimension, la portée, la viabilité et l'utilité d'une installation d'accueil et d'orientation plus spacieuse au même endroit. Ces recherches s'assortiront également d'une étude sur les possibilités de partenariat avec les différents ordres de gouvernement et le secteur privé;
 - tenir compte des éléments de conception et de l'empreinte à prévoir pour une installation d'accueil raisonnable offrant une gamme complète de services, si celle-ci est jugée nécessaire.

- comprendre des éléments qui pourraient être transférés à d'autres postes d'entrée du parc;
 - être conçue selon des normes environnementales avant-gardistes;
 - être aménagée sur une parcelle de terrain déjà perturbée et avoir une empreinte écologique négligeable.
- Repenser les environs du poste d'entrée de manière à créer un schéma de circulation facile à comprendre et à réduire la congestion dans les voies réservées à la circulation de transit. Désigner des voies pour les différents types de véhicules et envisager l'aménagement d'une voie réservée aux visiteurs qui en sont à leur premier séjour.
 - Concevoir des panneaux routiers plus visibles; les aménager à des intervalles plus rapprochés et à plus grande distance du poste d'entrée; veiller à ce qu'ils fassent clairement la distinction entre le lotissement urbain de Banff et le parc national Banff. Prévoir des panneaux « Bienvenue au parc national Banff » et « Vous quittez le parc national Banff ».
 - Offrir aux visiteurs la possibilité d'acheter leur laissez-passer avant leur séjour dans le parc ou après leur arrivée.
 - Rétablir la structure de la végétation de la savane à douglas de Menzies par des projets de bénévolat et des travaux à contrat d'éclaircie mécanique et préserver la diversité de la végétation montagnarde par des brûlages répétés de faible intensité.
 - Améliorer les clôtures ainsi que la fonctionnalité des passages pour animaux le long de la Transcanadienne entre le poste d'entrée Est et l'échangeur Minnewanka. Mettre au point de nouveaux produits de type *Sensibilisation des automobilistes en transit*.
 - Travailler en collaboration avec des membres du Regional Mobility Partnership afin d'achever le sentier de l'Héritage-de-Banff jusqu'à Harvie Heights et Canmore et l'intégrer au Sentier transcanadien.

6.2 Cœur montagnard du parc national

6.2.1 État future souhaité

Le cœur montagnard du parc est le point de convergence de vallées sauvages, où les cônes alluviaux des rivières Spray et Cascade obstruent la vallée de la Bow pour créer une riche mosaïque montagnarde de prairies, de forêts d'épinettes, de dépressions marécageuses et de tremblaies. La rivière Bow, ralentie dans sa course par ces obstacles physiques, serpente à travers forêts, saulaies et cariçaies avant de plonger bruyamment dans le vide pour former les chutes Bow. De là, ses eaux propres coulent rapidement vers leur lieu de rendez-vous lointain avec la baie d'Hudson.

La zone montagnarde est un lieu de rassemblement pour les voyageurs ainsi qu'un lieu de renouveau spirituel et d'inspiration depuis bien avant la création du parc national Banff. De nos jours, visiteurs et résidents ressentent une affinité avec les voyageurs du passé qui s'arrêtaient ici pour chasser, pour pratiquer la cueillette et pour célébrer leur culture, tirant force et inspiration de ce décor spectaculaire. L'étage montagnard abrite aussi une collectivité qui célèbre le patrimoine unique des montagnes du Canada et qui éprouve de la fierté à accueillir des visiteurs des quatre coins de la planète.

La zone montagnarde des Rocheuses se caractérise par sa diversité écologique et par son climat doux. Les contours familiers du mont Cascade, du mont Rundle, du mont Sulphur et du mont Norquay se dessinent à l'horizon aux quatre points cardinaux. La ville de Banff occupe la vallée de la Bow sans la dominer.



Les panoramas, l'aménagement paysager, le motif architectural, les espaces verts, l'échelle humaine et la faune avoisinante, tous portent en eux le même message : cette ville est une collectivité véritablement unique en son genre – une petite enclave sensible blottie au milieu des étendues sauvages du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes. À bien des égards, l'authenticité du parc national est amplifiée par la riche culture des montagnes de cette collectivité, qui, elle, doit son authenticité à sa relation intime avec la nature. Les grizzlis cherchent de la nourriture à portée d'ouïe de la musique d'un violoncelle; les artistes immortalisent sur leur toile la qualité sans cesse changeante de la lumière des montagnes, sans égard aux couguars qui passent tout près.

Le cœur de la vallée de la Bow réunit de nombreuses installations pour les visiteurs et un réseau de transport intégré comprenant des pistes cyclables, des pistes d'équitation et des sentiers pédestres ainsi qu'un service régional de transport en commun. Pour cette raison, il joue le rôle de tremplin d'où la plupart des visiteurs admirent le parc, en font l'expérience et viennent à en comprendre toute la valeur. Le lieu historique national Cave and Basin est une attraction d'importance primordiale qui inspire les visiteurs non seulement par son récit des origines du parc et par ses renseignements sur les possibilités d'activités contemporaines, mais aussi par les liens stimulants qu'il crée avec l'ensemble des autres parcs nationaux et lieux historiques nationaux disséminés d'un océan à l'autre. Les Autochtones renouvellent leurs liens ancestraux avec le territoire et font connaître leurs légendes et leurs traditions aux visiteurs. Ceux et celles qui séjournent à cet endroit deviennent des intendants de cet héritage légué par les parcs nationaux.



Ce territoire vital que représente la zone montagnarde procure à la faune des corridors de déplacement sûrs qui communiquent avec des secteurs reculés, à l'intérieur et au-delà du parc national Banff. La mosaïque de forêt mixte et de prairie qui sert de source de nourriture et d'abri aux animaux est constamment renouvelée par des brûlages dirigés reproduisant sans danger les cycles naturels du feu, et elle est soutenue par les efforts de bénévoles dévoués de la collectivité ou de touristes-bénévoles. Les visiteurs sont ravis par la promesse d'apercevoir des wapitis, des chevreuils et des mouflons d'Amérique, et il leur arrive de voir les traces d'une martre, d'un wapiti ou d'un loup sur les sentiers et dans les endroits tranquilles de l'extérieur de la ville.

C'est ici que la plupart des visiteurs et des résidents développent leur attachement le plus durable pour le parc national Banff. Ce secteur est à la fois un lieu de rassemblement et, pour ceux qui y aspirent, un lieu où l'on accède facilement à la solitude. Depuis de multiples points d'accès, dont un réseau de sentiers de toute première qualité, des aires de fréquentation diurne, des routes et des campings, la nature est omniprésente, et même le plus discret des animaux des Rocheuses continue d'y prospérer.



6.2.2 Ville de Banff

Le **plan communautaire de la ville de Banff** est le fruit du travail concerté des résidents de la collectivité. Il a été approuvé en 2007 par le maire et le conseil de la municipalité et en 2009 par le ministre de l'Environnement du Canada. Ce plan établit les priorités que doivent respecter Parcs Canada et l'administration municipale. En voici la **vision** et les **priorités** :

Nichée au cœur d'un paysage de montagne sublime, la ville de Banff a un puissant effet sur les résidents et les visiteurs. Les visiteurs y affluent à la recherche d'une source d'inspiration – et, bien souvent, ils y reviennent. Nous entendons cultiver le caractère unique de Banff tout en saisissant les possibilités qui s'offrent à nous d'améliorer notre santé économique, de diversifier nos modes de vie et d'améliorer la santé de l'écosystème. Et, plus que tout, nous continuerons de bâtir notre riche patrimoine afin de faire de notre ville un lieu d'enchantement et de renouveau pour les autres... à jamais.

La ville de Banff a la possibilité et l'obligation d'être une collectivité durable. Nous favoriserons donc l'exploration tout en préservant le parc dans l'intérêt des générations futures. Nous voulons être un modèle de gestion de l'environnement, de développement durable et de tourisme.

Collectivité

En tant que résidents, nous partageons tous le même désir de vivre dans une collectivité de montagne. Nous accordons beaucoup de valeur à notre ville, que nous voulons sécuritaire et bienveillante. Nous entendons faire en sorte que les entreprises et les organismes puissent y prospérer tout en respectant nos limites de croissance.



Patrimoine

Nous respectons ceux et celles qui ont vécu dans cette localité avant nous, et nous leur rendons hommage en préservant et en mettant en valeur leur mémoire et l'héritage qu'ils nous ont légués. Nous accordons de la valeur à la culture qui nous distingue, et nous nous engageons à continuellement trouver des moyens d'amener les visiteurs et les résidents à profiter des possibilités d'éducation et d'interprétation qui renforcent le patrimoine authentique de notre collectivité.

Intendance

Nous sommes choyés de vivre dans cette collectivité de montagne exceptionnelle, et nous prenons ce privilège au sérieux. Nous attachons beaucoup de valeur à notre milieu naturel, et nous entendons montrer que nous sommes des chefs de file mondiaux en vivant en harmonie avec ce paysage inestimable.

Partenariats

Nous comptons sur nos relations avec nos partenaires de la municipalité de Banff, de la région, de la province et de l'étranger pour atteindre des objectifs communs. Ces partenariats nous tiennent à cœur, et nous reconnaissons les possibilités de consultation et d'échange d'information qu'ils nous procurent.

Inspiration

Notre principale raison d'être consiste à accueillir les visiteurs du parc national Banff. Nous sommes inspirés par notre environnement et, en retour, nous espérons inciter les autres à se laisser inspirer par le leur.



6.2.2.1 Situation actuelle

- L'accord de constitution de la municipalité de Banff énonce les buts et les objectifs de la ville :
 - Continuer de faire partie du site du patrimoine mondial.
 - Agir principalement comme centre de services pour les visiteurs du parc et leur fournir un hébergement ainsi que d'autres biens et services.
 - Fournir la gamme la plus complète possible de services d'interprétation et d'orientation aux visiteurs du parc.
 - Conserver un caractère qui reflète et respecte le milieu environnant.
 - Offrir un lieu de résidence confortable à ceux et à celles qui doivent habiter dans le lotissement urbain afin d'exécuter sa fonction première.
- Il y a trois lieux historiques nationaux à l'intérieur ou aux environs de la ville : le lieu historique national Cave and Basin et le lieu historique national du Musée-du-Parc-Banff, tous deux administrés par Parcs Canada, ainsi que le lieu historique national Banff Springs Hotel.
- Située entre la rivière Spray et les lacs Vermilion, la ville de Banff abrite une population permanente d'environ 7 000 habitants. Elle joue le rôle de centre de services pour les visiteurs du parc national Banff, et son économie repose principalement sur le tourisme et l'administration du parc.
- La ville est le secteur le plus fréquenté du parc : au moins 80 % des visiteurs y séjournent. Elle offre une vaste gamme de services, et, en période de pointe, elle peut réunir des milliers de visiteurs.
- Les personnes qui habitent dans la ville doivent se conformer à la réglementation régissant le statut de résident admissible.
- Pour gérer les impacts de la collectivité sur les terres avoisinantes du parc, l'annexe 4 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* définit les limites physiques de la ville et restreint les surfaces commerciales à un maximum de 361 390 m², ce qui comprend la superficie des installations commerciales déjà aménagées et de celles dont l'aménagement avait été approuvé en juin 1998 ainsi qu'une réserve supplémentaire de 32 516 m². Cet espace

supplémentaire n'a pas encore été entièrement attribué. La population permanente de la ville ne devrait pas dépasser 8 000 habitants (le recensement de 2006 l'estimait à 6 700 personnes).

- Il existe peu de liens concrets entre l'avenue Banff et le reste du parc national. Le Centre d'accueil de Parcs Canada n'a pas été conçu pour le nombre de visiteurs qu'il accueille actuellement en période de pointe, et la plupart des visiteurs de la ville ont de la difficulté à repérer le personnel du parc.
- Les wapitis qui fréquentent le lotissement urbain ont un taux de recrutement plus élevé que ceux des secteurs éloignés de la ville. Ces résultats donnent à entendre que les wapitis se servent de la ville comme refuge pour se protéger des prédateurs ou qu'ils profitent d'une nourriture plus riche. L'effectif de la population de wapitis a baissé, mais les bêtes fortement accoutumées à la présence humaine peuvent se montrer agressives. Les saisons de la mise bas et du rut sont des périodes où les risques de conflits sont particulièrement élevés.
- Les eaux usées de la ville et de nombreuses installations périphériques sont traitées à la station d'épuration municipale, et les effluents sont rejetés dans la rivière Bow. Les eaux pluviales de la collectivité sont également déversées dans la rivière. Les effluents des eaux usées de la station d'épuration dépassent largement les normes de qualité de Parcs Canada pour tous les paramètres, à l'exception du phosphore.
- Le plan communautaire de la ville de Banff et le règlement municipal sur l'aménagement du territoire renferment des directives détaillées pour la mise en œuvre de l'accord de constitution, et ils fournissent les outils administratifs voulus pour appliquer les mesures de contrôle de l'aménagement du territoire qui sont prévues dans le plan directeur, notamment pour ce qui est de l'espace commercial et de la hauteur des bâtiments. Ces mesures contribuent à faire en sorte que la ville demeure en harmonie avec le cadre environnant.
- La collectivité adjacente de Canmore offre elle aussi une gamme complète de services aux visiteurs et aux résidents, et elle répond à des besoins supplémentaires qui ne peuvent pas être comblés à Banff.



6.2.2.2 Objectifs

- La ville de Banff assume dynamiquement sa fonction première de centre de services aux visiteurs du parc national Banff et du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes.
- La ville crée un environnement inspirant où les visiteurs peuvent profiter en toute sécurité du milieu naturel du parc.
- La ville est un modèle de développement durable à l'échelle mondiale, et elle montre qu'il est possible de vivre en harmonie avec le milieu naturel.
- L'aménagement commercial est géré proactivement dans les limites prévues par la législation, de manière à ce que les pressions exercées par la croissance démographique soient réduites au minimum.
- Parcs Canada et la municipalité de Banff travaillent en étroite collaboration à l'atteinte de ces objectifs.
- Les visiteurs sont très satisfaits de tous les aspects de leur séjour.
- Un nombre accru de visiteurs découvrent les lieux historiques nationaux et les caractéristiques du patrimoine culturel.

6.2.2.3 Mesures clés

- Améliorer les possibilités d'interprétation et d'éducation offertes dans la ville en collaboration avec la municipalité de Banff et des partenaires du tourisme patrimonial, c'est-à-dire :
 - Continuer de poursuivre le groupement des terres situées du côté est du pâté de maisons 200 de l'avenue Banff pour les besoins du parc national, en particulier l'aménagement d'installations qui renforcent les liens entre le centre-ville de Banff et le reste du parc national et qui aident les visiteurs à mieux comprendre l'écologie et l'histoire humaine du parc national Banff ainsi que son rôle dans l'écosystème régional. Travailler en collaboration avec la municipalité de Banff afin de veiller à ce que ce réaménagement embellisse l'avenue et confère une identité au centre-ville de Banff.
 - Dans la ville, accroître la visibilité des secteurs reculés du parc et des espèces sauvages rarement aperçues en recourant à divers



moyens : caméras Web, technologie interactive, moyens d'interprétation et activités spéciales.

- Aménager des sentiers intégrés qui relient la ville, le camping du Mont-Tunnel et les secteurs adjacents de l'habitat montagnard.
- Aménager autour de la ville une boucle entièrement accessible en fauteur roulant.
- Rafraîchir périodiquement les moyens d'interprétation déjà en place dans les autobus de la ville et les étendre au réseau élargi de transport en commun.
- Accroître la visibilité du site du patrimoine mondial, des lieux historiques nationaux et des nombreuses caractéristiques du patrimoine culturel partout dans la ville, pour inciter les visiteurs à prolonger leur séjour et à les ajouter à leur itinéraire.
- Contribuer à faire de la ville le centre névralgique d'un réseau régional de transport en commun qui servira à la fois les visiteurs et les résidents et qui élargira la gamme d'options offertes aux visiteurs.
- Pour plafonner la population permanente (recensement fédéral) à 8 000 habitants, agir proactivement en tenant compte de cet objectif stratégique dans toutes les décisions touchant à la ville, qu'elles soient prises avec ou sans la collaboration de la municipalité, y compris les décisions ayant trait aux permis d'exploitation.
- Pour que la ville cadre avec le parc et qu'elle se fonde dans les paysages naturels avoisinants, conserver les parcs publics et les espaces verts voués à la protection de l'environnement.
- Faire en sorte que les projets d'aménagement commercial entrepris au centre-ville préservent les lignes de vue sur les paysages environnants et interdire les nouvelles installations commerciales de plus de deux étages.
- Limiter l'aménagement commercial à une superficie englobant, d'une part, les installations commerciales qui existaient déjà dans les zones commerciales de la ville en juin 1998 ou dont Parcs Canada a approuvé l'aménagement avant cette date et, d'autre part, une réserve supplémentaire maximale de 32 516 m² pour de nouveaux projets d'aménagement commercial. Une fois que les installations commerciales seront retirées du



pâté de maisons 200 de l'avenue Banff, augmenter d'une superficie équivalente l'espace commercial pouvant être alloué dans les zones commerciales de la ville de Banff.

- Réserver les parcelles de la zone de services publics à des installations institutionnelles, gouvernementales, éducatives ou communautaires qui répondent aux besoins des résidents admissibles de la ville. Confiner les activités commerciales aux zones commerciales. Autoriser néanmoins dans la zone de services publics les activités commerciales secondaires qui appuient directement la prestation de services publics. Accorder une protection en vertu de droits acquis aux installations non conformes qui existaient dans la zone de services publics en juin 1998.
- Appuyer l'exigence imposée par la municipalité de Banff, à savoir que les nouveaux projets d'aménagement et les projets de réaménagement soient conçus selon des normes environnementales rigoureuses (il pourrait notamment s'agir de normes de construction qui dépassent les exigences minimales généralement applicables) et qu'ils s'harmonisent avec l'emplacement de la ville et le cadre environnant.
- En prévision de l'atteinte prochaine des limites établies pour l'aménagement commercial et la population permanente, élaborer, de concert avec la municipalité de Banff, des stratégies proactives pour orienter l'avenir de la ville comme collectivité durable et comme centre de services authentique dont la mission consiste à accueillir des visiteurs canadiens et étrangers et à leur proposer des expériences mémorables.
- Travailler avec la municipalité afin d'assurer, selon les besoins, la surveillance, l'entretien et l'amélioration de l'infrastructure de traitement des eaux pluviales, de l'eau potable et des eaux usées, afin de répondre à la demande future tout en maintenant les normes avant-gardistes auxquelles la ville répond actuellement.
- Gérer les installations et les activités de Parcs Canada qui dépendent des services de la ville, à Banff même et dans les secteurs adjacents, pour qu'elles deviennent des modèles d'intendance et qu'elles atteignent ou dépassent les normes avant-gardistes de la ville en matière d'intendance de l'environnement.

6.2.3 Terres adjacentes à la ville de Banff

6.2.3.1 Situation actuelle

- Le secteur entourant la collectivité de Banff sert principalement de plateforme où les visiteurs ont un contact avec le parc et sa faune. Environ 80 % des visiteurs du parc séjournent à Banff et dans les environs immédiats. En outre, les résidents de la collectivité fréquentent abondamment ce secteur pour leurs loisirs.
- Près de la ville, les visiteurs trouvent des campings, des attractions historiques – telles que la piscine et l'établissement thermal des sources Upper Hot Springs, la station de ski du mont Norquay et le terrain de golf du complexe hôtelier Fairmont Banff Springs Hotel –, des kilomètres de sentiers se prêtant à la randonnée, à l'équitation et au vélo de montagne ainsi que des promenades panoramiques pouvant être explorées à faible vitesse, par exemple la promenade des Lacs-Vermilion et la boucle du Lac-Minnewanka.
- Les sources thermales Cave and Basin sont le lieu de naissance du réseau de parcs nationaux du Canada. Elles ont été classées lieu historique national.
- Les lacs Vermilion sont les zones humides les plus vastes et les plus diversifiées du parc. Les sources thermales reposant au pied du mont Sulphur procurent un habitat spécialisé à de nombreuses espèces, dont la physe des fontaines de Banff (une espèce endémique), et les eaux qui s'en écoulent créent un marais d'eau chaude unique en son genre.
- La rivière Bow traverse ce secteur. Ses eaux turquoise limpides servent d'habitat à plusieurs espèces de poissons, et ses berges créent un habitat riverain important pour la faune, en particulier la sauvagine. La rivière revêt également une grande valeur panoramique et récréative pour les visiteurs, surtout le tronçon qui traverse la ville.
- Comme il se trouve dans la zone montagnarde (l'écorégion la plus riche du parc sur le plan écologique), au point de convergence de plusieurs grandes vallées, ce secteur joue un rôle important dans le cycle biologique d'un grand nombre d'espèces sauvages. Diverses espèces d'amphibiens, d'oiseaux et de mammifères ne se retrouvent que dans la zone montagnarde. Cette écorégion représente aussi un territoire d'hivernage d'importance vitale pour



les ongulés et leurs prédateurs. De plus, ses importants corridors de déplacement est-ouest et nord-sud sont essentiels à la diversité génétique à long terme et à la migration de nombreuses espèces, sans compter qu'ils permettent à l'écosystème des Rocheuses de s'adapter au changement climatique en facilitant la dispersion de plusieurs espèces.

- Le secteur est traversé par deux couloirs de transport nationaux, la Transcanadienne et la voie ferrée du Canadien Pacifique, dont la présence engendre des défis écologiques : obstacles aux déplacements de la faune, fragmentation de l'habitat terrestre et aquatique et contribution directe à la mortalité et à l'accoutumance de la faune. Dans les dernières décennies, Parcs Canada a pris d'importantes mesures qui ont eu pour effet de réduire la mortalité faunique sur la route et de permettre à la faune de traverser la route en toute sécurité.
- La piste d'atterrissage gazonnée qui se trouve au nord de la collectivité, près de la Transcanadienne, devait être fermée à l'aviation et désaffectée. Pour des motifs liés à la sécurité aéronautique, le gouvernement du Canada a décidé en 2008 de la réinscrire au *Règlement sur l'accès par aéronef aux parcs nationaux* pour des atterrissages d'urgence et de détournement uniquement.
- La congestion est devenue un problème à certains endroits en période de pointe. Il serait possible de réaménager les installations actuelles pour mieux répondre aux besoins des visiteurs à la recherche de possibilités d'observation des paysages, de promenade, de pique-nique et d'étude de la nature, pour offrir de nouvelles expériences et pour combler de nouveaux besoins.
- Le feu est un agent naturel de perturbation et de renouveau. La suppression des incendies pendant plus d'un siècle est venue altérer la structure et la composition des forêts et des prairies, contribuant ainsi à une perte de biodiversité des paysages et des habitats fauniques. Cette pratique a donné lieu à la création de forêts vulnérables aux insectes et aux maladies, et elle a intensifié la menace de gros incendies difficiles à maîtriser. Ces changements ont des répercussions sur la sécurité publique, la sécurité des biens et la santé des écosystèmes terrestres et aquatiques.



- Les brûlages dirigés, de même que les travaux d'éclaircie de la forêt à l'intérieur et aux environs de la collectivité, ramènent les communautés végétales à un état plus naturel, tout en réduisant les risques de pertes attribuables à des incendies incontrôlés.
- Les plantes non indigènes représentent une grave menace dans ce secteur du parc, en raison de la superficie des parcelles perturbées, qui sont facilement colonisées par des mauvaises herbes, et du grand nombre de véhicules à moteur, de trains et d'autres vecteurs pouvant introduire des graines de mauvaises herbes dans le parc.
- Diverses initiatives visant à remettre en état des aires perturbées, à assainir des sites contaminés, à éliminer les déchets solides et à épurer les eaux usées ont été lancées depuis l'approbation du dernier plan directeur, et elles ont donné lieu à des améliorations. Cependant, il faudra redoubler d'effort pour rétablir la structure des groupements de végétation et pour remettre en état des parcelles perturbées antérieurement, telles que la carrière Cascade (carrière de gravier, aire de stockage de granulats et camping auxiliaire).

6.2.3.2 Objectifs

- Le secteur met en valeur tous les aspects du patrimoine naturel et culturel du parc.
- Grâce à une vaste gamme de services et d'installations fournis par Parcs Canada et par des entreprises commerciales, le secteur permet à un grand nombre de visiteurs de s'initier au plein air en toute sécurité et de découvrir le patrimoine naturel et culturel du parc.
- Les visiteurs tirent parti d'une gamme variée de possibilités récréatives qui approfondissent leurs liens avec le patrimoine des montagnes du Canada.
- La diversité de la végétation est rétablie, tout comme la dynamique prédateurs-proies dans l'écorégion montagnarde entourant la ville, y compris dans les milieux humides et les zones riveraines.
- Les grizzlis, les loups et les couguars circulent librement partout dans le secteur, y compris dans les corridors de déplacement connus.



6.2.3.3 Mesures clés

- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action pour les terres adjacentes à la ville de Banff (annexe 3), dont voici les mesures prioritaires :
 - Réaménager le secteur des lacs Vermilion afin d'en faire une destination de choix à proximité de la ville pour les visiteurs qui veulent s'initier aux écosystèmes des milieux humides et des zones riveraines ou qui souhaitent profiter du cadre paisible de la nature et des paysages de montagne.
 - Repenser le réseau de sentiers et prévoir :
 - l'aménagement de passages pour piétons sécuritaires sur la Transcanadienne et la voie ferrée du Canadien Pacifique;
 - l'aménagement de sentiers en boucle autour de la ville et du camping du Mont-Tunnel;
 - la désaffectation des sentiers non approuvés qui ont des incidences sur l'environnement;
 - des mesures pour réduire la fragmentation de l'habitat faunique;
 - une gamme variée de possibilités pour les cyclistes.
 - Améliorer l'ensemble des aires de fréquentation diurne afin d'enrichir l'expérience du visiteur, d'offrir un nombre accru de moyens d'interprétation et d'éliminer les impacts environnementaux localisés.
 - Collaborer avec les municipalités de Banff et de Canmore, d'Alberta Tourism, Parks and Recreation et le milieu des affaires afin d'assurer la continuité des expériences offertes aux visiteurs du parc et de la vallée de Bow, de réduire le plus possible les conflits entre humains et animaux et de protéger les zones fauniques sensibles aux perturbations.
 - Collaborer avec les groupes autochtones en vue de rétablir les liens culturels qui les unissaient autrefois au paysage montagnard et de faire connaître leur culture et leurs traditions aux nombreux visiteurs de ce secteur.

- Explorer des moyens de contribuer à agrandir un réseau régional de transport en commun dirigé par la municipalité afin qu'il englobe les promenades et les aires de fréquentation diurne de l'extérieur des collectivités.
- Créer une voie désignée pour les vélos et les autres moyens de transport non motorisés sur la boucle du Lac-Minnewanka en transformant la route à une voie à sens unique pour les véhicules à moteur pendant la période de l'année où elle est ouverte à la circulation.
- Explorer la possibilité de construire un téléphérique qui relierait les confins de la ville de Banff à la station de ski du mont Norquay, afin d'offrir des nouvelles possibilités d'expérience aux visiteurs tout en réduisant l'activité humaine dans le corridor faunique Cascade.
- Dans le cadre du projet de réaménagement du lieu historique national Cave and Basin, relater le récit des origines du réseau national d'aires protégées, en faire connaître l'étendue actuelle et parler de l'évolution du concept de patrimoine protégé au Canada; accroître la protection accordée à la physe des fontaines de Banff, une espèce en voie de disparition.
- Remettre en état les parcelles perturbées de la carrière Cascade pour qu'elles puissent exécuter à nouveau leurs fonctions à l'intérieur d'un écosystème montagnard. Envisager la possibilité d'aménager une partie de ce secteur pour y offrir des expériences et des possibilités d'apprentissage enrichies.
- Gérer la population de wapitis afin de rétablir une dynamique prédateurs-proies plus naturelle près de la collectivité, de rétablir les communautés végétales perturbées et de réduire les conflits entre humains et wapitis. Mettre à l'essai des clôtures et d'autres techniques pour limiter l'accès des wapitis à certains secteurs de la ville de Banff.
- Mettre en place un programme complet de surveillance, de remise en état et de traitement dans les buts suivants :
 - Prévenir la propagation de plantes non indigènes envahissantes jusqu'à des secteurs intacts du parc.
 - Éliminer les espèces les plus agressives ou en limiter la propagation.
 - Rétablir des communautés végétales indigènes en santé et peu vulnérables à l'envahissement.



- Prévenir l'introduction de nouvelles espèces exotiques.
- De concert avec la municipalité de Banff, désaffecter le barrage vieillissant entre les monts Stoney Squaw et Cascade afin de remettre en état le ruisseau Forty Mile.
- Modifier le *Règlement sur l'accès par aéronef aux parcs nationaux* afin d'y réinscrire la piste d'atterrissage actuelle et de l'entretenir dans ses dimensions actuelles pour des atterrissages d'urgence et de détournement uniquement, tout en gérant le secteur de manière à optimiser l'efficacité du corridor faunique Cascade :
 - Interdire les vols commerciaux ou récréatifs.
 - Enlever les aéronefs privés et les installations d'appoint, y compris les hangars et les réservoirs de carburant.
 - Rediriger les amateurs de promenade et d'autres activités récréatives hors-sentier vers des secteurs avoisinants, tels que les étangs Cascade.
- Veiller à ce que la rivière Bow et les milieux humides adjacents soient gérés avec prudence, de façon à protéger d'importantes valeurs riveraines, telles que le lieu de nidification et de croissance de la sauvagine, ainsi qu'à offrir aux visiteurs un cadre paisible pour la réflexion et la tranquillité; n'autoriser que les activités non motorisées et gérer les activités commerciales afin de réduire le plus possible le nombre de perturbations.
- S'en remettre aux *Lignes directrices pour la gestion des stations de ski* pour orienter l'aménagement futur de la station de ski du mont Norquay, y compris les projets ayant trait aux activités estivales. Travailler de concert avec les exploitants de la station de ski pour terminer l'élaboration de leurs lignes directrices et de leurs limites de croissance négociées.
- Faire de la ville de Banff et des aires de fréquentation diurne actuelles des carrefours pour la tenue de nouvelles activités et de festivals visant à sensibiliser la population au patrimoine culturel et naturel du parc.



- Modifier le zonage de la partie est du lac Johnson pour qu'il passe de la zone 3 à la zone 2, afin que les limites de cette parcelle correspondent à celles de la réserve intégrale.



6.3 Rivière Spray

6.3.1 État future souhaité

Le secteur de la rivière Spray est un endroit sauvage facilement accessible où les visiteurs peuvent découvrir, dans un cadre paisible et tout en douceur, des paysages subalpins peuplés d'orignaux, de grizzlis, de chèvres de montagne et de truites fardées du versant ouest.

Les amateurs de vélo de montagne et de ski de piste apprécient la boucle de la Basse-Spray et le sentier du Ruisseau-Goat, tous deux aménagés à proximité de la ville, ainsi que le tronçon inférieur du sentier du Ruisseau-Brewster. Les cavaliers séjournent dans les auberges Sundance Lodge et Halfway Lodge, dans la vallée du ruisseau Brewster, après avoir parcouru à cheval des pistes d'équitation bien entretenues.

Les grands excursionnistes rejoignent ou traversent les vallées du ruisseau Bryant et de la haute Spray sur des sentiers qui débutent dans le parc provincial du Mont-Assiniboine, le parc provincial Height of the Rockies ou le parc provincial Kananaskis Country. L'excursion jusqu'au mont Assiniboine demeure un classique des Rocheuses.

Les grizzlis femelles trouvent dans ce secteur des conditions idéales pour leurs petits, surtout dans l'habitat fertile de la vallée de la moyenne Spray, où ils sont à l'abri des rencontres avec les humains. Les étendues subalpines luxuriantes, leur diversité et leur productivité, accrue par les brûlages dirigés, font de ce secteur un lieu de reproduction pour les grizzlis de la région.



6.3.2 Situation actuelle

- Depuis la vallée de la Bow, ce secteur s'étend vers le sud, entre la crête ouest du ruisseau Brewster et le mont Rundle; il est en grande partie borné par la limite du parc.
- Le côté est de ce secteur borde les limites de plusieurs parcs provinciaux de l'Alberta – le parc provincial de la Vallée-de-la-Bow, le parc provincial de la Vallée-de-la-Spray et le parc provincial Peter-Lougheed. Le côté ouest touche en partie le parc provincial du Mont-Assiniboine, en Colombie-Britannique, et le côté sud, le parc provincial Height of the Rockies, en Colombie-Britannique.
- Le secteur consiste en une zone de transition vers le territoire aride du Sud des Rocheuses. Il se caractérise par des forêts de pins clairsemées, des prés tapissant le fond des vallées et des peuplements de mélèzes en altitude. Les lacs sont rares; les principaux sont le lac Gloria, le lac Marvel, le lac Owl et le lac Leman. Les glaciers sont essentiellement confinés aux versants élevés qui bordent le mont Assiniboine.
- Le secteur du ruisseau Bryant et de la moyenne Spray abrite l'un des quatre principaux lieux de reproduction du grizzli dans le parc. Parcs Canada interdit l'accès à la vallée de la moyenne Spray du début du printemps à la fin de l'automne pour réduire au minimum les risques d'affrontements entre humains et ours et pour assurer la sécurité des familles de grizzlis. Il impose également des restrictions saisonnières dans le secteur du col Allenby et la vallée de haut Bryant lorsque les grizzlis viennent y manger des baies.
- La vallée du ruisseau Bryant est une importante voie d'accès au parc provincial du Mont-Assiniboine en été et en hiver. Le point d'entrée se trouve dans l'aire de fréquentation diurne du Mont-Shark, dans le parc provincial de la Vallée-de-la-Spray.
- Le secteur du ruisseau Brewster est fréquenté principalement par les cavaliers qui logent dans les auberges Sundance Lodge et Halfway Lodge.
- La vallée de la basse Spray, y compris la vallée du ruisseau Goat, est séparée physiquement du reste de ce secteur. Cette aire de fréquentation diurne située non loin de la ville de Banff jouit d'une grande popularité. Le vélo de



montagne et le ski de fond y sont les principales activités, mais certains visiteurs y pratiquent également la randonnée pédestre et l'équitation.

- D'anciens chemins d'exploitation forestière aménagés en Colombie-Britannique permettent aux véhicules tout-terrain de gagner les environs du lac Lemna, près de la limite du parc. Ces activités engendrent divers problèmes : entrée illégale occasionnelle de véhicules, braconnage, pêche illégale et altération de l'expérience offerte dans les milieux sauvages de cette partie du parc.
- Du côté de la Colombie-Britannique, plusieurs auberges de l'arrière-pays sont en exploitation près de la limite du parc national Banff. Les hélicoptères transportant des clients et de l'équipement vers ces établissements sont de plus en plus communs.

6.3.3 Objectifs

- Le secteur de la rivière Spray et les parcs provinciaux contigus sont cogérés en tant qu'écosystème unique et en tant qu'élément du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes.
- Les visiteurs profitent de possibilités de loisirs inégalées en milieu sauvage, dans un cadre accessible de l'arrière-pays.
- Le secteur englobant la moyenne Spray et le ruisseau Bryant continue d'exercer efficacement sa fonction d'important lieu de reproduction du grizzli.

6.3.4 Mesures clés

- Optimiser le succès de reproduction du grizzli en limitant les risques de contacts avec les humains et en préservant la diversité des habitats façonnés par le feu.
- Enlever ou déplacer l'abri du Ruisseau-Bryant afin de réduire le plus possible les risques de conflits entre ours et humains.
- Encourager les auberges Sundance Lodge et Halfway Lodge à explorer des sources de production d'énergie de remplacement.

- Collaborer avec les gestionnaires fonciers de la Colombie-Britannique afin de limiter l'accès en véhicule à moteur aux secteurs bordant la limite du parc national.



6.4 Versants est

6.4.1 État future souhaité

De larges vallées d'arbustes dominées par des pics en calcaire inclinés, des crêtes alpines dégagées, des ruisseaux aux eaux limpides et des populations saines de la gamme complète d'ongulés et de prédateurs des Rocheuses – les versants est du parc national Banff représentent l'un des dernières et des meilleures destinations du Sud du Canada pour des aventures exceptionnelles de plusieurs jours en milieu sauvage. Les sentiers sont rudimentaires, balisés par des empreintes de bottes ou de sabots de cheval et par des pistes de wapitis, de bisons, de grizzlis, de loups et d'autres animaux sauvages. Les visiteurs y trouvent la solitude et éprouvent une affinité avec les Autochtones qui continuent de sillonner ces lieux tranquilles, avec les premiers gardes de parc et leur famille qui vivaient dans les postes isolés de ces vallées des chaînons frontaux et avec les personnages de l'arrière-pays dont les anecdotes contribuent à l'esprit des lieux.

Le paysage est à la fois intemporel et dynamique, ses groupements continuellement remodelés par le feu et les inondations. Les visiteurs de ce secteur doivent être autosuffisants. Les excursions guidées en groupe permettent aux novices de s'initier à la nature sauvage et à ses récits, tout en respectant le caractère de l'endroit par des pratiques de camping écologiques et des projets d'intendance volontaire des sentiers.

Comme ce secteur est aride et qu'il est facilement accessible à partir des terres provinciales adjacentes, il demeure la destination la plus courue du parc pour l'équitation.



Le long des limites sud et ouest, près des routes du parc, des sentiers de randonnée très fréquentés donnent à de nombreux visiteurs un avant-goût des vastes étendues vierges qui se dessinent à l'horizon. Les croisières sur le lac Minnewanka offrent aux passagers un aperçu du vaste territoire accidenté qui se cache à la vue des automobilistes. Par des récits, des œuvres d'art et des images électroniques qui ramènent la nature sauvage tout près de la route, ces immenses vallées sauvages dissimulées tout près stimulent l'imagination des visiteurs qui s'en tiennent aux secteurs facilement accessibles du parc national. Grâce aux nouveaux médias, ce secteur devient également accessible à tous les foyers canadiens.

6.4.2 Situation actuelle

- Les versants est englobent la quasi-totalité de l'arrière-pays du parc à l'est et au nord de la rivière Bow; le lac Minnewanka en fait partie, mais pas l'aire de fréquentation diurne aménagée à son extrémité ouest.
- Ce secteur de gestion, le plus vaste du parc, est à l'image de l'immensité du paysage : des vallées larges, des montagnes basses surmontées d'un faible nombre de glaciers, de vastes prés et des crêtes dégagées où la faune erre librement. Le secteur est occupé par les Autochtones depuis fort longtemps, et les pourvoyeurs y ont aussi une longue histoire.
- Les visiteurs aperçoivent des animaux dont le comportement est rarement façonné par la présence humaine, plutôt que des animaux dénaturés.
- Les processus naturels sont prédominants, et le secteur se prête à une gestion écosystémique à grande échelle, notamment aux brûlages dirigés ou à la réintroduction du caribou et du bison.
- La vallée Flints Park et les vallées des rivières Red Deer et Panther sont deux des quatre principaux lieux de reproduction du grizzli dans le parc.
- La vallée de la rivière Clearwater fait partie de la zone 1 (Préservation spéciale) en raison de ses caractéristiques naturelles intactes, telles que



l'habitat du caribou. Le chaînon Fairholme, au sud du lac Minnewanka, a été classé site écologiquement fragile, du fait qu'il abrite la plus grande parcelle d'habitat montagnard intact du parc.

- Bon nombre de sentiers d'une journée bien entretenus et très fréquentés, par exemple le sentier des Sources-Ink Pots et le sentier du Lac-Helen, rejoignent les extrémités sud et ouest des versants est, entre la ville de Banff et le lac Bow; cependant, le secteur est en grande partie reculé, et les sentiers répondent à des normes variables.
- L'activité humaine, qui demeure limitée dans les coins les plus reculés de ce secteur, prend surtout la forme de randonnées et d'excursions équestres guidées en groupe. Les sols relativement bien drainés et les conditions sèches se prêtent bien à l'équitation, et la plupart des excursions équestres se concentrent dans ce secteur.
- Un nombre croissant de cavaliers, dont des groupes accompagnés de guides non autorisés, pénètrent dans le parc par la limite nord-est.
- Les véhicules hors-route peuvent accéder à la limite du parc à l'est du lac Minnewanka, et ils la traversent parfois illégalement. Le gouvernement de l'Alberta travaille actuellement à un plan de gestion de l'accès à ce secteur.
- La navigation de plaisance est une activité populaire sur le lac Minnewanka, et les croisières commerciales permettent à de nombreux visiteurs de découvrir un côté sauvage du parc.
- Les versants est sont une destination idéale pour ceux et celles qui veulent plonger au cœur du parc, que ce soit pour une journée à proximité des routes ou pour une semaine dans un coin reculé. Il y aurait moyen d'offrir aux autres visiteurs la possibilité de profiter de ce secteur « par procuration », à l'aide de films, de livres et peut-être également de caméras Web.

6.4.3 Objectifs

- Ce secteur demeure une étendue de montagnes sauvages incomparable – l'une des destinations les plus spectaculaires du Sud du Canada pour les excursionnistes autosuffisants à la recherche d'aventures sans cérémonie dans l'arrière-pays.



- La gamme complète d'espèces sauvages indigènes est rétablie; ces animaux errent librement sur un territoire où les forces naturelles du feu, des inondations et de la prédation sont les influences dominantes qui régissent leur répartition et leur comportement.
- La présence du grizzli est une caractéristique dominante de ce secteur tout entier; la vallée Flints Park et les vallées de la Red Deer et de la Panther exercent efficacement leur rôle de lieux de reproduction de l'espèce.
- Les visiteurs et les non-visiteurs découvrent les récits et la personnalité de ceux qui les ont précédés – Autochtones, premiers explorateurs, gardes de parc de l'arrière-pays et pourvoyeurs légendaires –, et ils approfondissent leurs liens avec un lieu sauvage marqué par des récits où dominent l'interaction des humains avec le paysage, la solitude et le risque.
- C'est dans ce secteur que sont concentrées la plupart des excursions équestres.

6.4.4 Mesures clés

- Gérer les parcelles des versants est qui se trouvent à l'extérieur des bassins hydrographiques de la Bow et de la basse Cascade à l'intention des visiteurs à la recherche d'expériences conformes à un cadre sauvage et isolé où il faut être autosuffisant.
- Entretenir les sentiers d'une journée du bassin hydrographique de la Bow pour qu'ils répondent à des normes élevées; déplacer ou améliorer les sentiers et créer de nouvelles boucles afin d'enrichir l'expérience du visiteur et d'améliorer les conditions écologiques.
- Ramener tous les sentiers et les campings des secteurs reculés à une norme conforme aux excursions en milieu sauvage :
 - Aménager des sentiers à voie unique faisant l'objet d'un entretien limité et prévoir des passages à gué plutôt que des ponts, sauf pour la traversée de ruisseaux de fort débit où des câbles ou des ponts en rondins rudimentaires sont justifiés.
 - Réduire le nombre d'installations au minimum et se limiter à des ouvrages en rondins.



- Ne prévoir aucune unité d'hébergement avec toiture ou avec murs.
- Interdire les moyens de transport sur roues, sauf le vélo, sur un tronçon du sentier Cascade et du sentier du Bord-du-Lac-Minnewanka pendant les saisons où l'état des sentiers et les activités de la faune permettent ce genre d'activité.
- Créer des moyens d'interprétation non intrusifs (cartes annotées, information GPS, livres) qui font connaître les récits de l'endroit aux usagers. Collaborer à des programmes de formation et d'encadrement des pourvoyeurs, des guides et des autres intervenants qui ont l'occasion de faire découvrir aux visiteurs la nature et l'histoire de ces vallées sauvages.
- Explorer des moyens d'intégrer la nature sauvage aux expériences offertes sur l'avenue Banff ou à domicile en alimentant les sites Web d'information en temps réel (ex. : animaux porteurs de colliers radioémetteurs, stations de télédétection associées aux brûlages dirigés).
- Dans les endroits reculés, autoriser de petites excursions guidées, surtout pour les groupes de jeunes, lorsque celles-ci s'inscrivent dans les possibilités et les expériences décrites dans le présent plan directeur et lorsqu'elles sont compatibles avec les objectifs écologiques et avec l'expérience recherchée par les autres visiteurs de ce même secteur.
- Veiller à ce que le personnel du parc maintienne une présence conforme aux attentes des usagers (ex. : patrouilles à cheval ou à pied, chalets de patrouille dissimulés ou à l'écart des sentiers).
- Rétablir le feu à l'échelle du paysage par des brûlages dirigés.
- Terminer l'étude de faisabilité sur la réintroduction du caribou et du bison et agir à la lumière des conclusions obtenues.
- Gérer la vallée Flints Park et les vallées des rivières Red Deer et Panther de manière à ce qu'elles demeurent deux des quatre principaux lieux de reproduction du grizzli dans le parc, en mettant l'accent sur les mesures nécessaires pour prévenir l'accoutumance et pour réduire le plus possible le nombre de femelles et d'ours qui abandonnent leur territoire.
- Rétablir la structure des communautés aquatiques des lacs Devon.
- Ne pas entretenir les sentiers et les autres éléments d'infrastructure du secteur Clearwater-Siffleur (zone 1) ou du site écologiquement fragile du



chaînon Fairholme. Encourager les visiteurs à choisir d'autres destinations pour leurs loisirs dans l'arrière-pays.

- Travailler en collaboration avec les organismes provinciaux de l'Alberta afin de fournir des installations, des renseignements et des services d'interprétation du patrimoine convenables aux groupes de cavaliers qui pénètrent dans le parc par les terres provinciales adjacentes.
- Collaborer avec les pourvoyeurs de services équestres afin de veiller à ce qu'ils se procurent des permis pour organiser, à partir de points d'accès des versants est, des excursions d'une journée dans les bassins hydrographiques des rivières Red Deer, Panther, Dormer et Cascade.
- Travailler de concert avec le gouvernement de l'Alberta afin de restreindre l'accès en véhicule près de l'extrémité est du lac Minnewanka.



6.5 Vallée de la moyenne Bow

6.5.1 État future souhaité

La diversité des habitats montagnards de la vallée de la moyenne Bow est considérée comme essentielle au bien-être écologique du parc national Banff. Les visiteurs se voient offrir des possibilités de faire l'expérience de la nature ainsi que des moyens de participer à l'intendance de la faune et de la végétation. Les loups mettent bas dans ce secteur et y élèvent leurs petits malgré la proximité des humains et des voitures, et les grizzlis errent librement et en toute sécurité dans l'habitat montagnard qui entoure la rivière Bow.

La route qui relie Banff et Lake Louise incarne parfaitement la splendeur des Rocheuses. Pour les automobilistes en transit, ce tronçon de la Transcanadienne est le plus spectaculaire de tout le pays. Il leur permet d'admirer le chaînon Sawback, le mont Castle et le mont Temple.

Les automobilistes qui traversent le parc en route vers d'autres destinations peuvent faire une halte à plusieurs points de vue exceptionnels pour se renseigner sur le parc, les clôtures et les autres mesures visant à assurer la sécurité des animaux et à éliminer la mortalité faunique. Des symboles explicites relatent l'histoire des célèbres passages supérieurs pour animaux, et un programme d'interprétation exécuté dans des voies d'arrêt, à la radio ou par d'autres médias électroniques souligne l'importance de cette mesure de conservation exemplaire.



Pour ceux et celles qui veulent profiter du parc sans se presser, la promenade de la Vallée-de-la-Bow (route 1A) perpétue une tradition axée sur des possibilités exceptionnelles d'observation de la faune et des paysages. En fait, le secteur est reconnu pour ses animaux sauvages qui vivent en sécurité tout près de lieux habités. Par leurs efforts concertés, Parcs Canada et ses divers partenaires veillent à ce que l'écorégion montagnarde de la vallée de la moyenne Bow procure un habitat sûr et de bonne qualité à une gamme variée d'espèces, dont le grizzli et le loup, et à ce que les problèmes de mortalité demeurent chose du passé. Ce modèle de concertation permet d'améliorer les conditions de vie des animaux sauvages et d'enrichir l'expérience des visiteurs venus les observer.

La promenade de la Vallée-de-la-Bow jouit de la faveur des cyclistes et s'inscrit dans un long parcours reliant Canmore à Jasper par le cœur des Rocheuses. Le cyclisme et le transport en commun sont devenus des options attrayantes, qu'un nombre croissant de visiteurs préfèrent aux véhicules particuliers. Le nombre et la diversité des possibilités amènent les visiteurs à s'arrêter pour apprendre. Des campings rustiques, une auberge et des établissements d'hébergement commercial leur permettent de passer la nuit en toute quiétude dans ce secteur.

6.5.2 Situation actuelle

- Le secteur consiste en une vallée large qui s'étend de part et d'autre de la rivière Bow. Trois couloirs de transport à peu près parallèles suivent la vallée – la voie ferrée du Canadien Pacifique, la Transcanadienne et la promenade de la Vallée-de-la-Bow.
- Le secteur offre un habitat de faible altitude auquel la faune a accès pendant toute l'année, mais qui revêt un attrait particulier pour les ongulés et les ours pendant le reverdissement printanier. Les habitats montagnards (prairies,



tremblaies, prés broussailleux et zones riveraines) de la plaine inondable de la rivière Bow et du côté nord de la vallée se distinguent surtout par leur diversité, leur productivité et leur rareté relative dans le parc.



- Les travaux d'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne vont bon train, et le projet prévoit l'aménagement de passages pour animaux. Les programmes de surveillance indiquent que les clôtures et les passages pour animaux produisent les résultats voulus pour la plupart des espèces sauvages. Loin d'être, comme auparavant, une importante zone de rupture dans l'écosystème montagneux international Yellowstone-Yukon, la Transcanadienne contribue désormais à rétablir la diversité génétique et la connectivité des populations fauniques.
- Un grand nombre d'automobilistes traversent le parc par la Transcanadienne, et presque rien ne leur indique qu'ils se trouvent dans un parc national.
- La promenade de la Vallée-de-la-Bow est une route panoramique très populaire, et les visiteurs y trouvent toutes sortes d'installations. Le débit de la circulation est stable depuis quelques années. Le cyclisme gagnera en popularité après l'achèvement du sentier de l'Héritage-de-Banff.
- Au printemps de chaque année, Parcs Canada annonce des restrictions d'accès volontaires pour le tronçon est de la promenade de la Vallée-de-la-Bow afin de limiter les perturbations pour la faune le matin et le soir. Le niveau de conformité est limité, et les activités de surveillance indiquent que certaines espèces, en particulier le loup, ont commencé à quitter le secteur.
- Les clôtures préviennent les collisions entre animaux sauvages et véhicules le long de la Transcanadienne, mais la mortalité faunique le long de la voie

ferrée demeure un problème important. La mortalité faunique est plus faible sur la promenade de la Vallée-de-la-Bow, puisque la circulation y est moins intense.

6.5.3 Objectifs

- Pour le transport et l'hébergement, les visiteurs ont accès à tout un éventail d'options qui leur permettent d'admirer la faune et les paysages exceptionnels le long de la promenade de la Vallée-de-la-Bow.
- Les voyageurs qui traversent le parc sur la Transcanadienne savent qu'ils se trouvent dans un parc national, et ils sont conscients de l'importance mondiale des mesures d'atténuation et de conservation mises en place pour leur sécurité et pour la protection de la faune.
- La mortalité faunique le long de la route et de la voie ferrée est réduite au minimum.
- Le grizzli, le loup et d'autres espèces sensibles occupent l'habitat montagnard tout au long de leur cycle biologique.
- L'habitat et les corridors de déplacement de la faune sont préservés ou améliorés.

6.5.4 Mesures clés

- Avec une large gamme d'intervenants, dresser un plan d'action détaillé qui contribue à créer l'état optimal souhaité pour la vallée de la moyenne Bow; soumettre le plan d'action recommandé à titre de modification future du présent plan directeur.
- D'ici à ce qu'un plan d'action soit élaboré avec le concours des intervenants, continuer de restreindre en saison l'accès des véhicules à moteur sur la promenade de la Vallée-de-la-Bow entre le canyon Johnston et l'aire de pique-nique Fireside, afin d'éviter le plus possible que des animaux sauvages n'abandonnent leur territoire ou ne s'accoutument à la présence humaine pendant une période cruciale de leur cycle biologique.



- Concevoir des éléments graphiques et les installer aux passages pour animaux afin d'expliquer la fonction de ces ouvrages. Créer une exposition d'interprétation pour permettre aux automobilistes en transit de se renseigner sur la raison d'être et l'efficacité des mesures de remise en état écologique, à savoir l'utilisation innovatrice de clôtures et de passages pour animaux. Tirer parti des nouveaux médias (ex. : radiodiffusion, fichiers balados, etc.) pour diffuser des messages sur des thèmes semblables.
- Surveiller continuellement les clôtures et les passages pour animaux; les entretenir ou les améliorer pour s'assurer qu'ils jouent efficacement leur rôle pour toutes les espèces d'ongulés et de carnivores.



6.6 Chaînon principal

6.6.1 État future souhaité

Des exemples classiques de lacs et de prés alpins – le lac Bow, le lac Taylor, les prés Sunshine, le col Harvey et de nombreux autres – attirent les visiteurs jusqu’au cœur des montagnes, le long de la ligne de partage des eaux. Dans ce secteur, les visiteurs peuvent se délecter du paysage sans cesse changeant des montagnes stratifiées qui se dressent à la verticale sur des centaines de mètres, le domaine des mouflons et des chèvres. Au loin, le mont Assiniboine et le champ de glace Wapta dominent l’horizon. Comme le climat est humide près de la ligne de partage des eaux, les prés de fleurs luxuriants s’étirent dans toutes les directions, et, en automne, les forêts de mélèzes se parent de leur manteau doré. Ce territoire est un véritable paradis pour le randonneur. Des sentiers bien entretenus, exempts de chevaux, mènent vers les hauts sommets.

Dans la partie sud des chaînon principal, un service de transport commercial offert en été à la station de ski Sunshine permet à tout un éventail de visiteurs d’admirer les merveilles panoramiques des prés alpins les plus vastes du parc. Le secteur du lac Egypt, qui abrite un camping et un refuge facilement accessibles, est la destination la plus courue de l’arrière-pays du parc, et bon nombre de visiteurs y font leur initiation à l’arrière-pays. D’autres choisissent le confort de l’auberge Shadow Lake Lodge ou les refuges gérés par le Club alpin du Canada. Malgré la popularité de ces sentiers, le grizzli occupe tout l’habitat disponible, et les conflits ours-humains sont rares. La faune erre librement entre les versants ouest, en Colombie-Britannique, et l’Alberta, grâce à un corridor régional qui relie les vallées de la Bow et des lacs Vermilion.



Dans la partie nord des chaînons principaux, bon nombre de visiteurs découvrent de près le glacier Bow sur le sentier des Chutes-du-Glacier-Bow, tandis que d'autres s'aventurent plus avant jusqu'au refuge Bow, pour profiter de possibilités presque inégalées d'exploration des champs de glace et des milieux alpins du Canada.

En hiver, les amateurs de ski alpin et de planche à neige affluent de tous les coins de la planète vers la station de ski Sunshine, attirés par l'épaisse poudreuse, les panoramas splendides et l'ambiance exceptionnelle du parc national. D'autres se laissent plutôt charmer par les pistes de ski de fond de toute première qualité. Les skieurs de randonnée se rendent au lac Egypt ou au col Bow ou effectuent la traversée du champ de glace Wapta. Des possibilités d'hébergement permettent aux visiteurs de profiter de la sérénité nocturne de l'arrière-pays.

Ce secteur existe en marge du temps. À faible distance du point de départ des sentiers, les visiteurs plongent dans des paysages de montagne vierges – ceux-là même qui ont inspiré artistes, alpinistes et aventuriers de l'arrière-pays depuis l'avènement du chemin de fer à la fin du XIX^e siècle.

6.6.2 Situation actuelle

- Ce secteur se divise en deux unités : d'une part, les terres situées au sud-ouest de la Transcanadienne, entre la crête à l'est du ruisseau Healy et la crête Panorama; d'autre part, les terres situées à l'ouest de la promenade des Glaciers, entre la Transcanadienne et le col Bow.
- Le secteur est relativement humide, en raison de la proximité de la ligne de partage des eaux. Les hivers y sont plus longs et plus neigeux que dans la partie est du parc. Il s'agit de l'un des principaux atouts de la station de ski Sunshine.



- En raison du climat humide, les prés de fleurs sauvages et les forêts de mélèzes prospèrent dans ce secteur.
- Les prés alpins les plus vastes du parc s'étendent de la station de ski Sunshine vers le nord jusqu'aux cols Healy et Harvey. Ils voisinent avec les prés alpins du parc provincial du Mont-Assiniboine, en Colombie-Britannique.
- Comme les sols tendent à être humides, les chevaux sont exclus de la majeure partie de ce secteur.
- Les cols Healy, Simpson et Ball forment un important corridor faunique régional qui relie les vallées de la Bow et des lacs Vermilion. Il est prévu qu'un nombre accru d'animaux emprunteront ce corridor au fur et à mesure que l'habitat du parc national Kootenay sera régénéré par les gros incendies de forêt de 2003.
- Le bassin hydrographique du ruisseau Healy revêt beaucoup d'importance pour le grizzli en saison. Un grand nombre de cirques et de prés humides jalonnant la ligne de partage des eaux renferment des parcelles d'habitat de choix.
- Les prés Sunshine étant accessibles en autobus pendant les mois d'été, ils jouissent d'une grande popularité auprès des randonneurs d'une journée. Le service de navette représente également un point de départ commode pour les excursions avec coucher vers le sud, en direction du mont Assiniboine, et vers l'ouest, en direction du col Healy et au-delà.
- Le lac Egypt est la destination de l'arrière-pays la plus courue du parc, en partie parce que les randonneurs y trouvent un abri près du camping.
- Un grand nombre de sentiers d'une journée très populaires, tels que ceux qui mènent aux lacs Bourgeau, Taylor et Boom, relient la route à des cirques. Cependant, les sentiers en boucle sont rares. Une courte promenade autour du lac Bow permet à de nombreux visiteurs d'admirer de près les chutes du glacier Bow.
- La station de ski Sunshine est une destination bien connue à l'échelle mondiale pour son épaisse poudreuse naturelle et sa longue saison de ski.
- Le ski de randonnée est abondamment pratiqué dans les cols Healy et Bow et sur le champ de glace Wapta.

6.6.3 Objectifs

- Les chaînons principaux sont une destination populaire pour une vaste gamme de visiteurs qui veulent s'initier à la nature sauvage du parc et découvrir l'histoire de ses montagnes.
- L'abri du Lac-Egypt, l'auberge Shadow Lake Lodge et les refuges exploités par le Club alpin du Canada initient de nombreux randonneurs aux plaisirs des excursions avec coucher dans l'arrière-pays.
- Le corridor faunique régional qui relie les parcs nationaux Banff et Kootenay demeure entièrement fonctionnel.
- Le grizzli continue d'occuper tout l'habitat disponible, et les conflits ours-humains sont réduits à un minimum.
- Les projets d'aménagement de la station de ski Sunshine sont réalisés de manière à ne pas altérer les vues qui s'offrent depuis les crêtes et les prés environnants.

6.6.4 Mesures clés

- Entretenir tous les sentiers pour qu'ils répondent à des normes élevées, notamment en veillant à ce que le drainage se fasse efficacement et à ce que des ouvrages simples permettent la traversée de cours d'eau et de prés humides. Préserver l'esthétique associée au patrimoine des montagnes en recourant à des rondins, à des ouvrages en bois de finition grossière et à de la pierre indigène ainsi qu'en utilisant le moins possible la technique du déblai-remblai.
- Aménager de nouveaux sentiers de raccordement et de nouvelles boucles pour diversifier les possibilités et pour concentrer la randonnée et les excursions hivernales à l'écart des sols humides, de l'habitat de choix du grizzli et d'autres sites sensibles aux perturbations.
- Créer de puissants liens thématiques entre l'expérience contemporaine et les récits des premières explorations associées à l'alpinisme, au ski alpin et aux services de pourvoirie en milieu sauvage.



- Remplacer l'abri du Lac-Egypt par un refuge moderne qui convient au grand public et aux groupes.
- Explorer la possibilité de construire de nouveaux refuges dans le secteur des chaînons principaux, éventuellement pour remplacer un ou plusieurs campings de l'arrière-pays. Tenir compte des facteurs suivants : capacité financière des jeunes et des familles et objectifs de gestion du grizzli.
- Limiter l'accès des chevaux au sentier du Ruisseau-Red Earth entre la Transcanadienne et l'auberge Shadow Lake Lodge.
- S'en remettre aux *Lignes directrices pour la gestion des stations de ski* pour orienter l'aménagement futur de la station de ski Sunshine, y compris les projets ayant trait aux activités estivales. Travailler de concert avec les exploitants de la station de ski pour terminer l'élaboration de leurs lignes directrices et de leurs limites de croissance négociées.



6.7 Cœur subalpin du parc national

6.7.1 État future souhaité

Le secteur de Lake Louise se trouve au cœur des Rocheuses, à un endroit où convergent histoire et nature sauvage. Il demeure la principale destination touristique des Rocheuses canadiennes.

Les célèbres panoramas du lac Moraine, de la vallée des Dix Pics, du lac Louise, et du glacier Victoria, attirent sans cesse des visiteurs de tous les coins de la planète, qui peuvent admirer en toute sécurité la nature sauvage, à une échelle gigantesque, depuis des belvédères de haute qualité ou des destinations situées sur les montagnes environnantes. En été, les visiteurs parcourent des sentiers de randonnée classiques pour accéder à des panoramas de montagne spectaculaires, tandis que les alpinistes chevronnés mettent leur endurance à l'épreuve sur des parcours d'escalade légendaires. En hiver, visiteurs et résidents profitent de la longue saison de ski de fond, pratiquent le ski alpin aux confins de la nature sauvage dans la célèbre station de ski de Lake Louise et font du ski de randonnée jusqu'au lieu historique national de l'Auberge-de-Ski-Skoki.

La vaste gamme de moyens d'interprétation offerts par Parcs Canada et ses partenaires racontent le récit des Autochtones qui ont partagé ce territoire avec les premiers visiteurs et de l'importance écologique du secteur, de la naissance de l'alpinisme au Canada ainsi que de la contribution des guides suisses et des auberges et salons de thé historiques, des balbutiements du ski et de la promotion du tourisme par le chemin de fer Canadien Pacifique. Les montagnes racontent leur propre histoire – des récits de soulèvements et de glaciations, d'étés courts et d'hivers longs et neigeux ainsi que de plantes et d'animaux qui se sont adaptés à ces conditions extrêmes.



Les grizzlis continuent d'errer en toute liberté dans ces montagnes, parce que leur habitat et leurs corridors de déplacement sont bien gérés. En fait, le secteur de Lake Louise demeure un lieu de croissance d'importance primordiale pour l'espèce. D'autres espèces sensibles, en milieu aquatique et en milieu terrestre, occupent le paysage varié pour répondre à des besoins biologiques et à des besoins saisonniers tout aussi variés.

Les problèmes de congestion de la circulation ont été réglés par la mise en place d'un réseau de transport en commun qui permet aux visiteurs, qu'ils soient à Banff ou à Lake Louise, d'accéder facilement à des panoramas depuis les confins de la nature sauvage. Les automobilistes en transit profitent d'échappées sur les montagnes environnantes depuis la sécurité d'une route à quatre voies clôturée, et ils ont conscience de l'important rôle des passages pour animaux dans la conservation de la faune des Rocheuses. Les visiteurs et les résidents comprennent et acceptent que leurs activités et leurs comportements puissent contribuer à maintenir ce lieu à l'état sauvage.

Entouré des paysages spectaculaires des Rocheuses, le petit village de Lake Louise se fond dans le décor environnant. Il accueille les visiteurs et sert de point de départ pour toutes les aventures offertes dans le secteur. La petite taille du village, le caractère discret des bâtiments et le motif architectural permettent aux montagnes de dominer. Cette collectivité accorde beaucoup de valeur au cadre environnant, dont elle fait d'ailleurs partie intégrante. Par leurs actions, les exploitants commerciaux de Lake Louise montrent qu'ils sont des chefs de file de l'intendance de l'environnement. Leur attachement pour ce lieu spécial les amène à contribuer à la préservation des valeurs du parc. La collectivité de Lake Louise est en santé – sur le plan écologique, culturel, social et économique.



6.7.2 Collectivité de Lake Louise

6.7.2.1 Situation actuelle

- La collectivité et ses environs figurent parmi les destinations les plus fréquentées des Rocheuses canadiennes. C'est là que sont concentrés les pourcentages les plus élevés de visiteurs étrangers.
- Les installations sont réparties dans deux secteurs distincts : le lac Louise, adossé à la toile de fond impressionnante du glacier Victoria, est entouré de hauts sommets et de prés alpins; le hameau de Lake Louise longe les berges des jolies rivières Bow et Pipestone.
- La collectivité de Lake Louise représente un lieu de rassemblement important pour les visiteurs à la recherche d'expériences mémorables. Elle offre aux visiteurs et aux résidents la possibilité de mieux comprendre les valeurs patrimoniales du parc.
- Les installations du lac Louise et du village offrent une gamme variée de services de qualité aux visiteurs, y compris des établissements d'hébergement de luxe, des hôtels modestes, un camping entièrement aménagé ainsi que des épiceries et des magasins de détail répondant aux besoins de base.
- Lake Louise compte un certain nombre de ressources patrimoniales et culturelles importantes qui sont protégées par des baux et par les exigences du processus d'examen des projets d'aménagement.
- Les titulaires de domaines à bail commerciaux de Lake Louise sont conscients de la responsabilité qui leur incombe, celle de sauvegarder les valeurs du parc national et d'offrir à leurs clients et à leur personnel des possibilités de se renseigner sur le parc.
- Les nouveaux projets d'aménagement et les projets de réaménagement entrepris à Lake Louise doivent respecter les exigences suivantes : normes de conception et de gestion écologiques; lignes directrices sur le motif architectural, lignes directrices sur la signalisation et lignes directrices en matière d'aménagement paysager. Tous les projets d'aménagement, de réaménagement ou de remplacement de baux doivent s'assortir de stratégies de gestion de l'environnement et de promotion du tourisme patrimonial.

- L'accessibilité de Lake Louise encourage les néo-Canadiens à y séjourner. Les résidents assument avec fierté leur responsabilité de protéger et de faire connaître le patrimoine naturel et culturel du secteur.
- Les sondages auprès des visiteurs indiquent un taux de satisfaction limité au chapitre du rapport qualité-prix.
- Les corridors fauniques environnants et l'habitat de choix du grizzli doivent être activement gérés de manière à réduire l'accoutumance des ours et les conflits avec les humains.
- Les limites de la collectivité sont établies par la loi.
- Le plan communautaire de 2001 et les lignes directrices de mise en œuvre connexes présentent les lignes de conduite détaillées à suivre pour l'aménagement de Lake Louise.
- La collectivité est gérée par Parcs Canada, qui agit suivant les conseils d'un organe consultatif local.

6.7.2.2 Objectifs

- Les possibilités d'expériences mémorables et les services de qualité reflètent le caractère de la collectivité et renforcent l'attachement des visiteurs pour le parc.
- Le lac Louise et le village de Lake Louise jouent le rôle de centre de services pour les visiteurs se trouvant du côté ouest du parc et dans les secteurs adjacents du parc national Yoho.
- La collectivité fournit des services de qualité pour répondre aux besoins de base des visiteurs. Les écoles et l'hôpital se trouvent dans la localité voisine de Banff.
- Les visiteurs et les résidents de Lake Louise ont l'occasion d'en apprendre davantage sur les parcs nationaux et les moyens de les sauvegarder grâce à des programmes exécutés par Parcs Canada et ses partenaires.
- La collectivité est un chef de file de la conservation du patrimoine, du développement durable et de l'intendance de l'environnement.
- Les résidents estiment jouir d'une bonne qualité de vie à Lake Louise.



- Par une gestion responsable de sa croissance, la collectivité conserve sa petite taille et les puissants liens esthétiques qui l'unissent au cadre environnant. Ses ressources patrimoniales sont protégées.
- Les principaux preneurs à bail, les groupes de preneurs à bail, les groupes sans but lucratif et les institutions fournissent un nombre adéquat de logements. La demande de résidences privées est comblée par les collectivités voisines.
- Parcs Canada, les résidents et les titulaires de domaines à bail travaillent ensemble à assurer la santé de la collectivité – sur le plan écologique, culturel, social et économique.

6.7.2.3 Mesures clés

- Faire en sorte que Parcs Canada continue de gérer la collectivité.
- Poursuivre la mise en œuvre du plan communautaire de 2001 en respectant les lignes directrices de mise en œuvre connexes.
- Autoriser l'aménagement d'un espace commercial supplémentaire de 3 660 m² et échelonner les projets sur au moins 10 ans.
- Maintenir le plafond d'aménagement commercial à 96 848 m² et interdire les nouveaux établissements d'hébergement commercial.
- Maintenir la capacité d'accueil maximale des établissements d'hébergement commercial à 2 700 personnes.
- Limiter les logements aux seuls résidents admissibles. Remédier à la pénurie de logements avant de délivrer de nouveaux permis pour l'expansion commerciale dans les secteurs non résidentiels.
- Conserver la zone résidentielle de Harry's Hill et autoriser des projets d'aménagement intercalaire mineurs. Interdire l'agrandissement des limites de cette zone.
- Faire de la collectivité un centre névralgique de tout réseau régional de transport en commun.
- Intégrer la collectivité encore davantage aux paysages environnants (ex. : offrir des promenades d'interprétation dans la collectivité comme initiation au milieu naturel).



- Travailler avec les entreprises locales à accroître la satisfaction des visiteurs et à améliorer leur perception de la valeur obtenue.
- Lancer des initiatives d'intendance de l'environnement telles que l'expansion de programmes de recyclage et le compostage de déchets organiques.
- Poursuivre le travail amorcé avec les titulaires de domaines à bail et les propriétaires d'entreprise en vue de l'élaboration de stratégies de promotion du tourisme patrimonial à l'intention de leurs clients et de leur personnel.
- Poursuivre l'application des mesures destinées à prévenir l'accoutumance de la faune.

6.7.3 Secteur de Lake Louise

6.7.3.1 Situation actuelle

- Ce secteur chevauche une petite parcelle de la vallée de la Bow qui entoure la collectivité de Lake Louise. La partie sud englobe le lac Louise, le lac Moraine, les lacs Consolation et les bassins environnants. De l'autre côté de la vallée, le secteur comprend la station de ski et les parcelles situées entre la rivière Pipestone et le ruisseau Baker; de là, il s'étend vers le nord jusqu'à la vallée Skoki.
- La collectivité et le secteur environnant figurent parmi les destinations les plus courues des Rocheuses canadiennes. Ils accueillent le pourcentage le plus élevé de visiteurs étrangers.
- En raison de ses paysages emblématiques, de sa facilité d'accès et de son cadre sécuritaire, le secteur attire des visiteurs de toutes les couches de la société, qui y vivent en majorité des expériences de type *Aperçu depuis les confins*.
- Les hivers sont longs dans ce secteur, qui est le premier à recevoir des skieurs de fond chaque année. La station de ski de Lake Louise est une destination de renommée mondiale, et elle accueille des championnats de la Coupe du monde de ski alpin en novembre et en décembre.
- Le secteur de Lake Louise est l'un des quatre principaux lieux de reproduction du grizzli dans le parc. Il n'existe aucun autre endroit au

monde où un si grand nombre d'ours et d'humains coexistent sur le même territoire.

- Le secteur renferme deux corridors fauniques importants qui longent la vallée de la Bow, au nord et au sud de la collectivité de Lake Louise.
- La Stratégie de gestion du secteur de Lake Louise a été conçue à l'issue de vastes consultations pendant les travaux d'élaboration du plan directeur de 2004. D'importants travaux ont été accomplis ou le seront bientôt pour en assurer la mettre en œuvre (voir l'encadré à la page 118).
- Les risques de mortalité sur les routes et la voie ferrée du Canadien Pacifique n'ont pas encore été efficacement réduits.
- La circulation et la congestion dans les terrains de stationnement posent de graves problèmes pendant les périodes de pointe de l'été au lac Louise et au lac Moraine.
- Parcs Canada a élaboré un plan directeur pour le lieu historique national de l'Auberge-de-Ski-Skoki.



Mise en œuvre de la Stratégie de gestion du secteur de Lac Louise

Voici quelques mesures intégrées qui ont amélioré la situation pour les humains et pour les ours :

- Les clôtures électriques autour du camping pour tentes sont bien établies et acceptées par les visiteurs.
- Des clôtures et des passages pour animaux sont en cours d'installation sur la Transcanadienne.
- Les mesures visant à déplacer des sentiers et des campings permettent de séparer les ours des humains.
- Un sentier de promenade amélioré offrant une expérience de type *Aperçu depuis les confins* a été aménagé au lac Moraine et au lac Louise.
- Au lac Louise, les améliorations apportées au drainage du terrain de stationnement contribuent à protéger le ruisseau Louise. Le bâtiment des toilettes qui a récemment été aménagé intègre d'importants messages d'intendance.
- De nouveaux panneaux d'accueil et d'orientation ont été installés à Lake Louise et au lac Louise.

6.7.3.2 Objectifs

- Les grizzlis et d'autres espèces sensibles se reproduisent et prospèrent partout dans ce secteur.
- Les conflits entre ours et humains et la mortalité des ours sont réduits au minimum.
- Les visiteurs à la recherche d'une expérience de type *Aperçu depuis les confins* au lac Louise et au lac Moraine se sentent chaleureusement accueillis et s'attendent à des niveaux élevés de fréquentation.
- L'expérience offerte aux visiteurs est enrichie, et les conditions écologiques sont améliorées.



- La vallée Skoki, la vallée de la rivière Pipestone et la vallée du ruisseau Baker offrent des expériences exceptionnelles de type *Aventure au cœur de la nature sauvage des Rocheuses* aux visiteurs et un habitat sûr aux grizzlis.
- Les corridors fauniques situés au nord et au sud du village sont protégés; l'efficacité du corridor Whitehorn est préservée ou accrue, et celle du corridor Fairview, accrue.
- Les problèmes causés par la circulation et la congestion dans les terrains de stationnement sont réduits.
- L'histoire des premiers explorateurs des montagnes, du ski et de l'alpinisme, de même que l'écologie des chaînons principaux des Rocheuses, occupent une place prépondérante dans les produits touristiques offerts par Parcs Canada et par le secteur privé.
- Les projets d'aménagement de la station de ski ne nuisent pas aux panoramas qui s'offrent depuis la vallée de la Bow ou depuis les sentiers menant au secteur Skoki.
- Les ressources culturelles sont protégées et mises en valeur par Parcs Canada et par d'autres intervenants.

6.7.3.3 Mesures clés

- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de gestion du secteur de Lake Louise (voir l'annexe 4).
- Réduire la mortalité faunique sur la Transcanadienne et la voie ferrée du Canadien Pacifique, de même que l'accoutumance des grizzlis et les risques pour la sécurité publique.
- Accroître l'efficacité du corridor faunique Fairview; surveiller, maintenir et améliorer, au besoin, celle du corridor faunique Whitehorn.
- Protéger et mettre en valeur les ressources culturelles d'importance locale, régionale et nationale, y compris les ressources archéologiques et le patrimoine bâti.
- Instaurer un réseau de transport qui enrichit l'expérience offerte aux visiteurs, qui occupe une place centrale dans leurs activités, qui tient compte



des besoins des usagers et des entreprises et qui facilite les déplacements de la faune.

- Continuer de gérer les niveaux élevés d'activité humaine dans l'avant-pays du lac Louise et du lac Moraine pendant les mois d'été, en mettant l'accent sur l'amélioration des services aux visiteurs et la réduction des impacts écologiques.
- Gérer le réseau de sentiers du lac Moraine et du lac Louise pour en faire l'une des principales destinations pour les randonneurs d'une journée dans le parc national Banff.
- Faire les rajustements nécessaires aux sentiers de l'arrière-pays du lac Moraine et du lac Louise pour en réduire les impacts et en améliorer l'esthétique tout en maintenant les possibilités d'accès aux endroits de forte affluence.
- Gérer les unités de gestion du paysage Skoki, Pipestone et Baker dans le contexte d'une activité humaine variant de faible à modérée, de manière à reconnaître le rôle important qu'elles jouent comme lieu de reproduction du grizzli.
- Gérer le secteur Skoki pour qu'il demeure l'une des destinations les plus courues du parc pour le camping et l'hébergement en auberge dans l'arrière-pays.
- Aménager une piste cyclable reliant la promenade de la Vallée-de-la-Bow et la promenade des Glaciers, afin de terminer l'aménagement d'un long parcours permettant aux cyclistes de se rendre de Canmore à Jasper sans rouler sur la Transcanadienne.
- S'en remettre aux *Lignes directrices pour la gestion des stations de ski* pour orienter l'aménagement futur de la station de ski de Lake Louise, y compris les projets liés aux activités estivales. Travailler en collaboration avec les exploitants de la station de ski pour achever l'élaboration de leurs lignes directrices et de leurs limites de croissance négociées.
- Améliorer et entretenir un réseau de pistes de ski de fond et de raquette de qualité et faire de Lake Louise le centre névralgique des activités hivernales du parc national Banff.



6.8 Promenade des Glaciers

6.8.1 État future souhaité

Les visiteurs du Canada et de l'étranger qui découvrent la promenade des Glaciers, dans les parcs nationaux Banff et Jasper, plongent dans un paysage spectaculaire de crêtes coiffées de glace, de pics déchiquetés, de ruisseaux d'amont aux eaux turbulentes, de grandioses vallées tapissées de forêts et de prés alpins foisonnant de fleurs sauvages.

De grandes rivières prennent naissance dans ce secteur, sur l'épine dorsale du continent nord-américain. Tirant leur source de la fonte de la neige et de glaciers anciens, elles finissent par rejoindre trois océans. Des parcours intemporels longeant la Bow, la Mistaya et la Saskatchewan Nord guident les voyageurs dans un périple saisissant depuis le fond des vallées jusqu'à deux des cols routiers asphaltés les plus élevés du pays.

Depuis la route et au-delà, les visiteurs sont témoins des forces naturelles dynamiques à l'œuvre – des glaces qui poursuivent leur patient travail d'affouillement, des avalanches qui se déclenchent sans prévenir, des eaux rugissantes, des feux aux propriétés régénératrices et un climat de montagne variable. Les animaux sauvages perpétuent des habitudes séculaires, et les visiteurs s'enorgueillissent de connaître et d'adopter les comportements qui leur permettront de cohabiter avec des espèces sauvages sans les déranger, que ce soit le grizzli, l'orignal, la chèvre de montagne, le loup ou d'autres espèces des Rocheuses.



6.8.2 Situation actuelle

- La promenade des Glaciers (route 93 Nord) s'étend sur 230 km entre la collectivité de Lake Louise et la ville de Jasper; environ 400 000 véhicules y circulent chaque année.
- La promenade tout entière se trouve dans le site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes de l'UNESCO. Elle figure parmi les attractions les mieux connues des parcs nationaux Banff et Jasper.
- La promenade compte 14 aires de fréquentation diurne, 3 points d'entrée, 16 belvédères, 19 sentiers, 5 auberges, 11 campings de l'avant-pays et 7 établissements d'hébergement commercial périphériques.
- Cette route propose aux visiteurs une agréable balade à un rythme détendu. Elle est sinueuse et vallonnée, n'est pas clôturée, n'a que deux voies et est pourvue d'accotements asphaltés à certains endroits seulement.
- Un groupe consultatif composé d'employés de Parcs Canada, d'intervenants et d'Autochtones a élaboré une stratégie et un plan d'action pour la promenade des Glaciers. Le contenu de ces documents est résumé dans la présente section du plan directeur.

6.8.3 Objectifs

- Les visiteurs de la promenade se voient proposer une gamme variée de moyens de nouer des liens avec leur entourage, qu'ils choisissent de découvrir la promenade à bord de leur véhicule, de faire une incursion dans la nature sauvage ou de laisser la route loin derrière eux.
- Les possibilités sont conçues de manière à offrir une expérience continue qui soutient l'intérêt des visiteurs depuis les préparatifs préalables au séjour jusqu'aux souvenirs de voyage, en permettant à tous d'« accéder au spectaculaire ».
- Parcs Canada et les intervenants travaillent en étroite collaboration afin de concevoir des mesures clés, de les mettre en place et d'en surveiller les résultats ainsi que d'adopter et de mettre en valeur des pratiques



d'intendance et des éléments de conception qui préservent et rétablissent le milieu naturel.

- La faune erre librement et en toute sécurité dans son habitat jusqu'au bord de la route, offrant ainsi des possibilités d'observation exceptionnelles aux visiteurs, qui connaissent et adoptent les comportements jugés responsables pour ce type d'activité.
- La promenade des Glaciers demeure une route panoramique patrimoniale de grande qualité et un lien important entre les parcs nationaux Jasper et Banff.

6.8.4 Mesures clés

- Mettre en œuvre le concept stratégique final pour la promenade des Glaciers (voir l'annexe 5).
- Créer pour la promenade une identité distinctive qui traduit son statut emblématique et les possibilités qui y sont offertes tout en intégrant des messages d'accueil, d'intendance et de sécurité publique.
- Créer une atmosphère distincte aux trois points d'entrée de la promenade, pour mousser l'expectative, faire sentir aux visiteurs qu'ils sont les bienvenus et renforcer chez eux l'impression qu'ils sont arrivés sur la promenade ou qu'ils en sortent.
- À la lumière d'une connaissance approfondie des besoins, des intérêts et des motivations des visiteurs, aligner les produits actuels et nouveaux sur les trois types d'expérience suivants : *Aperçu depuis les confins*, *Incursion dans la nature sauvage* et, pour les secteurs reculés mais accessibles depuis la promenade, *Aventure au cœur de la nature sauvage des Rocheuses*.
- Pour les belvédères, les aires de fréquentation diurne et les points de départ des sentiers, adopter des normes uniformes qui tiennent compte des fluctuations saisonnières, de l'intégrité écologique, des objectifs d'éducation et de l'efficacité opérationnelle.
- Collaborer avec des partenaires de l'industrie touristique et des groupes sans but lucratif afin de concevoir et de répandre des pratiques de gestion exemplaires, de mettre en œuvre des stratégies, de renforcer le programme



d'interprétation ainsi que de promouvoir et de commercialiser la promenade.

- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de prévention et d'application de la loi afin de gérer les limites de vitesse et de réduire au minimum les risques d'accoutumance et d'abandon de l'habitat dans les interactions entre animaux sauvages et humains.
- Relier les formations glaciaires, les limites forestières historiques et d'autres caractéristiques du paysage à l'interprétation du changement climatique et de ses effets sur les paysages, les écosystèmes et l'hydrologie des montagnes.
- Repenser les aires d'observation aménagées à des endroits sensibles afin de remédier aux problèmes liés à la sécurité, à la qualité de l'expérience offerte et à la faune.
- Pour la conception et la mise en place d'une norme devant régir la promenade, mettre l'accent sur l'expérience du visiteur et la sécurité plutôt que sur la vitesse, afin de conserver sa vocation de route patrimoniale offrant une balade agréable dans un cadre panoramique.
- Veiller à ce que les visiteurs aient accès à de l'information en temps voulu pour prendre des décisions de voyage éclairées dans ce secteur reculé.

6.9 Rivière Saskatchewan Nord

6.9.1 État future souhaité

Il s'agit du secteur le plus sauvage du parc. Ce terrain accidenté est le domaine des vastes glaciers et des champs de glace qui longent la ligne de partage des eaux. Mis à part quelques populaires sentiers de randonnée d'une journée qui en rejoignent les extrémités (les sentiers du Lac-Cirque, du Lac-Chephren, du Lac-Glacier, du Col-Sunset, du Col-Nigel et du Chaînon-Parker), les sentiers sont rares; ceux qui existent sont longs et comportent de difficiles traversées de cours d'eau et de glaciers. Les alpinistes et les excursionnistes chevronnés apprécient le défi qui leur est lancé, celui d'accéder à un secteur où la nature sauvage des montagnes est maîtresse de céans.

Les visiteurs sont inspirés par les pics coiffés de glaciers qu'ils aperçoivent à chaque virage sur la promenade des Glaciers; ces découvertes sont enrichies par les moyens d'interprétation en place à des endroits comme le belvédère du Col-Howse. Le chaînon Parker offre à bon nombre de visiteurs la possibilité de parcourir un court sentier jusqu'à la zone alpine et de profiter du panorama spectaculaire du glacier Saskatchewan. Au canyon Mistaya, ils sont témoins de la puissance de l'érosion fluviale.

Les animaux sauvages de ce secteur voient rarement des humains, sauf sur l'étroite bande asphaltée de la promenade des Glaciers. Ils vivent dans un monde presque entièrement naturel et intemporel. Les caribous se sont rétablis dans des secteurs situés à l'est de la promenade.



Les caractéristiques particulières du secteur – telles que la route historique des Autochtones et des commerçants de fourrures dans le col Howse ainsi que la caverne et les prés Castleguard – sont mises en valeur à distance par une gamme variée de moyens.

Abstraction faite de guides accompagnant d'occasionnels groupes d'alpinistes jusqu'à des pics lointains, ce secteur sauvage ne connaît ni le commerce ni les foules. C'est un lieu où les visiteurs peuvent échapper à la civilisation pour vivre l'aventure là où Dame Nature établit toutes les règles.

6.9.2 Situation actuelle

- Ce secteur englobe les deux côtés de la promenade des Glaciers, du col Bow au col Sunwapta.
- Le secteur de la caverne et des prés Castleguard et la vallée de la Siffleur sont classés zone 1 (Préservation spéciale) en raison de leurs caractéristiques naturelles exceptionnelles (des prés alpins, une caverne longue et profonde et le territoire du caribou).
- Le secteur de Saskatchewan Crossing abrite une zone d'habitat montagnard qui, malgré sa petite superficie, revêt beaucoup d'importance pour la faune. Parcs Canada a recours aux brûlages dirigés pour régénérer cet habitat.
- L'activité humaine est concentrée sur les sentiers de randonnée d'une journée. Les endroits les plus reculés reçoivent très peu de visiteurs.
- L'accès à la caverne Castleguard est restreint en raison des grands risques pour la sécurité.



6.9.3 Objectifs

- Le secteur offre des possibilités d'aventure exceptionnelles de type *Aventure au cœur de la nature sauvage des Rocheuses* ainsi que d'excellentes possibilités de randonnée d'une journée près de la promenade des Glaciers.
- Le programme d'interprétation, qui porte sur l'histoire glaciaire, l'occupation du territoire par les Autochtones et les premiers explorateurs des montagnes dans le secteur de la rivière Saskatchewan Nord, est exécuté à distance ainsi que le long de la promenade des Glaciers et de la route David-Thompson (route 11) à l'aide de divers moyens.
- Le grizzli peut circuler en toute sécurité partout dans son habitat, et les conflits ours-humains sont réduits à un minimum.
- La diversité de la végétation montagnarde est préservée grâce aux processus naturels que sont le feu, l'herbivorie et les inondations.
- Une population autosuffisante de caribous occupe le territoire traditionnel de l'espèce.

6.9.4 Mesures clés

- Terminer l'étude de faisabilité sur la réintroduction du caribou et agir à la lumière des résultats obtenus.
- Recourir aux brûlages dirigés pour rétablir et préserver la diversité de l'habitat montagnard.
- Limiter l'activité commerciale aux guides de montagne autorisés et renouveler les permis d'exploitation déjà délivrés.



- Maintenir l'infrastructure à son niveau minimal actuel afin de soutenir les possibilités de type *Aventure au cœur de la nature sauvage des Rocheuses* et de préserver les valeurs rattachées à l'habitat faunique.



7 ZONAGE ET CONSTITUTION DE RÉSERVES INTÉGRALES

7.1 Système de zonage des parcs nationaux

Le système de zonage résulte d'une approche intégrée pour la classification des terres et des eaux d'un parc national. Les différents secteurs du parc sont classés en fonction du niveau de protection à accorder à l'écosystème et aux ressources culturelles. Les décisions de zonage tiennent également compte de la capacité portante du secteur et de sa compatibilité avec les possibilités offertes aux visiteurs. Le système de zonage compte cinq catégories, qui sont décrites dans les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* (Parcs Canada, 1994).

7.2 Zones du parc national Banff

Les zones du parc national Banff demeurent les mêmes que celles qui ont été approuvées dans le plan directeur de 1997, à une exception près : la parcelle sauvage du lac Johnson, qui faisait autrefois partie de la zone 3, est maintenant comprise dans la zone 2. Selon les résultats de l'étude de faisabilité sur la réintroduction du caribou, les limites du secteur Clearwater-Siffleur (zone 1) pourraient être agrandies ou réduites dans une future modification du plan directeur.

7.2.1 Zone 1 – Préservation spéciale

Les terres classées zone 1 ont besoin d'une protection spéciale parce qu'elles abritent des caractéristiques naturelles ou culturelles uniques, menacées ou en voie de disparition ou parce qu'elles figurent parmi les meilleurs exemples d'une région naturelle. La préservation des valeurs désignées représente la principale considération. L'accès en véhicule à moteur est interdit, et les autres formes d'accès sont soigneusement réglementées. Le présent plan reconnaît quatre secteurs appartenant à la zone 1; collectivement, ils occupent environ 4 % de la superficie du parc.

Secteur Clearwater-Siffleur

Le secteur Clearwater-Siffleur renferme les parcelles les plus méridionales de l'habitat du caribou des bois en Alberta et un certain nombre de ressources physiographiques et biotiques importantes et sensibles. Citons notamment des cheminées de fées, du pergélisol, des espèces végétales et animales rares, des sites culturels préhistoriques, l'aire de répartition du wapiti et du mouflon d'Amérique ainsi que l'habitat du loup et du grizzli.

Réseau de cavernes et prés Castleguard

La caverne Castleguard fait partie d'un réseau karstique mondialement connu pour son développement physique, la diversité de ses caractéristiques ainsi que sa faune rare et unique. Cette caverne, qui fait plus de 20 km, est la plus longue du Canada, et elle occupe le sixième rang des cavernes les plus profondes du pays. La caverne Castleguard se distingue par une remarquable diversité de caractéristiques spéciales, dont des stalagmites et des stalactites, des précipités de gypse, de l'hydromagnésite et des minéraux de caverne rares. Le secteur Castleguard renferme non seulement d'importantes caractéristiques karstiques superficielles, mais aussi un exemple exceptionnel de végétation alpine intacte.

Marais Cave and Basin

La découverte des sources thermales Cave et Basin, sur le mont Sulphur, a mené à la création du réseau de parcs nationaux du Canada. Le complexe Cave and Basin a été classé lieu historique national en raison du rôle important qu'il a joué dans l'histoire du pays. Les eaux chaudes du marais Cave and Basin soutiennent un certain nombre d'espèces d'invertébrés. Elles servent aussi d'habitat à des reptiles et à des amphibiens ainsi que de lieu d'hivernage à des espèces rares telles que le râle de Virginie. En outre, c'est dans le secteur Cave and Basin que les serpents trouvent le meilleur habitat du parc. Les zones humides Vermilion et le marais Cave and Basin constituent l'habitat le plus productif pour les oiseaux de la vallée de la basse Bow.



Site archéologique Christensen

Ce site à stratification profonde recèle des vestiges archéologiques d'au moins neuf périodes d'occupation distinctes remontant à quelque 8 000 ans. Il importe de protéger non seulement les artefacts connus, mais aussi les horizons pédologiques non perturbés de ce secteur tout entier.

7.2.2 Zone II — Milieu sauvage

La zone II englobe de vastes parcelles qui représentent bien une région naturelle donnée et qui sont conservées à l'état sauvage. L'objectif principal consiste à assurer le maintien des écosystèmes avec un minimum d'intervention humaine. Dans la zone II, les visiteurs bénéficient de possibilités exceptionnelles d'aventure, d'isolement et de solitude qui sont associées aux expériences de type *Aventure au cœur de la nature sauvage des Rocheuses* et *IncurSION dans la nature sauvage*. L'accès en véhicule à moteur est interdit. La majeure partie du territoire du parc est classée zone II. Les installations se limitent à des sentiers, à des campings de l'arrière-pays, à des refuges alpins, à des abris et aux installations de patrouille de Parcs Canada.

7.2.3 Zone III — Milieu naturel

Dans les secteurs classés zone III, les visiteurs découvrent le patrimoine naturel et culturel du parc par des activités récréatives de plein air exigeant un minimum de services et d'installations rudimentaires. La zone III occupe environ 1 % de la superficie du parc. Elle englobe des secteurs où les installations dépassent les normes acceptables pour la zone II et où sont concentrées bon nombre des possibilités de type *Aperçu depuis les confins* et *IncurSION dans la nature sauvage*. L'accès en véhicule à moteur n'est pas autorisé, à l'exception des motoneiges utilisées pour le traçage des pistes de ski et l'entretien des installations de l'arrière-pays ainsi que des hélicoptères servant aux travaux d'entretien pendant la basse saison. Les routes d'accès et

les parcelles de terrain associées aux auberges commerciales de l'arrière-pays se trouvent dans la zone III.

7.2.4 Zone IV — Loisirs de plein air

La zone IV occupe environ 1 % de la superficie du parc et englobe une vaste gamme de possibilités d'expériences de type *Sensibilisation des automobilistes en transit* et *Aperçu depuis les confins*. L'accès direct en véhicule à moteur est autorisé. Dans le parc national Banff, la zone IV réunit les installations de l'avant-pays et les emprises routières du parc. Elle englobe également des parcelles de terrain au lac Minnewanka et dans les trois stations de ski.

7.2.5 Zone V — Services du parc

La ville de Banff et le village de Lake Louise sont les seuls secteurs classés zone V du parc. Ils occupent moins de 1 % de la superficie du parc.

7.2.6 Sites écologiquement fragiles

Cette désignation s'applique aux secteurs renfermant des caractéristiques importantes et sensibles qui exigent une protection spéciale.

Zones humides des lacs Vermilion

Les zones humides des lacs Vermilion soutiennent une végétation variée ainsi qu'un grand nombre d'espèces végétales rares et importantes. Ces communautés montagnardes procurent un habitat important à tout un éventail d'oiseaux et de mammifères. Ce site écologiquement fragile renferme diverses caractéristiques spéciales : des lacs, des étangs, des sources, des oiseaux rares, le lieu d'hivernage de l'orignal, des lieux de mise bas du wapiti et des dépôts salins pour les ongulés. Le relief alluvial des rives nord et est des lacs et des



milieux humides adjacents est riche en ressources archéologiques importantes datant d'au moins 10 700 ans.

Sources Middle

Les sources Middle supérieures et inférieures demeurent les seules sources thermales relativement intactes du mont Sulphur. Ces eaux minérales chaudes créent un habitat unique en son genre pour des plantes et des invertébrés rares. L'importance de ce site écologiquement fragile est accrue par le fait qu'il se trouve dans un important corridor faunique longeant les pentes inférieures du mont Sulphur.

Chânon Fairholme et terrasse du ruisseau Carrot

Le secteur du chânon Fairholme, qui s'étend du poste d'entrée Est au lac Johnson, représente la plus grande parcelle intacte d'habitat montagnard sûr du parc. L'activité humaine, surtout en été, pourrait forcer des animaux sauvages à quitter le secteur et diminuer la sûreté de l'habitat. Le vélo hors-route y est interdit, et les sentiers ne sont pas entretenus. L'activité humaine est limitée au moyen de mesures d'éducation et de restrictions volontaires.

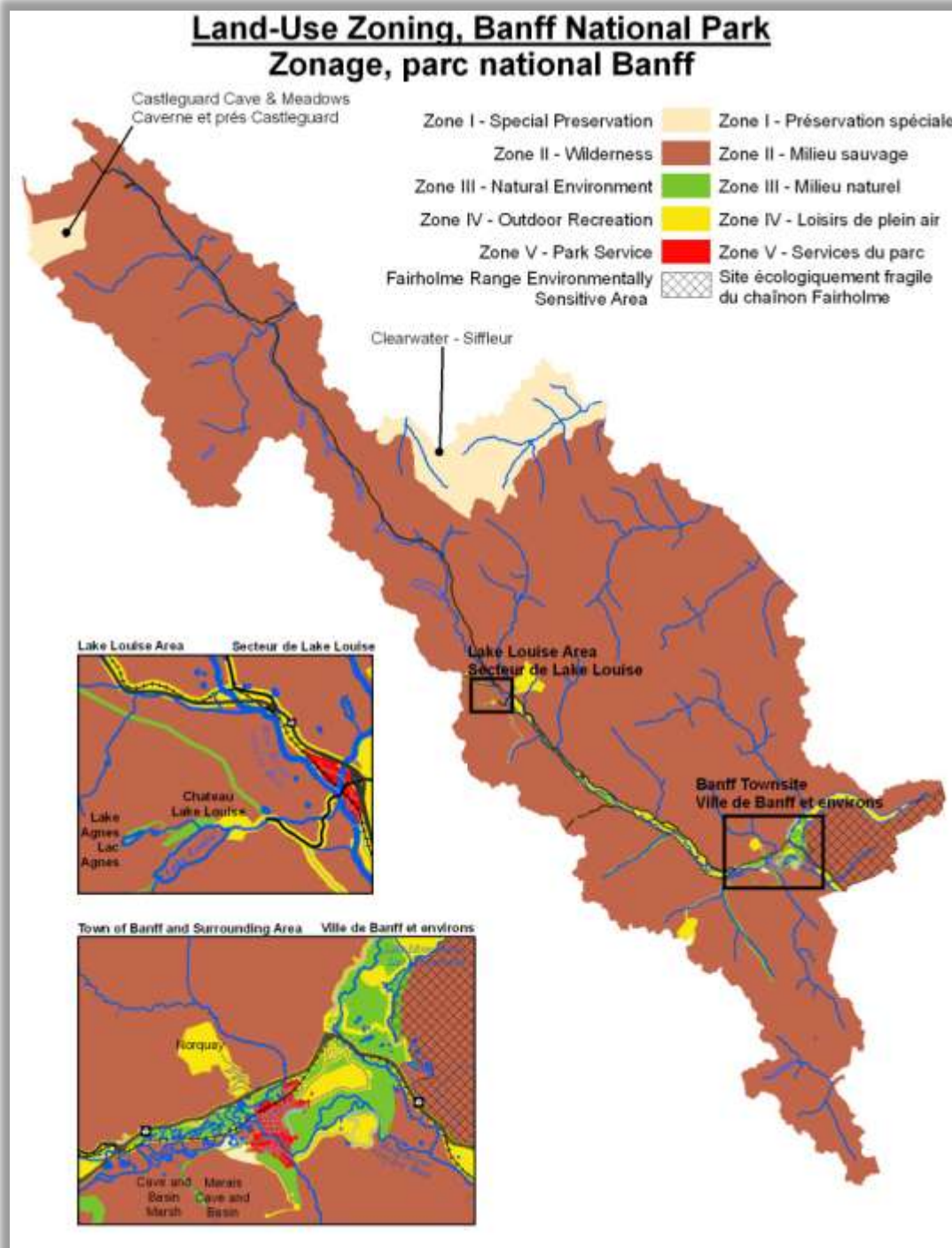
7.3 Constitution de réserves intégrales

Les vastes étendues de nature sauvage protégée où les visiteurs peuvent faire l'expérience de la solitude, de l'isolement et de l'autosuffisance sont devenues une ressource rare et précieuse. La constitution d'une réserve intégrale par voie de règlement a pour but de préserver à perpétuité le caractère sauvage d'un tel territoire. Seules les installations exigées pour l'administration du parc, la sécurité publique et la prestation de services de base aux usagers, par exemple des sentiers et des campings rudimentaires, sont permises dans une réserve intégrale.

Dans le parc national Banff, la majeure partie de la zone 2 a été constituée en réserve intégrale.

S'il se révélait nécessaire dans l'avenir d'envisager de modifier les limites de la réserve intégrale (ex. : pour exploiter des sources d'énergie de remplacement dans l'arrière-pays), Parcs Canada soumettrait une proposition précise à un examen public complet avant de recommander une modification à la réglementation.





8 SURVEILLANCE ET REDDITION DE COMPTES

Parcs Canada surveille l'efficacité du présent plan directeur en suivant les indicateurs de rendement clés liés aux écosystèmes du parc, aux ressources culturelles, à l'expérience du visiteur et aux programmes d'éducation. Chaque indicateur est assorti d'une série d'étalons de mesure quantitatifs. Le rendement de la gestion est évalué en regard d'une tendance prescrite ou de la cible établie pour chaque étalon de mesure.

L'annexe 1 énumère les indicateurs du rendement de la gestion qui seront évalués dans le prochain rapport sur l'état du parc, en 2014.



9 RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

9.1 Introduction

Parcs Canada a procédé à une évaluation environnementale stratégique (EES) du plan directeur de 2010 du parc national Banff, conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* (2004). Il l'a réalisée pendant l'élaboration du plan directeur dans le cadre d'un processus intégré et itératif, de manière à pouvoir apporter les modifications voulues au plan afin d'en amplifier les effets positifs et d'en éviter ou d'en réduire les effets négatifs éventuels.

9.2 Description

Le plan directeur expose des concepts directeurs, des stratégies clés et des orientations qui servent de lignes de conduite pour la gestion du parc. Il contient aussi un certain nombre d'approches de gestion spécifiques à un secteur qui sont assorties de mesures et d'objectifs plus détaillés pour guider la mise en œuvre de l'orientation stratégique générale dans certains secteurs distincts du parc.

Tous les concepts et les stratégies intègrent des considérations liées à la protection des ressources patrimoniales, à l'expérience du visiteur et à l'éducation. L'EES tient compte de tous les éléments du plan, mais elle met l'accent sur les sections suivantes :

- La section 5.3 (*Un modèle d'intendance des parcs nationaux*), qui traite des défis actuels et futurs à relever dans les dossiers de la conservation et de la remise en état tout en élargissant la gamme de possibilités offertes pour aider les visiteurs à mieux comprendre la gestion des écosystèmes et les amener à y participer;
- La section 5.4 (*Bienvenue... à des montagnes de possibilités*), qui porte sur les moyens d'enrichir l'expérience offerte aux visiteurs et de renforcer leur attachement pour le parc, notamment en améliorant les installations et en

élargissant la gamme de possibilités offertes, sans toutefois nuire à l'atteinte des objectifs de conservation;

- La section 5.5 (*Gérer l'aménagement et les activités commerciales*), qui vise à maintenir les limites établies pour la croissance commerciale et l'aménagement tout en offrant aux visiteurs des possibilités enrichies qui étayent les objectifs de protection des ressources écologiques et culturelles.

Au cours de l'EES, Parcs Canada a également examiné les approches de gestion spécifiques à un secteur et les mesures correspondantes, en particulier pour s'assurer qu'elles sont conformes aux objectifs pertinents de protection des ressources écologiques et culturelles.

9.3 Effets et mesures d'atténuation

Quatre éléments importants revêtent un intérêt particulier pour l'EES : la faune, les écosystèmes aquatiques, la végétation et les ressources culturelles. L'EES a tenu compte des impacts à grande échelle du contenu du plan sur ces éléments importants, en examinant tout particulièrement ses incidences sur les effets cumulatifs.

Le plan présente plusieurs stratégies, objectifs et mesures visant à enrichir l'expérience offerte aux visiteurs et à renforcer leur attachement pour le parc, ce qui se traduira vraisemblablement par un accroissement de l'affluence et par un élargissement de la gamme d'activités offertes dans divers secteurs du parc. Le plan prévoit une gestion soigneuse de cette affluence et de ces nouvelles activités pour éviter des effets environnementaux néfastes sur les éléments importants des écosystèmes ou sur les ressources culturelles. Parmi les mesures générales que prévoit le plan pour gérer les effets cumulatifs connexes possibles, il convient de citer les suivantes :

- Application entièrement intégrée des stratégies, des orientations, des objectifs et des mesures du plan directeur;



- Intégration systématique de l'ensemble des objectifs écologiques aux délibérations entourant la gestion, à l'évaluation environnementale des projets et à la mise en œuvre des décisions;
- Respect des limites établies pour la croissance et l'aménagement;
- Exécution de programmes de recherche et de surveillance en écologie et en sciences sociales afin de mieux comprendre les écosystèmes du parc et les dimensions humaines connexes.

Faune

Le plan directeur reconnaît que les couloirs de transport, les collectivités, les installations pour les visiteurs et les activités connexes ont eu des effets cumulatifs sur la faune partout dans le parc. Citons notamment la disparition et la fragmentation de l'habitat, l'abandon du territoire, la perturbation des profils de déplacement et la mortalité.

Pour remédier à ces problèmes, le plan préconise diverses stratégies et orientations qui visent surtout à améliorer ou à rétablir les conditions des espèces les plus sensibles. Il renferme divers engagements, notamment la réalisation d'une étude de faisabilité sur le rétablissement d'une population de caribous (une espèce menacée) en âge de reproduction et la réintroduction d'une population de bisons des plaines (une espèce disparue) en âge de reproduction.

Le grizzli, une espèce préoccupante, représente un indicateur important pour tous les parcs des montagnes. Le plan précise que Parcs Canada entend poursuivre le travail amorcé avec les gestionnaires des terres adjacentes afin d'éviter le déclin de la population de grizzlis des Rocheuses. Le parc national Banff continuera d'utiliser des cibles de sûreté de l'habitat du grizzli comme outil décisionnel pour gérer l'aménagement et l'activité humaine. Le plan fait de la sensibilisation du public, de la réduction des conflits ours-humains, du maintien de l'accès à l'habitat et de la réduction de la mortalité des priorités clés dans le dossier de la gestion du grizzli.

Le plan cerne également des mesures propres à préserver ou à améliorer la connectivité et les autres caractéristiques de l'habitat d'une gamme élargie

d'espèces fauniques. Les engagements en matière de zonage qui visent à transformer de vastes étendues du parc en réserve intégrale contribueront à la protection de nombreuses espèces. Les engagements liés à l'examen de nouvelles activités récréatives ou à l'aménagement de nouvelles installations sont assortis d'exigences claires qui assureront le respect des objectifs de gestion de la faune.

Dans l'ensemble, la mise en œuvre des mesures énoncées dans le plan devrait contribuer à réduire les effets cumulatifs sur la faune du parc.

Écosystèmes aquatiques

Dans le dossier des milieux aquatiques, le plan directeur reconnaît la nécessité de remédier à plusieurs effets cumulatifs découlant d'activités et de projets d'aménagement antérieurs et actuels dans le parc. Les problèmes sont variés : éviction des espèces de poissons indigènes par des espèces non indigènes introduites, hybridation, appauvrissement de la qualité de l'eau, perte de connectivité de l'habitat, changement du régime hydrologique par suite de la construction de barrages et de ponceaux et, enfin, altération des processus alluviaux naturels.

Le plan cerne diverses mesures pour régler ces problèmes, notamment des engagements visant à réduire les populations de poissons non indigènes et à ramener les écosystèmes aquatiques à leur état naturel. Parcs Canada préservera ou améliorera la qualité de l'eau de la rivière Bow et d'autres plans d'eau en adhérant systématiquement aux cibles avant-gardistes établies par les parcs nationaux des montagnes pour les effluents des eaux usées. En outre, le plan présente l'orientation à suivre pour rétablir la connectivité des milieux aquatiques altérés par des barrages, des ponceaux, des routes ou des voies ferrées. Les cônes alluviaux revêtant une importance cruciale sur le plan écologique sont les cibles prioritaires des activités de remise en état et des travaux visant à atténuer les impacts des installations existantes. Par ailleurs, la protection de la physe des fontaines de Banff, une espèce en voie de disparition, sera accrue dans le cadre du renouvellement du lieu historique national Cave and Basin. Enfin, les propositions de nouvelles activités et les projets



d'aménagement devront concourir à l'atteinte des objectifs écologiques pertinents concernant les milieux aquatiques.

La mise en œuvre des mesures énoncées dans le plan devrait réduire les effets cumulatifs sur les ressources aquatiques du parc.

Végétation

Le plan directeur fait état de tout un éventail d'effets cumulatifs sur la végétation et les écosystèmes terrestres connexes, notamment le rôle réduit du feu en tant que processus écosystémique, les changements survenus dans la composition de la forêt et la perte subséquente de biodiversité, la propagation des espèces végétales non indigènes et les perturbations directes de la végétation au cours de projets d'aménagement.

Le plan engage Parcs Canada à se concentrer sur le rétablissement du feu partout dans le parc. La remise en état des écosystèmes terrestres par des brûlages dirigés et des travaux d'éclaircie mécanique est considérée comme une priorité, en particulier dans les écosystèmes montagnards, les prairies et les savanes à conifères, qui revêtent tous une importance disproportionnée à leur superficie. Le plan présente l'orientation à adopter pour remettre en état des parcelles déjà perturbées, dont la carrière de gravier Cascade. En outre, il met en lumière la possibilité pour Parcs Canada d'améliorer son programme de lutte contre les plantes non indigènes en faisant appel au bénévolat.

Il est prévu que, dans l'ensemble, la mise en œuvre réussie des mesures énoncées dans le plan réduira les effets cumulatifs sur la végétation et les écosystèmes terrestres connexes du parc.

Patrimoine culturel

Les ressources culturelles peuvent être physiquement altérées par l'aménagement d'installations, la réalisation de projets d'infrastructure, les opérations et les activités connexes ainsi que la dégradation naturelle. Le patrimoine culturel peut également être appauvri avec le temps par la perte de savoir ou le manque de sensibilisation.

Le plan directeur présente l'orientation à suivre pour remédier à ces problèmes éventuels. Il engage notamment Parcs Canada à élaborer et à mettre en œuvre un plan de gestion des ressources culturelles qui orientera la gestion, la protection et la mise en valeur des ressources culturelles autres que celles des lieux historiques nationaux. Le plan renferme un autre engagement, celui de mettre en œuvre le plan directeur approuvé pour les sept lieux historiques nationaux que Parcs Canada gère directement dans les parcs des montagnes. Cet engagement garantira l'intégrité commémorative continue des lieux historiques du parc et confère notamment à Parcs Canada le mandat de remettre à neuf le lieu historique national Cave and Basin. Enfin, certaines lignes de conduite énoncées dans le plan auront pour effet d'accroître la pertinence et la portée des lieux historiques nationaux ainsi que des programmes de mise en valeur du patrimoine culturel.

9.4 Expérience du visiteur et éducation

Le plan directeur souligne les liens entre la protection des ressources naturelles et culturelles, l'expérience du visiteur et la compréhension. Bon nombre de ses stratégies clés, de ses orientations, de ses objectifs et de ses mesures visent à enrichir l'expérience du visiteur, à accroître la compréhension du public et à consolider l'attachement des visiteurs pour le parc national Banff. La mise en œuvre réussie de ces aspects du plan devrait avoir des effets positifs sur l'environnement et les ressources culturelles. Elle permettra notamment à un nombre accru de visiteurs d'acquérir une meilleure connaissance des écosystèmes et des ressources culturelles et de prendre conscience de la nécessité de les protéger, de les remettre en état, de les surveiller et de les mettre en valeur. La consolidation des liens entre la population canadienne et les parcs nationaux devrait avoir pour effet d'accroître la pertinence du parc et d'encourager le public à appuyer les activités de gestion et les initiatives de conservation.

Le plan reconnaît la nécessité de préserver les valeurs esthétiques, le caractère sauvage et les niveaux élevés d'intégrité écologique et commémorative sur la majeure partie du territoire du parc comme moyen de préserver ou d'enrichir



l'expérience du visiteur et de conserver ou d'accroître le soutien accordé par le public au parc national Banff et au réseau de parcs nationaux dans son ensemble. Le plan met en évidence plusieurs possibilités d'intégrer l'expérience du visiteur, l'éducation et la compréhension à la gestion du parc ainsi qu'aux programmes de recherche et de surveillance.

9.5 Mise en œuvre et surveillance

Le plan directeur expose le cadre stratégique devant régir les diverses mesures de gestion qui seront prises dans les 15 prochaines années. Bon nombre de ces mesures feront l'objet d'un examen environnemental préalable à titre de projets en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE).

Avant la tenue de cette évaluation, les projets et les activités proposés seront soumis à un examen qui permettra de déterminer s'ils sont conformes à l'orientation stratégique (y compris aux objectifs environnementaux) présentée dans le plan. Dans la plupart des cas, l'orientation stratégique fournie dans le plan est suffisante pour permettre aux activités et aux projets futurs de passer à l'étape de l'examen environnemental préalable. Dans certains cas, cependant, il se peut que des précisions et des discussions stratégiques plus approfondies soient nécessaires avant l'étape de l'évaluation environnementale prévue à la LCEE.

Pour évaluer si le plan directeur concourt efficacement à l'atteinte des objectifs liés aux ressources naturelles, au patrimoine culturel, à l'expérience du visiteur et à l'éducation, Parcs Canada doit se doter d'un programme complet de surveillance et de reddition de comptes. Le programme de surveillance en place actuellement prévoit divers indicateurs, étalons de mesure, cibles et tendances. Les résultats de ce programme sont évalués et présentés dans le *Rapport sur l'état du parc*, qui paraît tous les cinq ans. Le prochain rapport sera publié en 2014.

9.6 Mobilisation du public

Les consultations publiques menées pendant l'élaboration du plan directeur ont fourni au public, aux intervenants et aux groupes autochtones régionaux de nombreuses occasions de faire connaître leur point de vue. Parcs Canada a ainsi recueilli un grand nombre de commentaires et de suggestions, qui ont contribué de façon significative à orienter l'élaboration du plan définitif. Il en résulte une orientation plus solide pour tous les aspects du mandat de Parcs Canada.

9.7 Conclusion

Parcs Canada a examiné les effets cumulatifs associés au plan directeur de 2010 du parc national Banff en regard des objectifs de gestion établis pour l'intégrité écologique et commémorative, l'expérience du visiteur et l'éducation. Il est prévu que la mise en œuvre réussie du plan aura de nombreux effets positifs. Parcs Canada s'attend à une réduction des effets cumulatifs cernés dans le *Rapport sur l'état du parc*, notamment le maintien ou l'amélioration des conditions du grizzli, du caribou, du bison et d'autres espèces fauniques. Des améliorations aux ressources aquatiques, à la végétation et aux processus écosystémiques connexes sont également à prévoir.

Le plan présente une orientation suffisante pour assurer l'atténuation des effets néfastes possibles d'une amélioration et d'une multiplication des possibilités offertes aux visiteurs. Il ne devrait donc avoir aucun effet négatif important. La mise en œuvre réussie des mesures visant à enrichir l'expérience du visiteur, à sensibiliser le public et à renforcer son attachement pour le parc devrait se traduire à long terme par une intégrité écologique accrue et par une meilleure protection du patrimoine culturel.

En conclusion, tout indique que la mise en œuvre du plan directeur du parc national Banff concourra à l'atteinte des objectifs de Parcs Canada en matière d'intégrité écologique et commémorative, d'expérience du visiteur et d'éducation.



10 RÉSUMÉ DES MESURES PRIORITAIRES POUR 2010 À 2014

Le présent plan directeur renferme près de 200 mesures qui sous-tendent les stratégies clés adoptées pour le parc national Banff. Une fois mises en place, ces mesures concourront à l'atteinte des objectifs de gestion à long terme et à l'état futur souhaité de chaque secteur faisant l'objet d'une approche de gestion spécifique. Certaines consistent en des projets ponctuels. D'autres représentent plutôt des engagements permanents dont la mise en œuvre débutera ou se poursuivra dans le cadre du présent plan.

Chaque mesure sera inscrite aux plans d'affaires annuels des unités de gestion, et sa mise en œuvre sera tributaire de plusieurs facteurs : l'urgence de la question, les résultats des consultations publiques, l'opportunité et la capacité financière.

La liste sommaire qui suit ne présente que les projets ponctuels prévus pour les cinq premières années. Bon nombre d'autres activités envisagées dans le cadre du présent plan seront réalisées pendant la même période.

Parcs Canada rendra compte de ses progrès chaque année dans son rapport rétrospectif et à l'occasion de son forum de planification annuel. Les progrès cumulatifs seront examinés dans le rapport sur l'état du parc et au cours des examens quinquennaux du présent plan directeur.

	Mesures pour 2010 à 2014
Activité de programme de Parcs Canada	
Activité de programme 2 Conservation des ressources patrimoniales	• Amorcer des travaux de planification en vue de la réintroduction du bison des plaines. • Terminer l'étude de faisabilité sur le rétablissement d'une population de caribous des bois en âge de reproduction. • Adopter une méthode pour estimer l'effectif de la population de grizzlis à partir de faits démontrés. • Terminer la remise en état de l'écosystème des lacs Devon.



	• Rétablir la connectivité d'au moins trois ruisseaux tributaires de la rivière Bow. • Poursuivre la mise en œuvre du programme de brûlages dirigés. • Poursuivre la mise en place de mesures de gestion adaptative visant à rétablir et à mieux comprendre les interactions entre les brûlages dirigés, la santé de la forêt, les ongulés, les prédateurs et les humains. • Introduire des mesures de protection et d'éducation pour la physe des fontaines, une espèce en voie de disparition, à la nouvelle expérience du visiteur au lieu historique national Cave and Basin. • Concevoir un programme de science citoyenne axé sur les principaux programmes de surveillance écologique et sur d'autres études concernant l'écosystème. Transmettre à grande échelle les récits des citoyens de la science par Internet et par les nouveaux médias. • Entreprendre la mise en œuvre du plan directeur des lieux historiques nationaux, notamment le renouvellement du lieu historique national Cave and Basin.
Activité de programme 3 Appréciation et compréhension du public	• Inviter les Autochtones à participer plus activement à la gestion du parc. Rédiger un protocole de travail pour la consultation des sages. • Créer un site Web convivial qui comprend des renseignements améliorés pour la planification du séjour. • Élaborer et mettre en œuvre un programme de diffusion externe pour de nouveaux publics cibles. • Relier plus étroitement le travail de tous les groupes consultatifs du parc à la table ronde et au plan directeur.
Activité de programme 4 Expérience du visiteur	• En collaboration avec des partenaires de l'industrie touristique et de la collectivité, concevoir une stratégie de communications et d'apprentissage axée sur le concept de l'accueil et la répandre partout dans le parc. • Améliorer et renouveler les installations, l'information et le matériel promotionnel destinés aux visiteurs, en fonction de travaux de planification et de création de possibilités s'inscrivant dans les cinq niveaux de mobilisation.



	• Élaborer et promouvoir de nouveaux programmes et de nouveaux services qui facilitent la prestation d'expériences de type <i>Expérience virtuelle</i> et <i>Sensibilisation des automobilistes en transit</i>. • Élaborer, appuyer et promouvoir des activités spéciales et de nouvelles activités récréatives qui s'inscrivent dans le mandat et la marque de Parcs Canada. • Mieux connaître les visiteurs et les marchés cibles du parc. • Examiner et dynamiser l'offre de camping du parc. • Élaborer une stratégie visant à enrichir les possibilités d'activités hivernales autres que le ski alpin. • Établir les lignes directrices et les limites de croissance des trois stations de ski.
Approches de gestion spécifiques à un secteur	
6.1 Vallée de la basse Bow	• Revitaliser progressivement l'expérience d'arrivée au poste d'entrée Est. • Concevoir et installer des panneaux indicateurs améliorés. • Achever le sentier de l'Héritage-de-Banff et l'intégrer au Sentier transcanadien.
6.2 Cœur montagnard du parc	<u>Ville de Banff</u> • Renouveler le lieu historique national Cave and Basin en tant que berceau des parcs nationaux du Canada. • À l'intérieur de la ville, aménager des sentiers intégrés qui communiquent avec les secteurs adjacents et prévoir des moyens d'orientation. • Élaborer pour la ville une stratégie de développement durable en prévision de l'aménagement commercial maximal. <u>Terres adjacentes à la ville de Banff</u> • Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie sur les terres adjacentes à la ville de Banff.



	• Appuyer la mise en place d'un réseau régional de transport en commun. • Remettre en état la carrière Cascade. • Réinscrire la piste d'atterrissage.
6.3 Rivière Spray	• Enlever ou déplacer l'abri du Ruisseau-Bryant.
6.4 Versants est	• Ramener le sentier Cascade à une voie unique au nord du ruisseau Stoney. • Procéder à au moins quatre brûlages dirigés de grande envergure. • Délivrer des permis aux pourvoyeurs qui veulent offrir des excursions d'équitation d'une journée. • De concert avec le gouvernement de l'Alberta, restreindre l'accès en véhicule au côté est du lac Minnewanka.
6.5 Vallée de la moyenne Bow	• En collaboration avec un groupe consultatif, terminer l'élaboration d'un plan d'action pour la promenade de la Vallée-de-la-Bow. • Créer un produit de type <i>Sensibilisation des automobilistes en transit</i> axé sur l'interprétation des passages pour animaux le long de la Transcanadienne.
6.6 Chaînon principal	• Remplacer l'abri du Lac-Egypt. • Aménager au moins 5 km de nouveaux sentiers.



6.7 Cœur subalpin du parc	<u>Collectivité de Lake Louise</u> • Poursuivre la mise en œuvre du plan communautaire. <u>Secteur de Lac Louise</u> • Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de gestion du secteur de Lac Louise. • Terminer l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne, la pose des clôtures et l'aménagement des passages pour animaux. • Appuyer la mise en place d'un réseau régional de transport en commun. • Aménager une piste cyclable de 2 km entre la promenade de la Vallée-de-la-Bow et la promenade des Glaciers.
6.8 Promenade des Glaciers	• Amorcer la mise en œuvre du plan d'action de 2009.



ANNEXE 1

MESURE DU RENDEMENT

Activité de programme 2 - Conservation des ressources patrimoniales	
Indicateur : Paysages régionaux	
<i>Étalon de mesure</i>	<i>Cible</i>
Efficacité des corridors fauniques	✓ L'efficacité des corridors est maintenue ou améliorée.
Déplacements de la faune	✓ La faune se déplace librement à l'échelle du paysage.
Passages pour animaux et clôtures	✓ L'aménagement des passages pour animaux et des clôtures est terminé le long de la Transcanadienne.
Clôtures pour animaux	✓ Les clôtures empêchent efficacement les loups et les autres gros mammifères de gagner la route.
Échanges génétiques entre espèces sauvages	✓ Les échanges génétiques sont évidents dans la région.
Cycle du feu à long terme	✓ Le cycle est rétabli à 50 % dans tous les secteurs du parc.
Indicateur : Écosystèmes terrestres	
<i>Étalon de mesure</i>	<i>Cible</i>



Plantes et insectes non indigènes envahissants	✓ Les espèces envahissantes sont efficacement contrôlées et, dans la mesure du possible, éliminées.
Remise en état des écosystèmes terrestres	✓ La prairie, la tremblaie, la forêt clairsemée de douglas de Menzies et d'autres types d'écosystèmes sont remis en état sur un nombre accru de parcelles. ✓ La diversité et la structure de la végétation montagnarde sont rétablies. ✓ Les perturbations physiques des cônes alluviaux et des zones riveraines de l'étage montagnard et de l'étage subalpin inférieur sont réduites de 3 % d'ici 2013-2014 grâce à des mesures de remise en état actives ou au déplacement d'installations.
Broutage des ongulés	✓ Le broutement dans l'écorégion montagnarde reproduit la gamme des variations naturelles.
Structure et santé des groupements de végétation	✓ La composition de la végétation se situe dans la gamme des variations historiques à l'échelle du parc national.
Empreinte des perturbations à l'échelle du paysage	✓ L'empreinte des perturbations à l'échelle du parc demeure inchangée ou rapetisse entre



	2010 et 2014. ✓ L'empreinte des perturbations est réduite dans les cônes alluviaux et les zones riveraines.
Indicateur : Écosystèmes aquatiques	
<i>Étalon de mesure</i>	<i>Cible</i>
Connectivité des écosystèmes aquatiques	✓ La connectivité d'au moins trois ruisseaux tributaires de la rivière Bow est rétablie d'ici 2014.
Qualité de l'eau	✓ La qualité de l'eau de la rivière Bow correspond aux conditions de référence. ✓ Les cibles avant-gardistes de Parcs Canada pour la qualité des effluents sont systématiquement atteintes ou dépassées dans les deux collectivités du parc et dans l'ensemble des installations périphériques.
Sources thermales	✓ L'intégrité des écosystèmes des sources thermales est maintenue ou accrue.
Populations de poissons non indigènes	✓ Les espèces de poissons non indigènes sont éliminées des lacs Devon. ✓ Les populations de poissons non indigènes sont réduites à des niveaux insignifiants sur le plan écologique dans au moins deux



	autres bassins hydrographiques subalpins d'ici 2013-2014. ✓ Les pêcheurs à la ligne participent activement à la réduction des populations de poissons non indigènes.
Cônes alluviaux et zones riveraines	✓ Le régime hydrologique naturel et les groupements de végétation sont améliorés.
Indicateur : Biodiversité indigène	
<i>Étalon de mesure</i>	<i>Cible</i>
Conflits ours-humains	✓ Le nombre de conflits baisse.
Grizzlis	✓ Les grizzlis occupent un habitat sûr et de haute qualité. ✓ La mortalité annuelle connue d'origine humaine chez les grizzlis femelles autonomes ne dépasse pas une bête par an ou 1,2 % de l'effectif minimal estimatif de la population, si ce pourcentage correspond à un chiffre moins élevé, selon une moyenne mobile de quatre ans. ✓ Au moins 15 km de sentiers sont déplacés ou aménagés à l'écart de l'habitat de choix des ours d'ici 2013-2014. ✓ La sûreté de l'habitat est maintenue ou accrue dans l'ensemble des unités de gestion



	du paysage.
Carnivores	✓ Les populations conservent leurs liens génétiques à l'échelle régionale. ✓ Les carnivores occupent un habitat sûr et de haute qualité.
Espèces en péril	✓ Des plans de rétablissement sont élaborés et mis en œuvre. ✓ Aucune nouvelle espèce n'a besoin d'être inscrite.
Ongulés	✓ Toutes les espèces d'ongulés indigènes sont présentes dans leur aire de répartition historique.
Sauvagine	✓ Le taux de survie et le succès d'envol demeurent stables ou augmentent le long des cours d'eau et des lacs.
Indicateur : Climat et atmosphère	
<i>Étalon de mesure</i>	<i>Cible</i>
Gaz à effet de serre	✓ D'ici 2014, les émissions produites par les opérations du parc sont réduites d'au moins 5 % par rapport aux niveaux de 2010.
Indicateur : Ressources culturelles	
<i>Étalon de mesure</i>	<i>Cible</i>



État des biens	✓ La cote d'état attribuée aux biens historiques gérés par Parcs Canada s'améliore. ✓ Tous les sites archéologiques connus sont répertoriés et protégés. ✓ Tous les artefacts culturels d'importance nationale sont recensés et protégés.
Activité de programme 3. Appréciation et compréhension du public	
Indicateur : Sensibilisation	
<i>Étalon de mesure</i>	<i>Cible</i>
Sensibilisation	✓ Au moins 60 % des visiteurs et des résidents sont conscients de l'existence du réseau pancanadien d'aires protégées de Parcs Canada. ✓ Au moins 60 % des visiteurs savent qu'ils se trouvent dans le premier parc national du Canada et dans le site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes, un site de l'UNESCO. ✓ Au moins 60 % des intervenants et des visiteurs comprennent et appuient les initiatives de



	conservation du parc. ✓ Au moins 60 % des automobilistes en transit savent qu'ils se trouvent dans un parc national et comprennent la raison d'être et l'importance des clôtures et des passages pour animaux sur la route. ✓ Un pourcentage croissant de visiteurs sont conscients de l'existence des lieux historiques nationaux et de leurs ressources culturelles, et ils savent que la Saskatchewan Nord est une rivière du patrimoine canadien. ✓ Un pourcentage croissant de visiteurs et de résidents comprennent et appuient les plafonds d'aménagement, et ils connaissent les mesures à prendre pour respecter l'environnement.
Indicateur : Appréciation	
<i>Étalon de mesure</i>	<i>Cible</i>
Appréciation	✓ Au moins 85 % des visiteurs estiment que le parc national Banff revêt de valeur à leurs yeux. ✓ Au moins 75 % des visiteurs considèrent que les lieux historiques nationaux, les

	ressources culturelles et le site du patrimoine mondial revêtent de la valeur à leurs yeux. ✓ La population canadienne comprend l'importance du parc national Banff en tant que berceau du réseau de lieux patrimoniaux protégés de Parcs Canada. ✓ La population canadienne comprend que Parcs Canada protège et gère le parc national Banff en son nom.
Indicateur : Mobilisation	
<i>Étalon de mesure</i>	<i>Cible</i>
Mobilisation	✓ Des protocoles sont établis avec les Premières nations pour les amener à travailler activement avec Parcs Canada. ✓ Les Premières nations participent à la vie du parc, contribuent à sa gestion et influencent son orientation. ✓ Les Premières nations participent activement à la mise en valeur du patrimoine culturel et à la protection des ressources culturelles. ✓ Au moins 60 % des intervenants intéressés estiment qu'ils peuvent contribuer à la gestion

	du parc national Banff et de l'écosystème régional et influencer leur orientation. ✓ Au moins 80 % des intervenants et des visiteurs appuient les mesures de conservation et d'intendance, et ils estiment pouvoir y contribuer et influencer leur orientation. ✓ Le nombre de bénévoles augmente d'au moins 10 % d'ici 2014. ✓ Un nombre croissant de citoyens d'une gamme élargie de secteurs siègent à des groupes consultatifs, participent à des séances de réflexion, prennent part à des sondages en ligne, etc. ✓ Le niveau de participation à des activités liées aux sciences et à l'intendance augmente d'au moins 6 % d'ici 2014. ✓ Les possibilités de tourisme-bénévolat et le nombre de touristes-bénévoles augmentent de 10 % d'ici 2014.
Indicateur : Apprentissage (diffusion externe)	
<i>Étalon de mesure</i>	<i>Cible</i>
Apprentissage	✓ Un pourcentage croissant de citoyens se renseignent sur le parc national Banff, son



	patrimoine et ses possibilités. ✓ Un pourcentage croissant de citoyens comprennent que le parc est protégé et mis en valeur en leur nom. ✓ Un pourcentage croissant de citoyens savent que le parc fait partie du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes, un site de l'UNESCO. ✓ Un pourcentage croissant de citoyens connaissent les conclusions des recherches scientifiques sur les écosystèmes du parc national Banff. ✓ Au moins 60 % des automobilistes en transit savent qu'ils se trouvent dans un parc national, et ils comprennent la raison d'être et l'importance des clôtures et des passages pour animaux sur la route.
Activité de programme 4 - Expérience du visiteur	
Indicateur : Fréquentation	
<i>Étalon de mesure</i>	<i>Cible</i>



Fréquentation	✓ L'affluence augmente de 2 % par année dans le parc national Banff au cours des cinq premières années visées par le présent plan. ✓ L'affluence accrue est principalement attribuable aux visiteurs des segments de marché ciblés. ✓ Les autres parcs nationaux et les lieux historiques nationaux accueillent un nombre accru de visiteurs canadiens qui ont séjourné dans le parc national Banff. ✓ L'affluence augmente au lieu historique national Cave and Basin pour se chiffrer à 300 000 visiteurs d'ici 2013-2014. ✓ L'affluence augmente au lieu historique national du Musée-du-Parc-Banff pour se chiffrer à 35 000 visiteurs d'ici 2013-2014.
Indicateur : Satisfaction	
<i>Étalon de mesure</i>	<i>Cible</i>
Satisfaction	✓ Au moins 90 % des visiteurs, indépendamment des segments de marché, se disent satisfaits de tous les aspects de leur expérience (services, installations, programmes et



	rapport qualité-prix). ✓ Tous les visiteurs se sentent les bienvenus et estiment obtenir les renseignements d'orientation dont ils ont besoin pour les possibilités qu'ils recherchent. ✓ Les visiteurs et les intervenants considèrent que la science et l'intendance ont rehaussé la qualité de leur expérience. ✓ Les visiteurs et les résidents estiment que les mesures de conservation les aident à mieux profiter du parc. ✓ Les visiteurs du lieu historique national Cave and Basin estiment que les mesures de conservation des espèces en péril ont enrichi leur expérience. ✓ Les possibilités de tourisme-bénévolat et le nombre de touristes-bénévoles augmentent de 10 % d'ici 2014. ✓ De nouveaux produits de type <i>Expérience virtuelle</i> et <i>Sensibilisation des automobilistes en transit</i> sont introduits. ✓ Le niveau de satisfaction à l'égard des produits hivernaux nouveaux ou renouvelés s'accroît, tout comme le niveau de participation aux activités.
--	--



Indicateur : Apprentissage (interprétation)	
Étalon de mesure	Cible
Apprentissage (interprétation)	✓ Au moins 70 % des visiteurs indiquent être mieux renseignés sur le réseau de lieux patrimoniaux protégés de Parcs Canada. ✓ Au moins 70 % des visiteurs indiquent être mieux renseignés sur les écosystèmes et les initiatives de conservation du parc. ✓ Au moins 70 % des visiteurs indiquent être mieux renseignés sur les initiatives d'intendance et les mesures à prendre pour y contribuer. ✓ Au moins 60 % des visiteurs indiquent être mieux renseignés sur les ressources culturelles et le site du patrimoine mondial. ✓ Au moins 85 % des visiteurs des lieux historiques nationaux indiquent être mieux renseignés sur les thèmes commémorés. ✓ Le personnel de Parcs Canada et les entreprises du secteur privé reçoivent une formation et un agrément pour interpréter le patrimoine du parc aux visiteurs.

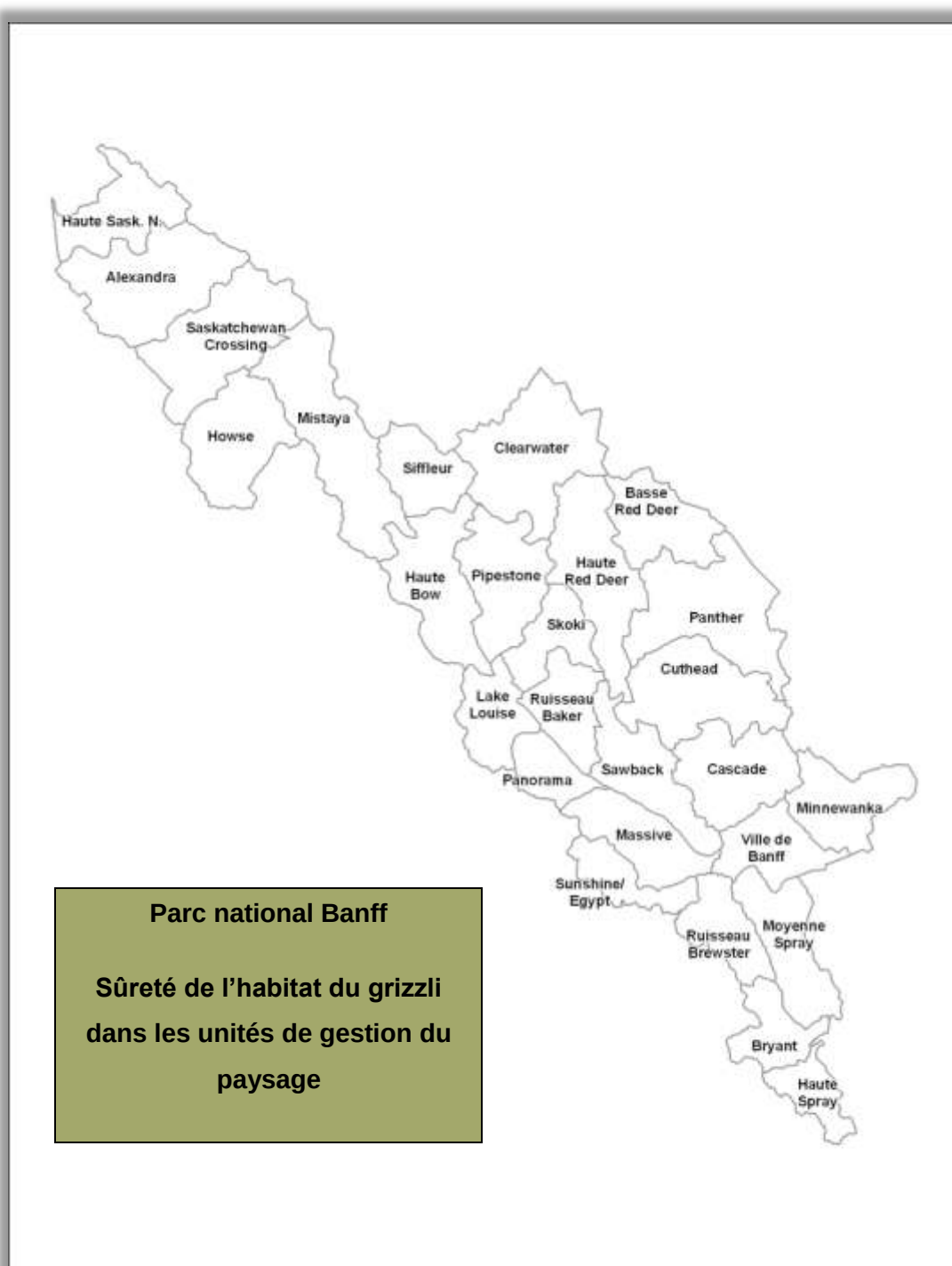
Indicateur : État des biens	
Étalon de mesure	Cible
État des biens	✓ Au moins 65 % des installations publiques de Parcs Canada sont en bon état.
Indicateur : Sécurité des visiteurs	
Étalon de mesure	Cible
Sécurité des visiteurs	✓ Parcs Canada enregistre une baisse du nombre d'incidents entraînant des blessures aux visiteurs en milieu naturel, y compris une baisse des conflits entre les humains et la faune.
Indicateur : Voies de transit	
Étalon de mesure	Cible
État des voies de transit	✓ Les routes nationales sont sécuritaires. ✓ Aucun retard n'est causé par l'état des biens.



Intendance de l'environnement	
Indicateur : Intendance de l'environnement	
<i>Étalon de mesure</i>	<i>Cible</i>
Efficacité énergétique	✓ L'efficacité énergétique des bâtiments de Parcs Canada s'améliore.
Réacheminement des déchets	✓ Parcs Canada améliore les possibilités de recyclage dans ses campings et à ses autres installations. ✓ Les volumes de déchets solides sont réduits d'au moins 5 % d'ici 2013-2014.
Aménagement	✓ La croissance de l'aménagement commercial est gérée dans les limites établies pour Lake Louise, Banff et les établissements d'hébergement commercial périphériques. ✓ Des limites de croissance sont établies pour les stations de ski.



ANNEXE 2 SÛRETÉ DE L'HABITAT DU GRIZZLI PAR UNITÉ DE GESTION DU PAYSAGE



Sûreté de l'habitat du grizzli par unité de gestion du paysage en 2010

<i>Unité de gestion du paysage</i>	<i>Pourcentage de territoire de < 2 500 m jugé non sûr en raison de l'activité humaine</i>	<i>Pourcentage de territoire de < 2500 m jugé non sûr en raison de sa petite superficie</i>	<i>Pourcentage de territoire de < 2 500 m jugé sûr</i>
Alexandra	6	1	93
Howse	0	2	98
Mistaya	22	2	76
Sask. Crossing	10	0	90
Haute Sask. N.	21	2	77
Siffleur	1	1	98
Ruisseau Baker	14	0	86
Lake Louise	59	3	38
Massive	33	4	63
Panorama	30	4	66
Pipestone	22	2	76
Sawback	32	1	67
Skoki	40	8	52
Haute Bow	21	1	78
Clearwater	1	2	97
Basse Red Deer	0	0	100



<i>Unité de gestion du paysage</i>	<i>Pourcentage de territoire de < 2 500 m jugé non sûr en raison de l'activité humaine</i>	<i>Pourcentage de territoire de < 2500 m jugé non sûr en raison de sa petite superficie</i>	<i>Pourcentage de territoire de < 2 500 m jugé sûr</i>
Haute Red Deer	0	2	98
Panther	6	0	94
Ville de Banff	67	3	30
Ruisseau Brewster	24	1	75
Bryant	25	5	70
Haute Spray	23	1	76
Moyenne Spray	7	0	93
Sunshine/Egypt	47	3	51
Cuthead	20	0	80
Cascade	27	1	71
Minnewanka	15	0	85

Remarques :

- Les secteurs situés à plus de 2 500 m d'altitude ne représentent pas un habitat convenable, en raison de la prédominance de la roche et de la glace.
- L'objectif de gestion pour la sûreté de l'habitat du grizzli consiste à préserver ces valeurs ou à les accroître au fil des possibilités qui se présentent.



ANNEXE 3 TERRES ADJACENTES À LA VILLE DE BANFF (2007)

1. Agrandir le réseau de sentiers officiels pour qu'il passe d'environ 130 km à quelque 200 km et désaffecter jusqu'à 250 km de sentiers non officiels en appliquant les mesures clés énoncées ci-dessous. Voici les principes généraux qui s'appliquent au réseau de sentiers modifié :
 - Concentrer l'activité humaine sur des sentiers situés à l'écart des passages pour animaux et du corridor faunique Cascade.
 - Surveiller le niveau d'activité sur le réseau de sentiers modifié ainsi que ses impacts sur la faune; prendre les mesures de gestion adaptative qui s'imposent.
 - Régler les problèmes liés à l'état de sentiers particuliers et aux conflits entre groupes d'utilisateurs.
 - Travailler avec des groupes d'intendance des sentiers afin de mettre ces mesures en place.
2. Pour les usagers qui commencent leur randonnée dans la ville de Banff, explorer des moyens de leur permettre de traverser en toute sécurité la Transcanadienne et la voie ferrée du Canadien Pacifique à l'est et à l'ouest de la ville :
 - Étudier la possibilité d'aménager un passage piétonnier sur la Transcanadienne et la voie ferrée du Canadien Pacifique, à l'est de l'avenue Banff et à l'écart de l'échangeur.
 - D'ici à ce que ce passage puisse être aménagé, canaliser l'activité humaine vers le passage inférieur de la rivière Cascade; pour l'aménagement d'un sentier entre la ville et le passage inférieur, il faudra obtenir la coopération du Canadien Pacifique.
 - Aménager des sentiers de raccordement officiels de chaque côté de l'avenue Banff entre la ville et le passage inférieur de la rivière Cascade – une distance d'environ 6 km au total; du côté ouest de l'avenue Banff, à la lisière de la parcelle Indian Grounds, aménager un sentier parmi les arbres de manière à réduire au minimum les dommages à la prairie fragile; du côté est de l'avenue Banff,



aménager un sentier à partir du site Pinewoods; à la longue, relier ces sentiers au passage piétonnier proposé.

- Aménager un sentier désigné entre le troisième lac Vermilion et l'échangeur Five Mile, le faire passer sous la Transcanadienne et le relier à la promenade de la Vallée-de-la-Bow, une distance d'environ 2,5 km; le tracer à l'intérieur de la clôture afin d'éliminer les perturbations d'origine humaine aux passages pour animaux.
3. En partenariat avec la municipalité de Banff, créer une boucle polyvalente à vocation familiale autour de la ville en raccordant les sentiers actuels et en aménageant de nouveaux liens là où il est possible de le faire sans nuire à l'environnement; prévoir un sentier de raccordement jusqu'au camping du Mont-Tunnel.
 4. Explorer la possibilité d'aménager un sentier de 20 km entre Banff et les collectivités voisines situées plus à l'est; choisir un tracé à l'intérieur de la clôture de la Transcanadienne pour éviter de perturber l'habitat faunique et les passages pour animaux; modifier l'emplacement de la clôture pour enrichir l'expérience des usagers lorsqu'il n'en résulte aucun impact écologique majeur; envisager la possibilité d'intégrer ce sentier à un sentier régional traversant la vallée de la Bow.
 5. À l'est du passage inférieur de la rivière Cascade :
 - Aménager un sentier continu entre le passage inférieur de la rivière Cascade et l'aire de fréquentation diurne du Lac-Minnewanka. L'option privilégiée consiste à prolonger l'actuel sentier reliant les étangs Cascade et Lower Bankhead pour qu'il rejoigne le lac Minnewanka par Upper Bankhead, le premier tronçon du sentier Cascade et un court tronçon de raccordement jusqu'au lac Minnewanka;
 - Aménager un sentier de raccordement du camping Two Jack au sentier du Lac-Minnewanka;
 - Aménager un sentier de raccordement du passage inférieur au lac Johnson par le sentier du Château-d'Eau;
 - Surveiller l'activité humaine sur les sentiers ainsi que les déplacements de la faune entre le passage inférieur de la rivière Cascade et le lac Minnewanka; apporter les modifications qui

s'imposent (ex. : déplacement de certains tronçons) si la faune s'en trouve perturbée.

6. Étudier la possibilité d'aménager un sentier désigné entre le point de départ du sentier du Ruisseau-Brewster et l'échangeur Five Mile de la Transcanadienne, à l'intérieur de la clôture de la Transcanadienne, afin de terminer une boucle autour des zones humides Vermilion.

7. Aménager un réseau de sentiers principaux et secondaires sur la terrasse du mont Tunnel :

- Le réseau sera essentiellement formé d'un sentier principal faisant le tour du camping du Mont-Tunnel et de sentiers de raccordement menant à la ville de Banff et au passage inférieur de la rivière Cascade.
- Des sentiers secondaires seront aménagés au nord et à l'est du camping ainsi qu'au sud et à l'est du belvédère des Cheminées-de-Fées.
- Les sentiers principaux seront à surface dure (sans nécessairement être asphaltés) et conviendront à une gamme variée de groupes d'utilisateurs; certains pourront accueillir des poussettes et des fauteuils roulants. Les sentiers principaux seront bien signalisés (les panneaux fourniront des renseignements sur la distance et le degré de difficulté) et bien entretenus. La longueur totale sera d'environ 8 km.
- Les sentiers secondaires seront à voie unique, et ils présenteront des pentes et des surfaces variables. Les normes d'aménagement et d'entretien seront moins élevées que pour les sentiers principaux. La longueur totale sera d'environ 20 km.
- Tous les sentiers seront polyvalents, mais ils pourraient être fermés à certains groupes d'utilisateurs au besoin pour des motifs de sécurité ou de protection de l'environnement.
- Le réseau intégrera des sentiers officiels et certains sentiers non officiels déjà existants; aucun nouveau sentier ne sera aménagé sur des parcelles non perturbées.
- Les sentiers non officiels restants seront désaffectés.



- Des sentiers en boucle seront aménagés dans la mesure du possible.
- Les sentiers seront aménagés à l'écart des secteurs sensibles, tels que les corridors fauniques et les parcelles de végétation fragile.
- Parcs Canada surveillera l'activité humaine et les déplacements de la faune dans le secteur le plus méridional du réseau, c'est-à-dire sur le tronçon le plus rapproché du confluent de la Bow et de la Cascade, car ce secteur se trouve à proximité de l'important passage pour animaux Duthil. S'il est établi que les activités des prédateurs s'en trouvent perturbées, des mesures de gestion adaptative, pouvant aller jusqu'à la fermeture de sentiers, seront mises en place.
- Parcs Canada travaillera de concert avec les groupes d'utilisateurs des sentiers et avec d'autres intervenants afin de mettre ces mesures en place, notamment pour le choix des sentiers appropriés, la désaffectation des sentiers non souhaités, l'entretien continu du réseau, la surveillance de l'activité humaine et des déplacements de la faune, la dissuasion des usagers qui font de la randonnée hors-sentier et le choix des mesures adaptatives à prendre.

8. Du côté est du mont Tunnel, désigner deux sentiers (d'une longueur totale d'environ 2 km) pouvant accueillir les adeptes du vélo de montagne de haut niveau, sous réserve des conditions suivantes :

- La mise sur pied d'un groupe d'intendance qui assumera la responsabilité de ces pistes, qui verra à ce que les vélos de montagne y soient concentrés et qui empêchera la prolifération de nouveaux sentiers.
- La remise en état des pistes non autorisées qui sont utilisées pour le vélo de montagne de haut niveau dans le secteur du mont Tunnel.
- Le respect des normes d'amélioration et d'entretien de l'International Mountain Bike Association.
- L'ajout de caractéristiques de conception visant à assurer la sécurité publique aux endroits où les pistes de vélo de montagne croisent le sentier riverain Rundle.



- L'acceptation du fait qu'aucune autre piste de vélo de montagne de haut niveau ne sera aménagée ou autorisée sur les terres adjacentes à la ville de Banff.
9. Accorder le statut de site écologiquement fragile aux milieux humides des sources chaudes entre l'avenue Mountain et le secteur Valleyview, parce qu'ils renferment des caractéristiques importantes et fragiles qui nécessitent une protection spéciale :
- Conserver le tronçon supérieur du sentier Bridle pour les excursions d'équitation commerciales et aménager un sentier parallèle adjacent pour les autres groupes d'utilisateurs.
 - Conserver la promenade sur trottoir de bois.
 - Officialiser le sentier qui longe l'avenue Mountain entre la ville et les sources thermales Upper Hot Springs.
 - Désaffecter les sentiers non officiels du secteur.
10. Améliorer la boucle du Lac-Minnewanka en tant que promenade panoramique par les mesures suivantes :
- Aménager de nouvelles voies d'arrêt et de nouveaux belvédères pour réduire les impacts environnementaux, enrichir l'expérience du visiteur, accroître la sécurité et créer de nouvelles possibilités pour le public de comprendre toute la valeur du parc.
 - Améliorer la chaussée et le drainage de la route.
11. Chaque hiver, fermer le tronçon ouest de la boucle du Lac-Minnewanka aux véhicules, depuis l'intersection du lac Johnson, près des étangs Cascade, jusqu'au terrain de stationnement du lac Minnewanka; autoriser à longueur d'année l'accès au tronçon est par le lac Two Jack et le barrage Minnewanka pour permettre au public de gagner le secteur du lac Minnewanka.
12. Conserver la route des Lacs-Vermilion comme promenade panoramique et continuer d'autoriser l'accès en véhicule à moteur au troisième lac :
- Améliorer la chaussée de la route.
 - Aménager de nouveaux belvédères à des endroits appropriés.
 - Reconnaître le caractère prioritaire de ce secteur pour des possibilités de loisirs et d'apprentissage exceptionnelles à proximité de la ville.

- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'interprétation axé principalement sur les écosystèmes aquatiques de l'écorégion montagnarde.
 - La présente section remplace la section 6.1.3.4 du plan directeur de 1997 et du plan directeur modifié de 2004.
13. Dans le but d'enrichir l'expérience du visiteur, de créer de nouvelles possibilités d'apprentissage et, au besoin, de régler des problèmes écologiques, améliorer les installations des secteurs suivants : lac Johnson, lac Minnewanka, mont Norquay, lacs Vermilion, lieu historique national Cave and Basin (y compris la boucle du Marais) et belvédère des Cheminées-de-Fées; considérer ces aires de fréquentation diurne populaires comme des centres névralgiques pour l'exécution d'un programme amélioré de mise en valeur du patrimoine.
14. Explorer la faisabilité technique, les incidences environnementales et les ramifications sociales d'un téléphérique qui partirait des confins de la ville de Banff pour se rendre à la station de ski du mont Norquay.
15. En partenariat avec la municipalité de Banff et le gouvernement de l'Alberta, étudier la possibilité de coordonner l'information fournie sur les sentiers, notamment d'uniformiser les normes, les formats, les symboles et la documentation imprimée.
16. En partenariat avec les intervenants :
- Élaborer et mettre en place un programme complet de mise en valeur du patrimoine pour les terres adjacentes à la ville de Banff, notamment pour la diffusion de messages sur les ressources naturelles et sur le patrimoine culturel.
 - Fournir une gamme complète de renseignements sur l'état des terres adjacentes à la ville de Banff et sur les possibilités qui y sont offertes.
 - Faire des terres adjacentes à la ville de Banff un modèle de partenariat en matière de communications pour enrichir l'expérience offerte à des millions de visiteurs du parc national.



17. En collaboration avec divers partenaires, régler les problèmes liés aux sentiers à des endroits précis :

- Lac Johnson : Désaffecter les sentiers non officiels.
- Mont Stoney Squaw : Aménager un sentier de raccordement pour relier les deux pistes de vélo de montagne et permettre aux usagers de traverser la Transcanadienne en toute sécurité.
- Hôtel Banff Springs et sources thermales Upper Hot Springs : Aménager des sentiers distincts pour les cavaliers/randonneurs et les adeptes du vélo de montagne.
- Lieu historique national Cave and Basin et boucle du Marais : Régler les conflits entre groupes d'usagers, réparer les dommages aux sentiers et remédier aux impacts environnementaux.
- Chutes Bow : En partenariat avec la municipalité de Banff, grouper les installations au point de départ du sentier.
- Mont Sulphur : Améliorer les panneaux d'identification des sentiers.
- Boucle de la Rivière-Spray et sentier de la Tour-Un : Régler les conflits entre groupes d'usagers et réparer les dommages aux sentiers.
- Désaffecter jusqu'à 250 km de sentiers non officiels qui ne sont pas approuvés par le présent plan.



ANNEXE 4 STRATÉGIE DE GESTION DU SECTEUR DE LAKE LOUISE (2004)

Parcs Canada a entrepris un exercice de planification pour le secteur de Lake Louise, à savoir le village proprement dit, le lac Louise, le lac Moraine ainsi que les unités de gestion du paysage Skoki, Pipestone et Baker. La section qui suit présente l'orientation à suivre pour relever les défis particuliers de ce secteur.

Situé au cœur du parc national Banff, le secteur de Lake Louise représente un important symbole international du Canada et du réseau de parcs nationaux. Ses caractéristiques naturelles, ses paysages de montagne, son rôle dans l'histoire du chemin de fer et de l'alpinisme, son réseau de sentiers exceptionnels et ses possibilités de ski en font une destination de choix pour de nombreux visiteurs du parc national Banff. Le secteur revêt aussi de l'importance pour une gamme variée d'espèces fauniques, en particulier le grizzli. Il n'existe aucun autre endroit où un si grand nombre d'ours et d'humains cohabitent sur un même territoire.

Buts stratégiques

- Assurer la survie de la population de grizzlis et d'autres espèces sensibles.
- Accroître la connectivité et l'accessibilité des parcelles d'habitat importantes pour la faune.
- Offrir une gamme variée d'activités appropriées à chaque saison.
- Protéger et mettre en valeur les ressources culturelles.
- Rehausser la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs et aux résidents et réduire les impacts sur le secteur de Lake Louise.
- Renforcer chez les visiteurs l'impression qu'ils sont les bienvenus et qu'on leur accorde de l'importance.
- Offrir des installations et des services qui permettent aux visiteurs de profiter pleinement du secteur.

- Veiller à ce que les renseignements fournis aux visiteurs et les activités de marketing suscitent des attentes réalistes.
- Reconnaître les intérêts de la population canadienne, des visiteurs, des entreprises, des résidents et de la collectivité dans la prestation de possibilités appropriées de grande qualité dans le parc national.
- Recourir à des programmes d'éducation et d'interprétation pour amener le public à mieux comprendre le concept d'environnement durable, les enjeux environnementaux locaux ainsi que le rôle essentiel des visiteurs, des résidents et du personnel dans la protection du secteur.
- Tenir compte des besoins des entreprises, des résidents et de la collectivité dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans.
- Favoriser le bien-être social et économique de la collectivité et de l'industrie du tourisme sans pour autant nuire à la santé écologique du secteur.
- Mettre en œuvre le plan communautaire approuvé pour Lake Louise.

Objectif 1

Réduire la mortalité faunique sur la Transcanadienne et la voie ferrée du Canadien Pacifique, l'accoutumance des grizzlis et les risques pour la sécurité publique.

Mesures clés

1. Installer une clôture autour de l'aire pour tentes du camping de Lake Louise afin de réduire l'accoutumance des ours et les conflits ours-humains ainsi que de préserver les possibilités de camping sous la tente.
2. Dans le cadre des préparatifs en vue du projet d'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne, réaliser une étude de faisabilité pour l'aménagement prioritaire d'une clôture dans le secteur de Lake Louise. Envisager d'inclure le village et le camping dans l'enceinte clôturée et prévoir les passages pour animaux nécessaires. Prendre les mesures recommandées.
3. Maintenir la limite de vitesse réduite en saison à Lake Louise jusqu'à ce que d'autres mesures soient en place pour réduire la mortalité faunique.

4. Continuer de travailler en collaboration avec le Canadien Pacifique afin de réduire la mortalité faunique.

Objectif 2

Accroître l'efficacité du corridor faunique Fairview.

Mesures clés

5. Réduire le débit de la circulation dans le corridor Fairview grâce à un réseau public de transport en commun.
6. Conserver le sentier Tramline; examiner la possibilité d'en modifier le tracé à certains endroits afin d'en réduire l'impact sur le corridor Fairview.
7. Continuer d'interdire les véhicules sur la promenade de la Vallée-de-la-Bow (route 1A Ouest); autoriser l'accès des véhicules prioritaires; veiller à ce que le niveau d'activité demeure faible à modéré; réduire le plus possible les impacts de l'activité humaine sur la faune.

Objectif 3

- Protéger et mettre en valeur les ressources culturelles d'importance locale, régionale et nationale, y compris les ressources archéologiques et le patrimoine bâti.

Key Actions

8. Mettre en œuvre les initiatives du plan communautaire de Lake Louise qui ont trait aux ressources culturelles.
9. Favoriser la protection et la mise en valeur des lieux historiques nationaux de l'Auberge-de-Ski-Skoki et du Refuge-du-Col-Abbot.
10. Favoriser la protection et la mise en valeur des salons de thé du Lac-Agnes et de la Plaine-des-Six-Glacières.
11. Au point de départ des sentiers, fournir des renseignements sur les lieux historiques nationaux de l'arrière-pays.

12. Travailler de concert avec les exploitants des lieux historiques de l'arrière-pays afin de protéger et de mettre en valeur le patrimoine culturel de leur propriété.

Objectif 4

Instaurer un réseau de transport qui enrichit l'expérience offerte aux visiteurs, qui occupe une place centrale dans leurs activités, qui tient compte des besoins des usagers et des entreprises et qui facilite les déplacements de la faune.

Key Actions

13. En collaboration avec la collectivité, les intervenants touchés et l'industrie de l'autocar, explorer les options possibles pour la mise en place d'un réseau de transport en commun pour le secteur de Lake Louise, y compris pour le transport régional en hiver et le transport jusqu'aux stations de ski.
14. Envisager une gamme variée d'approches pour le transport, y compris la gestion des terrains de stationnement, le stationnement des véhicules surdimensionnés, le concept de stationnement collecteur et un système d'accès aérien ou terrestre pour la plupart des usagers d'une journée; concentrer les efforts préliminaires sur les améliorations à apporter pour juillet et août.

Objectif 5

Réduire les impacts des sentiers non officiels et des sentiers désignés.

Mesures clés

15. Examiner les sentiers estivaux et hivernaux désignés et non officiels; les grouper, en modifier le tracé ou les déplacer pour conserver les possibilités d'accès tout en réduisant les impacts environnementaux.
16. Délimiter les parcelles qui servent d'habitat au grizzli et à d'autres espèces sensibles et les intégrer à l'examen des sentiers.
17. Encourager les usagers à emprunter les sentiers désignés dans les secteurs sensibles.



18. Travailler en collaboration avec les amateurs de vélo de montagne afin de réduire leur impact écologique et de limiter la prolifération des sentiers non officiels.

Objectif 6

Continuer de gérer l'avant-pays du lac Louise et du lac Moraine dans un contexte d'activité estivale intense, en mettant l'accent sur l'amélioration des services aux visiteurs et la réduction des impacts écologiques.

Objectif 7

Gérer le réseau de sentiers du lac Moraine et du lac Louise en tant qu'importante destination du parc national Banff pour les randonnées d'une journée.

Objectif 8

Apporter des modifications mineures aux sentiers de l'arrière-pays du lac Moraine et du lac Louise afin de réduire les impacts et d'améliorer les possibilités offertes tout en préservant l'accès aux secteurs les plus fréquentés.

Mesures clés

19. Réduire la congestion pendant les périodes de pointe de l'été au lac Moraine et au lac Louise.
20. Repenser les terrains de stationnement du lac Moraine et du lac Louise afin de renforcer chez les visiteurs l'impression qu'ils sont arrivés, d'accroître l'attrait esthétique et d'améliorer le schéma de circulation des véhicules et des piétons.
21. Interdire le stationnement auxiliaire et accroître la capacité d'accueil des terrains de stationnement au lac Louise et au lac Moraine; offrir des possibilités de stationnement auxiliaire à Lake Louise.
22. Réduire la superficie des terrains de stationnement si un réseau de transport en commun complet est instauré; remettre en état



- l'environnement riverain le long du ruisseau Louise, près du terrain de stationnement du lac Louise.
23. Offrir de nouvelles possibilités de courte promenade afin de mieux adapter le secteur aux intérêts des visiteurs et de réduire les impacts sur l'arrière-pays.
 24. Améliorer la route du Lac-Moraine pour qu'elle réponde à des normes convenant à un futur réseau de transport; officialiser les points de vue le long de cette route.
 25. Travailler avec le Moraine Lake Lodge afin d'intégrer des toilettes d'utilisation diurne à l'hôtel.
 26. Gérer l'arrière-pays du lac Moraine et du lac Louise en tant que secteur semi-aménagé où les installations sont bien entretenues et où le niveau d'activité sur les sentiers de randonnée d'une journée varie de modéré à élevé.
 27. Déplacer le sentier menant au lac Eiffel et le tronçon supérieur du sentier des Mélèzes afin d'accroître la sûreté de l'habitat et de réduire les risques pour la sécurité publique.
 28. En été, interdire l'accès au tronçon inférieur du sentier de la Vallée-du-Paradise entre l'intersection du sentier du Lac-Annette et les chutes Giant Steps; conserver les possibilités d'accès au col Sentinel et aux chutes Giant Steps par le sentier du Lac-Annette.
 29. Continuer d'interdire l'accès au tronçon supérieur du sentier du Haut-Plateau-du-Lac-Moraine pendant la saison des baies.
 30. Dresser des plans d'aménagement paysager pour les propriétés des salons de thé du Lac-Agnes et de la Plaine-des-Six-Glacières afin de réduire les impacts sur la végétation.
 31. Déplacer le camping de la Vallée-du-Paradise à un autre endroit de la vallée qui revêt moins d'importance pour les ours.
 32. Autoriser les vélos de montagne sur le sentier de raccordement du Lac-Ross; envisager l'aménagement de sentiers qui encouragent les cyclistes à rester sur les pistes désignées.
 33. Poursuivre l'exécution du programme exigeant que les randonneurs circulent en groupes dans le secteur du lac Moraine afin de réduire les



risques pour la sécurité publique et les interactions entre ours et humains lorsque l'activité des grizzlis le justifie; améliorer les communications pour veiller à ce que les randonneurs de l'arrière-pays comprennent la raison d'être de ce programme.

34. Séparer les cavaliers et les randonneurs sur certains sentiers (ex. : sentier de la Plaine-des-Six-Glacières).

Objectif 9

Gérer les unités de gestion du paysage Skoki, Pipestone et Baker dans le contexte d'une activité humaine variant de faible à modérée pour tenir compte de leur importance comme lieu de reproduction du grizzli.

Objectif 10

Accroître la sûreté de l'habitat du grizzli, réduire l'accoutumance et diminuer les risques pour la sécurité publique.

Objectif 11

Continuer de gérer le secteur Skoki en tant qu'importante destination pour le camping et les séjours en auberge dans l'arrière-pays du parc.

Objectif 12

Surveiller, préserver et, si nécessaire, accroître l'efficacité du corridor faunique Whitehorn.

Mesures clés

35. Gérer les unités de gestion du paysage Baker et Pipestone dans le contexte d'une faible activité humaine et l'unité de gestion du paysage Skoki dans le contexte d'un niveau d'activité modéré.
36. Gérer la majeure partie du territoire de l'unité de gestion du paysage Skoki en tant que secteur semi-aménagé où les installations sont bien entretenues et où les sentiers désignés pour la randonnée d'une journée ou les excursions avec coucher accueillent une activité humaine modérée.



37. Gérer les unités de gestion du paysage Baker et Pipestone en tant que secteurs non aménagés.
38. Améliorer les principales parcelles de l'habitat du grizzli dans le secteur du ruisseau Fish, le secteur Temple et le corridor faunique Whitehorn. Mettre à l'essai un service de navette estival jusqu'à l'auberge Temple Lodge pour la plupart des randonneurs de l'arrière-pays du secteur Skoki (c.-à-d. permettre aux cavaliers de continuer à y accéder par la route Temple); dans le cadre de ce projet pilote, prévoir un certain nombre de trajets et de départs à partir d'un lieu de rassemblement central dans le fond de la vallée; en collaboration avec la station de ski et d'autres utilisateurs, déplacer la partie du terrain de stationnement du ruisseau Fish qui est accessible au public; évaluer l'impact de l'introduction d'une navette sur le camping du Lac-Hidden, les profils d'activité humaine et les bienfaits écologiques avant de prendre une décision à long terme.
39. Encourager les visiteurs à se déplacer en groupes et à rester sur les sentiers désignés dans les secteurs sensibles en été, afin de perturber le moins possible le secteur Skoki.
40. Aborder les activités estivales à la station de ski dans le cadre du plan à long terme et de l'étude approfondie correspondante, y compris des stratégies de gestion du corridor faunique Whitehorn.
41. Dans l'attente du plan à long terme de la station de ski, gérer l'activité humaine d'année en année en imposant des conditions précises. Pendant cette période, n'apporter aucun changement majeur à la nature et à la portée des activités estivales.
42. Fermer la route Temple aux vélos de montagne; aménager une piste de rechange dans un endroit acceptable.
43. Fusionner les sentiers redondants dans les secteurs des lacs Red Deer, des prés Merlin et du col Deception, afin d'accroître l'efficacité de l'habitat.
44. Maintenir la capacité d'accueil actuelle de l'auberge Skoki.
45. Encourager les usagers à emprunter les sentiers qui ont le moins d'impact sur les principales parcelles de l'habitat de l'ours à certaines périodes de l'année.



46. Cesser d'entretenir le sentier du Ruisseau-Baker de la promenade de la Vallée-de-la-Bow à l'intersection du sentier du Ruisseau-Wildflower.
47. Recourir aux brûlages dirigés pour améliorer l'habitat le long du sentier de la Rivière-Pipestone et dans le secteur du ruisseau Baker.
48. Appliquer une gamme variée de techniques (ex. : restrictions temporelles ou sectorielles ou réduction du nombre d'excursions et de cavaliers) pour limiter les dommages causés par les chevaux dans les secteurs sensibles.
49. Poursuivre le travail amorcé avec les pourvoyeurs commerciaux de services équestres afin de réduire les impacts sur l'efficacité de l'habitat du grizzli dans les unités de gestion du paysage Skoki, Pipestone et Baker.
50. Aménager des aires de camping désignées dans les pâturages pour chevaux.
51. Travailler avec l'organisme Trail Riders of the Canadian Rockies afin de déplacer son camp de la vallée de la Pipestone vers un endroit moins sensible aux groupes nombreux.
52. Explorer des moyens d'accroître l'efficacité de l'habitat et de faciliter les déplacements de la faune dans le secteur du camping du Lac-Baker (ex. : déplacement du camping ou fermeture pendant la saison des baies).
53. Élaborer pour le secteur de Lake Louise une stratégie complète de gestion de la végétation qui traite également de la protection des installations ainsi que de l'amélioration de l'habitat du grizzli dans les secteurs situés à l'écart d'une activité humaine intense.

Objectif 13

Faire des communications et de l'éducation un aspect central de l'ensemble des initiatives.

Mesures clés

54. Actualiser et élargir le programme d'interprétation au lac Moraine, au lac Louise, à Lake Louise et aux principaux belvédères.
55. Appuyer l'industrie du tourisme dans l'élaboration de programmes d'éducation pour les visiteurs.

56. Travailler de concert avec les entreprises et la collectivité afin d'élaborer des programmes d'éducation et de formation qui encouragent les employés à devenir des intendants responsables et des ambassadeurs qui contribuent activement à sauvegarder les valeurs écologiques du secteur.
57. Mettre en valeur l'histoire de l'alpinisme dans le secteur en intégrant ce thème important aux programmes d'interprétation et à d'autres services.
58. Aménager de nouvelles installations d'orientation aux points de départ des sentiers du lac Moraine et du lac Louise afin d'aider les visiteurs à trouver les sentiers qui correspondent à leurs intérêts.
59. Améliorer les installations du point de départ des sentiers du secteur Skoki afin de souligner l'importance que revêt ce secteur pour les ours et d'expliquer les mesures que peut prendre le public pour contribuer à sa protection.
60. Sensibiliser les randonneurs à l'importance d'emprunter les sentiers désignés dans les secteurs sensibles afin de réduire leurs impacts sur la faune.
61. Améliorer les panneaux de signalisation pour que les visiteurs puissent s'orienter plus facilement.



ANNEXE 5 CONCEPT STRATÉGIQUE – PROMENADE DES GLACIERS (2009)

La promenade des Glaciers est une spectaculaire route de 230 km qui longe l'épine dorsale du continent, entre le hameau de Lake Louise, dans le parc national Banff, et la ville de Jasper, dans le parc national Jasper. Elle constitue un symbole, ce qui lui a valu la désignation de site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes. Elle attire les Canadiens et les visiteurs du monde entier, qui y viennent pour faire l'expérience de la vie montagnarde et de la nature sauvage en compagnie d'amis et de parents; Parcs Canada a ainsi l'occasion de renouveler son mandat intégré, à savoir l'éducation, la protection et l'expérience du visiteur. Un exercice de participation du public, auquel ont pris part Parcs Canada, un groupe d'intervenants et des représentants autochtones, a aidé à la préparation de ce concept stratégique. Les intervenants, les voyagistes et les partenaires se sont engagés à travailler en étroite collaboration entre eux et avec Parcs Canada pour ce qui est des visiteurs et de l'intendance, pour que la promenade puisse accéder à son état optimal futur.

La promenade des Glaciers à son état optimal futur...

Les Canadiens et les visiteurs du monde entier qui parcourent la promenade des Glaciers, dans les parcs nationaux Banff et Jasper, se trouvent plongés dans un décor spectaculaire de chaînons englacés, de pics en dents de scie, de tumultueux cours d'eau d'amont, de panoramas époustouflants de vallées tapissées de forêts et de prés alpins qui regorgent de fleurs sauvages aux couleurs éclatantes. De magnifiques rivières s'écoulent à cet endroit, le long de l'épine dorsale du continent, prenant leur source de la fonte des neiges et d'anciens glaciers, pour se jeter dans trois océans. Sur les chemins intemporels qui longent les rivières Bow, Mistaya, Sunwapta, Athabasca et Saskatchewan, les voyageurs font une excursion à couper le souffle qui les mène depuis le fond des vallées jusqu'à deux des cols les plus élevés du Canada accessibles par une route asphaltée. À cet endroit, ils ont la chance d'observer certains des paysages



les plus sauvages et les plus magnifiques du monde, protégés à tout jamais. La promenade des Glaciers, qui fait partie du site du patrimoine mondial des montagnes Rocheuses canadiennes, est un symbole important du réseau de parcs nationaux du Canada.

Bien avant l'existence du Canada, cet endroit était connu des Autochtones des deux côtés de la ligne de partage des eaux. Les guides autochtones ont transmis leur savoir et ont dévoilé leurs parcours aux premiers explorateurs européens, aux commerçants, aux cheminots et aux premiers touristes venus faire de l'alpinisme. Leurs anecdotes et l'émerveillement que nous vivons ensemble relient le passé, le présent et le futur; nous sommes tous des voyageurs désireux de nous attarder et de faire des découvertes.

En bordure de la promenade et au-delà, les visiteurs sont témoins des forces dynamiques de la nature à l'œuvre – des glaciers qui décapent lentement le sol, des avalanches qui dévalent subitement les pentes, des eaux qui s'écoulent à toute vitesse, des feux aux effets régénérateurs et des conditions météorologiques qui varient en montagne. Les animaux sauvages suivent leurs mêmes anciens parcours, et nos efforts de gérance tandis que nous cohabitons avec les caribous, les chèvres de montagne, les grizzlis et les loups nous permettront de faire en sorte que cet endroit reste sauvage à tout jamais.

Il est rare que l'on revienne inchangé d'une balade sur la promenade des Glaciers. Des récompenses attendent aussi bien les personnes en quête d'aventure et les familles que les explorateurs virtuels. À leur départ, les visiteurs sont heureux d'avoir approfondi leurs connaissances grâce aux découvertes qu'ils ont faites personnellement et aux histoires qui leur ont été transmises. Les installations touristiques, qui cadrent dans le décor naturel, sont conçues, utilisées et entretenues dans le respect de la terre et de l'eau. Les pratiques exemplaires et durables adoptées pour la gestion de l'environnement et des activités touristiques et les mesures de remise en état écologique garantissent aux visiteurs que les meilleurs soins sont apportés à cet endroit. Parcs Canada, les Autochtones et les partenaires de l'industrie touristique jouent des rôles coordonnés pour gérer les possibilités offertes aux visiteurs, relater les histoires de la région et assurer le confort, la sécurité et la commodité des voyageurs.

La protection soutenue des paysages, des habitats et du patrimoine culturel le long de la promenade des Glaciers jette les assises d'expériences significatives et de possibilités de rapprochements personnels avec des contrées sauvages et d'autres voyageurs; ces expériences ouvrent une fenêtre qui amène les visiteurs à vouloir prendre soin du monde de la nature et des liens qui les y unissent.

Introduction

Les possibilités qu'offre la promenade des Glaciers dans les parcs nationaux Jasper et Banff interpellent les Canadiens et les voyageurs de l'étranger. Les visiteurs font connaissance avec des montagnes et des glaciers spectaculaires, des rivières, des paysages magnifiques, des pages d'histoire et la culture montagnarde, et ils ont la possibilité de croiser des animaux sauvages, dont plusieurs espèces en péril au Canada. Au nombre des charmes de cette route de haute montagne, il faut mentionner les nombreuses possibilités qui évoluent au fil des saisons.

Le défi à relever pour tous ceux et celles qui chérissent cet endroit spécial et unique en son genre consiste à continuer de gérer la promenade de manière à perpétuer à tout jamais la richesse de l'expérience qu'elle offre, son écosystème et ses ressources culturelles, et à profiter des possibilités qu'elle offre. En concertation avec une série d'autres organismes, Parcs Canada visera l'excellence des possibilités offertes aux visiteurs, de la protection et de l'éducation. Nous irons chercher les Canadiens et les Canadiennes pour les sensibiliser et les amener à apprécier cet endroit à sa juste valeur, qu'ils viennent le parcourir sur place ou non. La qualité et le cachet unique de la promenade, sous tous ses aspects, seront traités en priorité.

Orientations clés

1. La promenade des Glaciers¹ jouira d'une identité unique et particulière qui en fera une destination patrimoniale pittoresque donnant aux visiteurs, quel que soit leur mode de transport, « *accès au spectaculaire* ».

¹ La promenade des Glaciers s'entend de la route de même que des services, installations et possibilités qu'elle offre. On appelle communément ce secteur l'« avant-pays ».

2. La promenade reposera sur les trois aspects fondamentaux du mandat de Parcs Canada, à savoir l'éducation, l'expérience et la protection. La préservation de l'intégrité écologique², des ressources culturelles et de l'intégrité visuelle est essentielle si l'on veut permettre aux visiteurs de vivre des expériences mémorables et de saisir des occasions d'apprendre et de profiter du milieu naturel.
3. Élément du site du patrimoine mondial des montagnes Rocheuses canadiennes et de deux parcs nationaux, la promenade constituera pour les visiteurs une source d'inspiration grâce aux normes élevées d'intégrité écologique et de protection des ressources culturelles qui y sont adoptées. La santé écologique passe notamment par la préservation ou le rétablissement des processus écologiques (ex. : le feu), des écosystèmes aquatiques sains, des populations fauniques viables, la présence d'habitats essentiels et reliés ainsi que par la garantie que le nombre d'animaux morts en raison de l'activité humaine et que les perturbations n'augmenteront pas.
4. En ciblant les efforts dans les aires de fréquentation diurne, les belvédères et les terrains de camping les plus fréquentés, Parcs Canada pourra garantir aux visiteurs une expérience mémorable en toute sécurité tout en faisant une utilisation optimale des fonds investis. Les services et les installations qui se trouvent aux endroits moins connus offriront d'autres possibilités. Dans les deux cas, les expériences et les possibilités d'apprentissage interpellent des visiteurs aux besoins et aux intérêts divers.
5. La planification mettra l'accent sur la qualité des possibilités offertes aux visiteurs.
6. En offrant des incitatifs ou en éliminant des obstacles, Parcs Canada encouragera les visiteurs à faire un plus grand nombre d'arrêts le long de la promenade. Grâce à une meilleure utilisation des possibilités

² Il est important de tenir compte de l'échelle au moment d'étudier l'intégrité écologique dans le cadre de l'initiative de la promenade des Glaciers. De nombreuses initiatives fondamentales visant la préservation et le rétablissement des écosystèmes débordent du cadre de la présente stratégie et s'inscrivent dans le cadre élargi des plans directeurs des parcs nationaux Banff et Jasper.

- d'hébergement, en particulier les terrains de camping, ils seront davantage enclins à passer la nuit dans la région.
7. L'entretien de cette route patrimoniale panoramique se fera en fonction des expériences et de la sécurité plutôt que du trafic de transit.
 8. Parcs Canada jouera un rôle de leadership et de coordination pour améliorer la qualité de l'expérience du visiteur, et il interviendra davantage dans la promotion nationale de la promenade, des parcs nationaux Banff et Jasper et du site du patrimoine mondial, en travaillant en collaboration avec les offices de commercialisation touristique pertinents et les voyagistes qui offrent des possibilités le long de la promenade.
 9. Parcs Canada collaborera avec les intervenants, les voyagistes et les partenaires pour mettre au point des messages clés communs au sujet de la promenade et de la place qu'elle occupe au sein de deux parcs nationaux et d'un site du patrimoine mondial, aux fins de la formation du personnel et de l'éducation des visiteurs. Ces groupes offriront aux visiteurs des expériences de qualité en continu, et travailleront en concertation pour mettre au point des produits, partager leurs pratiques exemplaires de mise en valeur et de gérance et collaborer à la promotion de la promenade.
 10. Les visiteurs de la région constituent une part essentielle du marché visé. En offrant des expériences à la hauteur de leurs attentes, la promenade continuera d'interpeller les Canadiens et les visiteurs de l'étranger et elle conservera son statut de destination internationale.
 11. La communication de renseignements cohérents et clairs permettra aux visiteurs de préparer leur voyage, de visiter la promenade et de transmettre leurs souvenirs.
 12. La découverte et l'apprentissage seront des éléments fondamentaux. Les thèmes principaux, qui traiteront de l'environnement et de la culture de la région, serviront à définir les possibilités et les infrastructures à offrir. La promenade est un « lieu interactif » naturel où les visiteurs ont la possibilité d'acquérir une meilleure compréhension du patrimoine écologique et culturel de la région.
 13. Parcs Canada, les Autochtones et les partenaires de l'industrie touristique collaboreront en vue de gérer les possibilités offertes aux visiteurs, de



raconter des anecdotes et d'assurer le confort, la sécurité et la commodité des voyageurs.

14. Les programmes de surveillance des parcs et de la promenade permettront de déterminer s'il faut adopter des mesures d'atténuation ou rajuster les mesures de gestion. L'accent sera mis sur le nombre de visiteurs, les profils d'utilisation, la satisfaction des visiteurs, la mortalité faunique, les conflits avec la faune, etc.

Stratégies

Cinq stratégies accompagnées d'une série de mesures sont proposées pour permettre à la promenade des Glaciers d'accéder à son état optimal dans les années à venir.

1. *Offrir aux visiteurs diverses manières de se rapprocher du milieu environnant.*
2. *Offrir des possibilités de vivre des expériences en continu.*
3. *Travailler en étroite collaboration avec les intervenants à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures de même qu'à la surveillance des progrès accomplis.*
4. *Adopter et mettre en valeur les pratiques et les concepts d'intendance qui préservent et rétablissent le milieu naturel.*
5. *Conserver le rôle de la promenade des Glaciers comme route panoramique et artère importante reliant Banff et Jasper.*

Stratégie n° 1 Offrir aux visiteurs diverses manières de se rapprocher du milieu environnant.

Les visiteurs de la promenade proviennent d'un large éventail de milieux et ont des attentes et des désirs de toutes sortes. La promenade tient son cachet magique et particulier de sa capacité à offrir à chacun de ces visiteurs la possibilité d'explorer l'histoire de la région de même que ses ressources naturelles et culturelles. En qualité de gardiens de la promenade, Parcs Canada, l'industrie touristique, les Autochtones et les groupes sans but lucratif favoriseront trois grands rapports entre les visiteurs et la promenade :

1. **Aperçu depuis les confins** – La plupart des visiteurs font l'expérience de la promenade à partir de leur véhicule, et ils s'arrêtent à l'occasion pour admirer le paysage. La promenade présente à ces visiteurs le paysage de montagnes que représentent les parcs nationaux Banff et Jasper.

Mesures clés

- a. Passer en revue les installations et les infrastructures (aires de fréquentation diurne, voies d'arrêt, belvédères, aires de pique-nique et terrains de camping) pour trouver des façons d'améliorer les possibilités offertes.
- b. Répondre aux besoins des visiteurs et assurer la sécurité de ces derniers, améliorer les efficiences opérationnelles et réduire les incidences sur l'environnement par le regroupement, la reconception ou la revitalisation des installations.
- c. Concentrer¹ les possibilités ou les installations lorsque cela est possible.
- d. Relever les belvédères et les installations qui présentent très peu de possibilités récréatives, dont le taux de fréquentation est bas ou qui posent des risques, et les fermer éventuellement.
- e. Au moyen de panneaux de signalisation et d'interprétation aux belvédères du Col-Howse et Hardisty, mettre en valeur l'importance des cols Howse et Athabasca à titre de lieux historiques nationaux.
- f. Dresser des listes d'activités et des guides en fonction des divers intérêts et contraintes de temps des visiteurs.
- g. Accroître la présence d'employés de Parcs Canada aux endroits très fréquentés.
- h. Débroussailler des endroits clés et y enlever certains arbres pour rétablir la vue et accroître la sécurité des animaux sauvages et des visiteurs.

¹ On pourrait par exemple aménager dans les aires de pique-nique des sentiers de promenade balisés et des aires de jeux pour les enfants, y offrir des possibilités d'apprentissage, etc.

- i. Préparer et mettre en œuvre un plan de signalisation en conformité avec les lignes directrices nationales, pour transmettre les messages nécessaires et éviter la pollution visuelle.
- j. À divers endroits fréquentés, diriger les visiteurs vers la promenade.
- k. Faire mieux connaître et apprécier les parcs nationaux et lieux historiques nationaux des montagnes du Canada grâce à des programmes et à des panneaux d'interprétation sur le thème « *Aperçu depuis les confins* ». Susciter l'intérêt des visiteurs pour les amener à apprendre ou à explorer.
- l. Entretenir la promenade en hiver pour que les visiteurs puissent profiter du panorama « *Aperçu depuis les confins* » et faire des arrêts à l'occasion aux installations de base, comme les voies d'arrêt et les toilettes extérieures.

2. *Incursion dans la nature sauvage* – Les visiteurs qui préfèrent s'attarder peuvent se rapprocher de la nature sans toutefois laisser la promenade trop loin derrière eux. Il s'agit ici d'offrir des possibilités de loisirs et d'apprentissage de qualité qui sont de courte durée, en toute sécurité.

Mesures clés

- a. Créer des possibilités élémentaires d'apprentissage autoguidé qui éveille la curiosité et favorise l'exploration.
- b. Offrir des possibilités d'apprentissage approfondi aux visiteurs qui viennent pour la journée ou pour la nuit.
- c. Concevoir et mettre en œuvre une stratégie pour le camping qui appuie le patrimoine particulier et le cachet sauvage de la promenade :
 - Moderniser les terrains de camping pour qu'ils puissent accueillir à la fois les gros véhicules de plaisance, les roulottes plus petites et les tentes.
 - Offrir des possibilités de camping qui répondent aux besoins d'un plus grand nombre de visiteurs et qui tiennent compte du contexte

culturel de la promenade (ex. : tentes canadiennes, location d'équipement).

- Fournir de l'information au sujet des possibilités, des services et des installations aux divers types de campeurs.
 - Préserver l'atmosphère rustique et les éléments de conception qui permettent de vivre une expérience classique de camping le long de la promenade des Glaciers.
 - Offrir des possibilités aux familles, aux personnes âgées, aux jeunes et aux groupes.
 - Mettre en œuvre un système de réservation dans une partie ou dans la totalité des terrains de camping.
 - Envisager de transformer le camping auxiliaire Silverhorn en un terrain de caravanning ouvert à temps plein.
 - Évaluer le camping d'hiver à la lumière des besoins des campeurs actuels et de la demande future prévue.
 - Aménager de courts sentiers de promenade aux aires de fréquentation diurne et aux terrains de camping en fonction des thèmes de la promenade tout en ayant une stratégie pour gérer les coûts d'entretien connexes; afficher de l'information au sujet des sentiers (ex. : la distance, le degré de difficulté) aux points de départ des sentiers.
- d. Travailler en concertation avec les groupes autochtones pour envisager la possibilité d'aménager un ou des sites pour la tenue de cérémonies le long de la promenade.
3. ***Aventure au cœur de la nature sauvage des Rocheuses*** – Ces visiteurs quittent la route – concrètement ou en esprit – dans le but d'apprendre à mieux connaître la région et ses attraits naturels et culturels.

Pour ce groupe de visiteurs, la promenade des Glaciers est le point de départ d'excursions d'un ou de plusieurs jours².

L'accent est mis sur les ressources et les possibilités qui assureront une exploration soutenue durant toute l'année. Il peut s'agir notamment de services de base pratiques et bien conçus, comme des renseignements sur la planification d'excursions et des points de départ de sentiers bien indiqués.

Mesures clés

- a. Travailler en concertation avec les établissements d'hébergement commercial périphériques et les auberges pour offrir des possibilités d'apprentissage qui soient conformes aux thèmes principaux de la région.
- b. Poser des panneaux routiers pour indiquer l'emplacement des points de départ des sentiers et des installations (ex. : toilettes, rampe d'accès pour les chevaux, etc.) pour la pratique d'activités dans l'arrière-pays en été et en hiver.
- c. Voir à ce qu'il y ait un nombre suffisant de places de stationnement aux points de départ des sentiers; tenir compte des facteurs écologiques, tant ceux liés aux sites que ceux qui sont plus vastes.
- d. Faire en sorte que la conception des kiosques aux points de départ des sentiers, des panneaux d'information et d'orientation et des publications des parcs soit uniforme dans les parcs nationaux Banff et Jasper.
- e. Continuer d'assurer l'accès en hiver à certains points de départ de sentiers dotés d'installations de base (stationnement, poubelles, toilettes extérieures).
- f. Voir à ce que les visiteurs aient accès aux bulletins d'avalanche et aux cotes des terrains avalancheux.

² Il peut s'agir notamment de visiteurs qui passent plusieurs jours sur la promenade et tirent profit de la plupart des possibilités récréatives de l'avant-pays et qui explorent en profondeur les possibilités d'apprentissage ou de ceux qui se servent tout simplement de la promenade comme point de départ pour entreprendre des activités d'une ou de plusieurs journées dans l'arrière-pays.

Stratégie n° 2 Offrir aux visiteurs des possibilités de vivre des expériences en continu qui suscitent leur intérêt, depuis la planification préalable au voyage jusqu'aux souvenirs qu'ils gardent au retour.

Le cycle de l'expérience du visiteur servira de cadre pour offrir toute une gamme d'expériences selon les trois grands rapports entre les visiteurs et la promenade. Ce cycle tiendra compte des diverses durées des voyages effectués par les voyageurs indépendants et offrira des possibilités d'apprentissage et d'intendance.

Mesures clés

- a. Créer une image de marque distincte que les visiteurs associent d'emblée à la promenade et aux occasions promises; voir à ce que cette image appuie les messages des parcs nationaux Banff et Jasper, de Parcs Canada et des parcs nationaux des montagnes.
- b. Favoriser la soif d'apprendre, relier les possibilités aux thèmes principaux qui cadrent avec les attraits naturels et culturels de la région de même qu'avec son histoire. Élaborer des thèmes fondés sur les sujets suivants :
 - *L'épine dorsale des Rocheuses canadiennes* – la formation des montagnes, les paysages spectaculaires, la vie « *Aperçu depuis les confins* »
 - *Le côté sauvage : les habitats et la faune des Rocheuses canadiennes* – les animaux des montagnes, les habitats, l'altitude, les espèces variées, les espèces vulnérables
 - *Les glaciers et l'écoulement des cours d'eau* – l'importance de cette région pour les bassins hydrographiques du Canada, la dynamique des eaux, le changement climatique
 - *La contribution humaine* – les Autochtones, les explorateurs européens, les alpinistes, la construction de la promenade



- *Les paysages protégés* – l’intendance, les parcs nationaux, le site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses; il s’agit là d’un sujet central à intégrer dans chacun des thèmes
- c. Créer une image particulière, qui s’inspire des thèmes de la région, pour les panneaux d’interprétation et les supports, les panneaux décrivant les caractéristiques géographiques, les ponts et les routes (rampes d’acier/glissières).
- d. Fixer des normes uniformes pour les belvédères, les aires de fréquentation diurne et les points de départ des sentiers, qui tiennent compte des besoins des visiteurs saisonniers et des impératifs de l’intégrité écologique, de l’éducation et de l’efficacité opérationnelle.
- e. Accroître l’accès à l’information préalable au voyage, par voie électronique et sur papier, qui est conforme à l’image et aux messages de la promenade.
- f. Présenter la promenade des Glaciers comme une route qui offre une expérience en soi et non comme une route dotée de voies d’arrêt isolées ou offrant l’accès à des destinations.
- g. Favoriser les séjours de plusieurs jours.
- h. Créer un sentiment distinct lors de l’accueil, l’anticipation, l’arrivée et le départ aux trois portes d’entrée de la promenade.
- i. Transposer la même image guidée par les thèmes principaux le long de l’ensemble de la promenade pour renforcer le rôle de cet endroit comme route du patrimoine canadien unique en son genre qui passe par deux parcs nationaux et un site du patrimoine mondial.
- j. Assurer des services d’interprétation approfondie dans les établissements d’hébergement commercial périphériques, les auberges et les terrains de camping; assurer des services d’interprétation aux terrains de camping principaux à l’intention des visiteurs qui y viennent pour quelques heures ou quelques jours.
- k. Déterminer les possibilités d’activité à offrir en hiver de même que les niveaux de service requis.

- l. Transmettre de l'information sur les manières de profiter de ce que la promenade a à offrir au gré des saisons.
- m. Envisager d'intégrer les installations de fréquentation diurne et les terrains de camping afin d'en maximiser l'utilisation et d'accroître la rentabilité des travaux de modernisation aux terrains de camping.
- n. Fournir des possibilités de suivi et de réflexion aux visiteurs après leur voyage – en ligne, ouvrages et CD, fichiers balados, etc.
- o. Offrir aux visiteurs des possibilités de faire connaître leurs histoires et leurs expériences.

Stratégie n° 3 Travailler en étroite collaboration avec les intervenants à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures clés de même qu'à la surveillance des progrès accomplis.

Parcs Canada, les Autochtones et les intervenants travailleront en collaboration afin de rehausser la qualité des possibilités offertes le long de la promenade (contes, protection des ressources, mesures pour assurer le confort des voyageurs, ainsi que la sécurité et la commodité, etc.).

Mesures clés

- a. Élaborer des pratiques de gestion exemplaires pour les programmes d'orientation/de formation, l'éducation, l'intendance, l'information, le marketing, etc., et les faire connaître.
- b. Relever des occasions de mettre en œuvre les stratégies adoptées dans le cadre de partenariats public-privé et d'associations de moindre envergure avec divers voyageurs.
- c. Continuer de travailler avec l'Interpretive Guides Association et d'autres intervenants pour renforcer les services d'interprétation (messages principaux, idées d'histoire, etc.) et pour élaborer et mettre en valeur les thèmes établis.

- d. Collaborer avec les partenaires pour promouvoir et commercialiser la promenade et favoriser la sensibilisation à l'échelle du pays à l'égard des deux parcs nationaux et du statut de site du patrimoine mondial.

Stratégie n° 4 Adopter et mettre en valeur les pratiques et les concepts d'intendance qui préservent et rétablissent le milieu naturel.

Cette stratégie reconnaît les liens importants qui existent entre le patrimoine bâti et le milieu naturel ainsi que le rôle que joue l'intendance de l'environnement dans la préservation ou le rétablissement de la santé écologique. Elle permet à la promenade des Glaciers de se transformer en salle de classe pratique où les visiteurs en apprennent davantage sur les rapports entre les humains et l'environnement.

L'éducation fait la promotion de la gérance environnementale aux échelons local et mondial, pendant que les visiteurs parcourent la promenade et lorsqu'ils sont de retour chez eux.

Mesures clés

- a. Accroître le recours à des pratiques significatives et efficaces d'intendance de l'environnement, notamment les sources d'énergie de remplacement, les normes rigoureuses de traitement des eaux usées, etc.
- b. Fonder les communications sur des concepts écologiques qui sont axés sur les objectifs de gestion des ressources de Parcs Canada (ex. : la connectivité, la santé des écosystèmes aquatiques, la santé des forêts, etc.); lorsque c'est possible, intégrer des récits d'ordre culturel.
- c. Cerner les projets en matière d'éducation qui permettront d'amener les Canadiens à travailler davantage l'intendance de la promenade.
- d. Mobiliser les publics cibles dans le cadre d'initiatives élargies de diffusion externe des parcs des montagnes (ex. : les espèces vulnérables, le changement climatique, la santé des forêts, etc.).

- e. Intégrer les messages qui font la promotion de l'intendance et de la sécurité personnelle.
- f. Faire en sorte que la conception des installations ne jure pas avec le milieu environnant (ex. : les routes, les sentiers, les bâtiments, les terrains de camping, etc.).
- g. Réduire l'impact environnemental au moment de bâtir des infrastructures ou de les modifier.
- h. Rehausser l'importance du corridor faunique régional du col-Howse à Saskatchewan Crossing et au pôle d'attraction du col-Howse pour sensibiliser davantage les visiteurs à l'importance de la protection de ce corridor faunique pour la santé de l'environnement.
- i. Repenser les aires d'observation de la faune qui se trouvent dans des zones vulnérables (ex. : le belvédère du Mont-Goat, le belvédère de la Côte-Tangle) pour régler les problèmes liés à la sécurité, à la qualité de l'expérience et aux conflits avec la faune.

Stratégie n° 5 Conserver le rôle de la promenade des Glaciers comme route panoramique et artère importante reliant Banff et Jasper.

La promenade restera une route patrimoniale panoramique qui mettra l'accent sur l'expérience du visiteur et la sécurité, et non la vitesse. L'incidence de la route et de son infrastructure sur l'environnement sera réduite au minimum.

Les visiteurs et les résidents reconnaîtront que la promenade peut présenter des défis en raison du relief montagneux et des conditions météorologiques et ils planifieront en conséquence, surtout en hiver lorsque, par souci de sécurité, il peut y avoir des fermetures en raison de travaux de lutte contre les avalanches ou des conditions météo extrêmes.

Les normes et la conception de la promenade contribueront à l'expérience des visiteurs et à l'atteinte des objectifs écologiques. L'investissement des fonds nécessaires à son entretien permettra aux visiteurs de faire l'expérience de la

promenade et d'arriver à destination en toute sécurité dans les parcs nationaux Jasper et Banff.

Mesures clés

- a. Adopter une norme routière qui reconnaît l'expérience de la conduite patrimoniale dans les limites des emprises actuelles (inégalité des accotements, etc.).
- b. Revoir les besoins des cyclistes et élaborer des options. Envisager des solutions pour accroître les possibilités.
- c. Donner la priorité aux aspects de la norme routière qui encouragent les balades en voiture agrémentées d'arrêts fréquents et qui découragent la vitesse.
- d. Continuer de restreindre la circulation de camions commerciaux (limites de poids).
- e. Fournir de l'information de sorte que les automobilistes puissent planifier leurs arrêts bien à l'avance pendant qu'ils parcourent la promenade.
- f. Veiller à ce que les voyageurs sachent quoi faire et à quoi s'attendre en cas d'urgence (c.-à-d. emplacement des postes des gardes de parc, des téléphones d'urgence, etc.).
- g. Créer des attentes réalistes au sujet de l'état de la route en hiver comme en été.
- h. Voir à ce que l'information sur les conditions routières soit à jour.
- i. Faire la promotion de pratiques sécuritaires auprès des visiteurs qui parcourent la promenade ou qui pratiquent des activités récréatives et les encourager à assumer une partie de la responsabilité pour leur sécurité et celle des autres.
- j. Faire participer les partenaires à la communication de messages uniformes et exacts en matière de sécurité qui créent des attentes réalistes chez les visiteurs.



